Quatre-vingt-troisième année. — N° 43. Le Numéro : 12 francs. Dimanche 18 Février 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Liste des candidats admis à l'école nationale d'administration au titre du premier et du second concours du 2 octobre 1950 (p. 1691).

Ministère de la justice.

Décret du 17 février 1951 chargeant le ministre des postes, télégraphes et téléphones de l'intérim du ministère de la justice (p. 1692).

Ministère des affaires étrangères.

Décrets du 16 février 1951 portant promotions, nominations, reclassement, admission à la retraite et conférant l'honorariat (corps du contrôle civil en Tunisie) (p. 1692).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 15 février 1951 portant rattachement à la commune de Médan (département de Seine-et-Oise, arrondissement de Versailles, canton de Poissy) d'une partie de l'île Platais, dépendant actuellement de la commune de Triel-sur-Seine (mêmes département, arrondissement et canton) (p. 1693).

Décret du 16 février 1951 portant désignation d'entreprise soumise aux dispositions de l'article 7 du décret du 5 juin 1947 fixant les conditions d'application à l'Algérie des lois des 8 avril et 21 octobre 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz (p. 1693).

Décret du 16 février 1951 approuvant la cession par l'Etat d'un immeuble domanial (p. 1693).

Décret du 17 février 1951 portant nomination d'un inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire (p. 1694).

Décret du 17 février 1951 portant promotion de classe d'un préfet (p. 1694).

Arrêtés du 14 février 1951 portant interdiction d'affichage et de vente à des mineurs de deux publications périodiques (p. 1694).

Arrêté portant nominations (sûreté nationale) (p. 1694).

Ministère de la défense nationale.

Citation à l'ordre de l'armée de mer (p. 1694).

Décrets du 15 février 1951 portant promotions, nominations, affectation, admission dans les cadres, acceptation de démission et modifiant les dispositions de précédents décrets (armée de terre, active et réserve) (p. 1695).

Décrets du 15 février 1951 portant promotions et nominations (armée de mer, réserve) (p. 1701).

Décret du 15 février 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1702).

Arrêté portant homologation de grade au titre des forces françaises combattantes de l'intérieur (p. 1702).

Arrêté portant réintégration dans les cadres d'un officier de l'armée de terre (p. 1705).

Arrêtés portant titularisations et acceptations de démission (agents techniques de l'aéronautique et personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 1705).

Décision portant nomination au grade de médecin aspirant (armée de terre, active) (p. 1706).

Décision portant nomination de professeurs agrégés de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales, de médecins, chirurgiens et spécialistes des hôpitaux coloniaux (p. 1706).

Décision portant nomination de sous-officiers (armée de terre, active) (rectificatif) (p. 1706).

Tableau d'avancement, pour l'année 1951, des personnels de laboratoire de l'école nationale supérieure de l'aéronautique et *arrêté* portant promotions (p. 1706).

Liste des élèves officiers d'administration de réserve du service de santé (contingent 1950/2) (p. 1706).

Liste des officiers de réserve de l'armée de terre admis dans le service d'état-major (rectificatif) (p. 1707).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret du 24 janvier 1951 portant acceptation de la démission d'un conseiller référendaire de 1re classe à la cour des comptes (p. 1707).

Décret n° 51-182 du 12 février 1951 autorisant l'émission des bons de la défense nationale à intérêt progressif (p. 1707).

Décret n° 51-183 du 15 février 1951 portant annulation de crédits pour la réalisation d'une troisième tranche du plan d'économies prévu par l'article 31 de la loi de finances du 31 janvier 1950 (p. 1707).

Décret du 15 février 1951 portant affectation au service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes d'une partie de l'ancien parc d'artillerie de Blois (Loir-et-Cher) (p. 1710).

Décret du 15 février 1951 portant affectation au ministère du budget (direction générale des douanes et droits indirects) de locaux dépendant de la place militaire de Gravelines (Nord) (p. 1710).

Décret du 15 février 1951 portant nomination de trésoriers-payeurs des territoires d'outre-mer (p. 1710).

Décret n° 51-184 du 16 février 1951 portant annulation et transfert de crédits sur les chapitres du budget de la défense nationale au titre de l'exercice 1950 (p. 1710).

Décret n° 51-185 du 16 février 1951 modifiant le décret n° 50-394 du 27 mars 1950 relatif aux indemnités pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées au personnel du cadre des commissaires et secrétaires aux prix (p. 1710).

Décret n° 51-186 du 16 février 1951 portant fixation des indemnités susceptibles d'être attribuées aux membres de la cour de discipline budgétaire (p. 1711).

Décret du 16 février 1951 portant mutations et nominations de trésoriers-payeurs généraux (p. 1711).

Décret du 16 février 1951 portant mutations et nominations de receveurs particuliers des finances (p. 1711).

Arrêté du 12 février 1951 relatif à l'application du décret n° 51-182 du 12 février 1951 autorisant l'émission de bons de la défense nationale à intérêt progressif (p. 1712).

Arrêté du 16 février 1951 fixant les modalités de perception de la taxe spéciale sur la valeur des marchandises importées applicable dans le département de la Guyane (p. 1712).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 16 février 1951 modifiant le décret du 1er août 1922 relatif aux aspirants à la licence ès lettres qui ont subi avec succès les épreuves du concours pour l'admission à l'école normale supérieure et l'obtention des bourses de licence (p. 1715).

Arrêté fixant les dates des concours de l'enseignement du second degré en 1951 (rectificatif) (p. 1715).

Arrêté portant nomination de membres du conseil national de la protection de la nature en France (p. 1715).

Tableau d'avancement, pour l'année 1951, des médecins inspecteurs de l'hygiène scolaire et universitaire (p. 1716).

Liste des élèves de l'école nationale supérieure des arts décoratifs ayant obtenu le diplôme de décorateur en 1950 (promotion Albert-Marquet) (p. 1716).

Liste des sites classés et déclassés au cours de l'année 1950 (p. 1716).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 7 février 1951 fixant la date du concours d'entrée dans les écoles nationales professionnelles et les écoles nationales professionnelles d'horlogerie (p. 1716).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 16 février 1951 portant application, en ce qui concerne la Compagnie des docks et entrepôts de Marseille, de l'article 99 de la loi n° 48-1516 du 26 septembre 1948 (p. 1714).

Arrêtés du 10 février 1951 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 1715).

Arrêté portant détachement (ponts et chaussées) (p. 1715).

Tableau d'avancement des ingénieurs de la météorologie (p. 1715).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret n° 51-187 du 10 février 1951 portant classement des industries et des commerces de la circonscription de la chambre de commerce de Poitiers en catégories professionnelles et répartition des sièges entre ces catégories (p. 1716).

Décrets du 15 février 1951 autorisant les chambres de commerce de Granville et Toulouse à contracter des emprunts (p. 1717).

Décret n° 51-188 du 17 février 1951 portant dissolution du conseil central des œuvres sociales du gaz et de l'électricité (p. 1718).

Arrêté portant promotions (administration centrale) (p. 1718).

Ministère de l'agriculture.

Décrets du 7 février 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1718).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté portant désignation d'un magistrat d'outre-mer, membre de la commission prévue au décret du 8 février 1951 (p. 1719).

Arrêté portant mise en position de mission d'un professeur à la faculté de droit de Paris (p. 1720).

Arrêtés portant nomination et acceptations de démission (travaux publics, mines et techniques industrielles et transmissions) (p. 1720).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 29 janvier 1951 désignant une banque agréée pour tenir les comptes de disponibilités courantes des caisses de sécurité sociale et des caisses d'allocations familiales (p. 1720).

Arrêté du 15 février 1951 approuvant les modifications aux statuts et règlement d'une institution de prévoyance (p. 1720).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 16 février 1951 modifiant le décret du 31 octobre 1950 chargeant un conseiller d'Etat de la coordination des services du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (p. 1720).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret n° 51-189 du 16 février 1951 allouant une indemnité aux membres rapporteurs de la commission consultative des marchés du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre (p. 1720).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret n° 51-190 du 16 février 1951 portant règlement d'administration publique relatif aux teintures et lotions capillaires renfermant des substances vénéneuses (p. 1721).

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre de la Santé publique (rectificatif) (p. 1722).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant nominations, titularisations et rectificatif (services extérieurs) (p. 1722).

Ministère de la marine marchande.

Arrêté du 13 février 1951 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 1722).

Naturalisations, réintégrations et retraits de naturalisations (p. 1722).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Nomination de membres de commission et de commission extraparlementaire (p. 1730).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 1730).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 1731).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 1732).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis aux importateurs de produits en provenance du Chili (p. 1732).

Avis aux importateurs de thé originaire et en provenance d'Indonésie, de Ceylan, de l'Union indienne, du Pakistan et de la Chine (rectificatif) (p. 1732).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Grande-Bretagne au titre du programme d'achats de l'année 1951 (additif) (p. 1732).

Avis aux importateurs de légumes originaires et en provenance d'Espagne (p. 1732).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Uruguay (p. 1732).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Islande (p. 1733).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de thé originaire et en provenance d'Indonésie, de Ceylan, de l'Union indienne, du Pakistan et de la Chine (rectificatif) (p. 1732).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Grande-Bretagne au titre du programme d'achats de l'année 1951 (additif) (p. 1732).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Uruguay (p. 1732).

Décision F. 165 du 12 février 1951, du directeur des industries chimiques, modifiant la réglementation spéciale applicable aux matières épurantes usagées des cokeries et usines à gaz (p. 1733).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de légumes originaires et en provenance d'Espagne (p. 1732).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Uruguay (p. 1732).

MINISTERE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Uruguay (p. 1732).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Islande (p. 1733).

Avis de concours pour le recrutement d'un économe à l'hospice départemental de la Haute-Saône (p. 1733).

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Vic-en-Bigorre (Hautes-Pyrénées) (p. 1733).

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Islande (p. 1733).

Annonces (p. 1734).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 28 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du samedi 17 février 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1305).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Liste des candidats admis à l'école nationale d'administration au titre du premier et du second concours du 2 octobre 1950.

Par arrêté du 28 janvier 1951:

PREMIER CONCOURS

Suivant l'ordre de classement établi par le jury, les candidats dont les noms suivent, sont nommés en qualité d'élèves à l'école nationale d'administration au titre du premier concours.

1 Schmeltz (Guy).
2 Guillaume (René).
3 Mouton-Brady (Jean).
4 Burgard (Jean-Jacques).
5 Pagniez (Yves).
6 Fournier (Jacques).
7 Boidevaix (Serge).
8 Contamine (Claude).
9 Aurillac (Michel).
10 Mesmin (Georges).
11 Giscard d'Estaing (Jacques).
12 Andreani (Jacques).
13 Chatillon (Dominique).
13 Eldin (Gérard).
15 Lacombe (Georges).
16 Frotier de La Coste Messelière (Louis).
17 Auge (Mlle) (Michèline).
18 De La Borie de La Batut (Géraud).
19 Rouge (Michel).
20 Prain (Roger).
21 Daumard (Jacques).
21 Moureau (Bernard).
23 Boissard (Jean).
24 Moreau (Jacques).
25 Perret (Alain).
26 Raymondaud (Roger).
27 Delaporte (Etienne).
28 Farge (Jean).
28 Roques (Pierre).
30 Pandraud (Robert).
31 Raynaud (Jean).
32 Dupont (Antoine).
33 Brajoux (Paul).
34 Ronze (Jacques).
35 Montousse (Louis).
35 Rocalve (Pierre).
37 Moreaux (Claude).
38 Cortesse (Pierre).
39 Ducamin (Bernard).
40 Seux (Mlle) (Suzanne).
41 Ducher (Gérard).
42 Dort (Bernard).
43 Larrera de Morel (Bertrand).
44 Reny (Jacques).
45 De Perthuis de Laillevault (Jacques).
46 Ravelier (Alain).
47 Antoine (Serge).
47 Berthe (Jean).
49 Fevre (William).
50 Renard (François).
51 Colon (Denis).
52 Mayer (Pierre).
53 Pouget (Jean).
54 Perol (Gilbert).
55 Questiaux (Paul).
56 Merot (Jacques).
57 Jouanlanne (Maurice).
58 Perrin (Guy).
59 Fries (Jean).
60 Pujol (Roger).
61 Banssillon (Denys).
62 Braibant (Guy).
63 Thiaville (Charles).
64 Du Pré de Saint-Maur (Jean).
65 Sallebert (Paul).

Les affectations suivantes aux sections de l'école sont prononcées:

Section « Administration générale ».

MM. Daumard (Jacques).
Ducamin (Bernard).
Ducher (Gérard).
Dupont (Antoine).
Fournier (Jacques).
Giscard d'Estaing (Jacques).
MM. Guillaume (René).
Mesmin (Georges).
Montousse (Louis).
Pandraud (Robert).
Prain (Roger).
Raynaud (Jean).

Section « Administration économique et financière ».

MM. Antoine (Serge).
Aurillac (Michel).
Banssillon (Denys).
Ravelier (Alain).
Berthe (Jean) (congé).
Boissard (Jean).
Borie de La Botut (de La) (Géraud).
Braibant (Guy).
Burgard (Jean-Jacques).
Chatillon (Dominique).
Cortesse (Pierre).
Colon (Denis).
Delaporte (Etienne).
Eldin (Gérard).
Farge (Jean).
Fevre (William).
Fries (Jean).
Frotier de La Coste Messelière (Louis) (congé).
Lacombe (Georges) (congé).
Larrera de Morel (Bertrand) (congé).
MM. Mayer (Pierre).
Merot (Jacques).
Moreau (Jacques).
Moreaux (Claude).
Moureau (Bernard).
Perol (Gilbert).
Perret (Alain).
Perthuis de Laillevault (de) (Jacques).
Pouget (Jean) (congé).
Pré de Saint-Maur (du) (Jean) (congé).
Pujol (Roger).
Questiaux (Paul).
Raymondaud (Roger).
Renard (François) (congé).
Reny (Jacques).
Rocalve (Pierre).
Ronze (Jacques).
Roques (Pierre).
Rouge (Michel).
Sallebert (Paul).
Thiaville (Charles).

Section « Administration sociale ».

Mlle Auge (Micheline) (congé).
MM. Brajoux (Paul).
Dort (Bernard).
MM. Jouanlanne (Maurice).
Perrin (Guy) (congé).
Mlle Seux (Suzanne).

Section « Affaires extérieures ».

MM. Audreani (Jacques).
Boidevaix (Serge).
Contamine (Claude).
MM. Mouton-Brady (Jean).
Pagniez (Yves).
Schmeltz (Guy).

Mlle Auge (Micheline), MM. Berthe (Jean), Frotier de La Coste Messeliere (Louis), Lacombe (Georges), Larrera de Morel (Bertrand), Perrin (Guy), Pouget (Jean), du Pré de Saint-Maur (Jean), Renard (François), non affectés à la section de leur choix, sont mis en congé.

MM. Issautier (Serge) et Viemil (Marc), admis au premier concours du 5 octobre 1949 respectivement à la section d'administration sociale et à la section d'administration générale, et mis en congé, sont autorisés à entrer à l'école et à suivre l'enseignement de la promotion issue des concours du 2 octobre 1950.

Compte tenu des dispositions ci-dessus, MM. Guibal et Alegre de La Soujeole, inscrits sur la liste complémentaire, sont nommés élèves de l'école. MM. Guibal et Alegre de La Soujeole sont affectés respectivement à la section d'administration économique et financière et à la section d'administration sociale.

MM. Alegre de La Soujeole (Henri), Antoine (Serge), Coton (Denis), Daumard (Jacques), Eldin (Gérard), Fries (Jean), Mayer (Pierre), Moreaux (Claude), Pagniez (Yves), Sallebert (Paul) seront placés dans la position « sous les drapeaux ».

SECOND CONCOURS

Suivant l'ordre de classement établi par le jury, les candidats dont les noms suivent sont nommés en qualité d'élèves à l'école nationale d'administration, au titre du second concours:

1 Saint-Mleux (André).
2 Verne (Jacques).
3 Malaplate (Jean).
4 Dulcire (Pierre).
5 Wiart (Adrien).
6 Le Roy (Jean).
7 Tixier (Marcel).
8 Pirot (Gérard).
9 Baudequin (Henri).
10 Lecourt (Roger).
11 Le Cannelier (Jean).
12 Maniere (Paul).
13 Theysset (Edouard).
14 Loubet (Pierre).
15 Altmayer (François).
16 Bionda (Roger).
17 Carli (Ange).
18 David (Paul).
19 Gourmelon (Hervé).
20 Pigot (Jacques).
21 Cahn (Roger).
22 Hiriart (Claude).
23 Barres (Georges).
24 Jaccoud (Albert).
25 Bouteiller (Paul).
26 Blanchard (Alain).
27 Longerinas (Jacques).
28 Billet (Georges).
29 Mlle Rey (Marcelle).
30 Mosca (Victor).
31 Breton (Pierre).
32 Guérin (Paul).
33 Picard (Gérard).
34 Robin (René).
35 Champion (Norbert).
36 Bretonniere (Maurice).
37 Le Louarn (Guy).
38 Masounabe-Puyanne (Noël).
39 Delignieres (Bernard).
40 Bonnin (Georges).
41 Tronc (André).
42 Bellon (Philippe).
43 Bocquillon (Jacques).
44 Ladure (Pierre).
45 Guillon (Jean).
46 Bardet (Camille).
47 Rosenfeld (Jacques).
48 Chazeau (Yves).
49 Pierron (André).
50 Giraud (Pierre).
50 Maraval (Paul).
52 Laculle (René).
53 Allain (Jean).
54 Guilard (Raymond).

Les affectations suivantes aux sections de l'école sont prononcées:

Section « Administration générale ».

MM. Barres (Georges).
Baudequin (Henri).
Blanchard (Alain).
Cahn (Roger).
Dulcire (Pierre).
Guérin (Paul).
MM. Longerinas (Jacques).
Mosca (Victor).
Pigot (Jacques).
Mlle Rey (Marcelle).
MM. Robin (René).
Wiart (Adrien).

Section « Administration économique et financière ».

MM. Bardet (Camille).
Bellon (Philippe).
Billet (Georges).
Bonnin (Georges).
Bouteiller (Paul).
Breton (Pierre).
Bretonniere (Maurice)
Carli (Ange).
Champion (Norbert).
Chazeau (Yves) (congé).
Delignieres (Bernard).
Giraud (Pierre).
Gourmelon (Hervé).
Guillon (Jean).
Guitard (Raymond).
MM. Hiriart (Claude).
Jaccoud (Albert).
Laculle (René).
Ladure (Pierre).
Le Louarn (Guy).
Loubet (Pierre).
Malaplate (Jean).
Maniere (Paul).
Masounabe-Puyanne (Noël).
Picard (Gérard).
Pirot (Gérard).
Rosenfeld (Jacques).
Tixier (Marcel).
Tronc (André).
Verne (Jacques).

Section « Administration sociale ».

MM. Allain (Jean).
Bocquillon (Jacques).
David (Paul).
MM. Lecourt (Roger).
Maraval (Paul).
Pierron (André).

Section « Affaires extérieures ».

MM. Altmayer (François).
Bionda (Roger).
Le Cannelier (Jean).
MM. Le Roy (Jean).
Saint-Mleux (André).
Theysset (Edouard).

M. Chazeau (Yves), non affecté à la section de son choix, est mis en congé.

M. Bouteiller (Paul), renonçant à son affectation à la section d'administration économique et financière au titre du concours d'octobre 1950, est affecté à la section d'administration générale, obtenue par lui à la suite de son admission au second concours d'octobre 1949.

Dispositions communes aux deux concours.

Les visites médicales prévues par l'article 10 du décret n° 47-1456 du 5 août 1947 seront subies lors de l'entrée à l'école.

Le présent arrêté aura effet à dater du 1er janvier 1951.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 17 février 1951 chargeant le ministre des postes, télégraphes et téléphones de l'intérim du ministère de la justice.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres,

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française,

Décrète:

Art. 1er. — M. Brune, ministre des postes, télégraphes et téléphones, est chargé de l'intérim du ministère de la justice pendant l'absence de M. René Mayer.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 février 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

RENÉ MAYER.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 16 février 1951 portant nomination de contrôleurs civils titulaires.

Par décret en date du 16 février 1951:

M. Michel (Pierre), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 1er échelon, est promu contrôleur civil de 3e classe (indice 500), à compter du 1er octobre 1950.

M. Jacquin (Paul-Hubert), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 1er échelon, est promu contrôleur civil de 3e classe (indice 500), à compter du 1er octobre 1950.

Décret du 16 février 1951 portant avancement de contrôleurs civils et de contrôleurs civils adjoints.

Par décret en date du 16 février 1951:

M. Stablo (René), contrôleur civil chef de circonscription supérieure 1er échelon, est élevé au 2e échelon de son grade (indice 650), à compter du 1er juillet 1950.

M. Guyader (Albert), contrôleur civil de classe exceptionnelle, est nommé contrôleur civil chef de circonscription supérieure 1er échelon (indice 650), à compter du 1er décembre 1950.

M. Bardin (Pierre), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon, est nommé contrôleur civil de classe exceptionnelle (indice 630), à compter du 1er octobre 1950.

M. Henry (Jacques), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon, est nommé contrôleur civil de classe exceptionnelle (indice 630), à compter du 1er novembre 1950.

M. Minet (Pierre), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon, est nommé contrôleur civil de classe exceptionnelle (indice 630), à compter du 1er décembre 1950.

M. Blanque (Aimé), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon, est élevé au 2e échelon de son grade (indice 660), à compter du 1er juillet 1950.

M. Simoneau (Louis), contrôleur civil de 2e classe, est nommé contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon (indice 570), à compter du 1er juillet 1950.

M. Kraft (Maurice), contrôleur civil de 2e classe, est nommé contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon (indice 570), à compter du 1er octobre 1950.

M. Payre (Gabriel), contrôleur civil de 2e classe, est nommé contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon (indice 570), à compter du 1er octobre 1950.

M. Reveyron (Marcel), contrôleur civil de 3e classe, est élevé à la 2e classe de son grade (indice 540), à compter du 1er décembre 1950.

M. Martin (Franz), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 1er échelon, est élevé au 2e échelon de son grade (indice 450), à compter du 1er octobre 1950.

M. Wagner (Eugène), contrôleur civil adjoint de 2e classe, est nommé contrôleur civil adjoint de 1re classe, 1er échelon (indice 420), à compter du 1er octobre 1950.

M. Fleury (Jean), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, est élevé à la 2e classe de son grade (indice 380), à compter du 1er avril 1949.

M. Meudic (Jacques), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, est élevé à la 2e classe de son grade (indice 380), à compter du 1er octobre 1950.

M. Bazy (Guy), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, est élevé à la 2e classe de son grade (indice 380), à compter du 1er décembre 1950.

M. Aujay de La Dure (Bernard), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, est élevé au 2e échelon de son grade (indice 340), à compter du 1er avril 1948.

M. Aujay de La Dure (Bernard), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, est élevé à la 2e classe de son grade (indice 380), à compter du 1er octobre 1950.

Décret du 16 février 1951 portant reclassement d'un contrôleur civil.

Par décret en date du 16 février 1951, M. Barron (Jean-Jacques), inspecteur général des contrôles civils (indice 700), nommé contrôleur civil chef de la circonscription de Tunis, est reclassé dans le cadre des contrôleurs civils chefs de circonscription supérieure 3e échelon (indice 700), à compter du 25 janvier 1951.

Décret du 16 février 1951 portant mise à la retraite d'un contrôleur civil.

Par décret en date du 16 février 1951, M. Blanque (Aimé), contrôleur de 1re classe, 2e échelon, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril 1951.

Décret du 16 février 1951 conférant l'honorariat à deux contrôleurs civils de Tunisie.

Par décret en date du 16 février 1951, MM. Labonne (Henri), contrôleur civil chef de circonscription supérieure en retraite, et Poullet (Georges-Albert), contrôleur civil de classe exceptionnelle en retraite, sont nommés contrôleurs civils honoraires.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 15 février 1951 portant rattachement, à la commune de Médan (département de Seine-et-Oise, arrondissement de Versailles, canton de Poissy) d'une partie de l'île Platais, dépendant actuellement de la commune de Triel-sur-Seine (mêmes département, arrondissement et canton).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-2604 du 2 novembre 1945 relative à la procédure de modification des circonscriptions administratives territoriales;

Vu les délibérations des conseils municipaux de Médan et de Triel-sur-Seine en date des 22 janvier, 15 octobre 1949 et 13 octobre 1949;

Vu l'avis émis par le conseil général de Seine-et-Oise dans sa séance du 8 mai 1950;

Vu le plan des lieux;

Ensemble les autres pièces du dossier;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — La partie du territoire de l'île Platais limitée en bleu sur le plan annexé au présent décret et dépendant de la commune de Triel-sur-Seine (département de Seine-et-Oise, arrondissement de Versailles, canton de Poissy) est rattachée à la commune de Médan (mêmes département, arrondissement et canton).

Art. 2. — La répartition des dettes existant à la date de publication du présent décret sera opérée sur la base des contributions directes payées dans chacune des communes en cause.

Les dépenses relatives à l'électrification et aux chemins seront cependant réparties proportionnellement aux distances parcourues par les différents réseaux.

Art. 3. — Les contrats de toute nature passés par les communes de Médan et de Triel-sur-Seine ainsi que, le cas échéant, par des syndicats intercommunaux, feront l'objet d'avenants pour en transférer les droits et obligations aux deux communes délimitées comme il a été dit ci-dessus.

Art. 4. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

Décret du 16 février 1951 portant désignation d'entreprise soumise aux dispositions de l'article 7 du décret du 5 juin 1947 fixant les conditions d'application à l'Algérie des lois des 8 avril et 21 octobre 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat à l'intérieur et du ministre du budget,

Vu la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, modifiée et complétée par la loi n° 46-2298 du 21 octobre 1946;

Vu le décret n° 47-1002 du 5 juin 1947 fixant les conditions d'application à l'Algérie des lois des 8 avril et 21 octobre 1946 susvisées et notamment l'article 7 de ce décret;

Vu l'avis du gouverneur général de l'Algérie,

Décrète:

Art. 1er. — En application du premier alinéa de l'article 7 du décret n° 47-1002 du 5 juin 1947 fixant les conditions d'application à l'Algérie des lois des 8 avril et 21 octobre 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, les réseaux et lignes de distribution d'énergie électrique de la commune de Trezel (département d'Oran), concédés à M. Monmeja (Paul) le 15 novembre 1929, sont transférés ainsi que les droits et obligations y afférents à « Electricité et Gaz d'Algérie », à dater du jour de l'insertion du présent décret au *Journal officiel* de l'Algérie.

Art. 2. — Un inventaire sommaire des biens mobiliers et immobiliers soumis au transfert prévu à l'article précédent sera dressé contradictoirement dans un délai de deux mois à dater de l'insertion du présent décret au *Journal officiel* de l'Algérie.

Dans un délai d'un an au maximum à compter de la publication du présent décret, il sera procédé de même à un inventaire détaillé.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie; cette insertion vaudra notification aux intéressés.

Art. 4. — Le ministre de l'intérieur, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

Décret du 16 février 1951 approuvant la cession par l'Etat d'un immeuble domanial.

Par décret en date du 16 février 1951, est approuvé aux clauses et conditions qui y sont stipulées l'acte administratif du 8 décembre 1950 aux termes duquel l'Etat rétrocède aux consorts Binchaya, moyennant le prix de 5.627.350 F, un immeuble bâti situé à Oran, 8, rue du Cercle-Militaire, qui avait été exproprié à leur encontre.

Décret du 17 février 1951 portant nomination d'un inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire.

Le Président de la République,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Vu l'article 6 du décret du 4 mars 1948 relatif au statut de l'inspection générale de l'administration au ministère de l'intérieur;

Le conseil des ministre entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Pelabon (André), inspecteur général de l'administration, en mission extraordinaire dans les départements compris dans la 4e région militaire, est chargé, à titre provisoire, des fonctions d'inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire pour les départements compris dans la 1re région militaire.

Art. 2 — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 février 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre de l'intérieur,

HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

EUGÈNE THOMAS.

Décret du 17 février 1951 portant promotion de classe d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 19 juin 1950 relatif au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Roux (Maxime), préfet de 2e classe à Alger, est élevé à la 1re classe de son grade.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 février 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre de l'intérieur,

HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

EUGÈNE THOMAS.

Interdiction d'affichage et de vente à des mineurs les publications périodiques « Music-Hall-Follie's » et « Stars et Vedettes ».

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 et spécialement son article 14;

Vu le décret n° 50-143 du 1er février 1950 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 16 juillet 1949;

Vu les avis exprimés par la commission de surveillance et de contrôle instituée par l'article 3 de la loi du 16 juillet 1949, dans sa séance du 6 décembre 1950;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Il est interdit, sous les peines prévues au premier alinéa de l'article 7 de la loi du 16 juillet 1949, de proposer, de donner ou de vendre à des mineurs de dix-huit ans, la publication périodique: *Music-Hall-Follie's.*

Art. 2. — Il est interdit, sous les mêmes sanctions d'exposer ces publications sur la voie publique, à l'extérieur ou à l'intérieur des magasins, des kiosques et de faire pour elles une publicité dans les mêmes conditions.

Art. 3. — Le préfet de police à Paris et les préfets dans les départements, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 février 1951.

HENRI QUEUILLE.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 et spécialement son article 14;

Vu le décret n° 50-143 du 1er février 1950 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 16 juillet 1949;

Vu les avis exprimés par la commission de surveillance et de contrôle instituée par l'article 3 de la loi du 16 juillet 1949 dans sa séance du 6 décembre 1950;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Il est interdit, sous les peines prévues au premier alinéa de l'article 7 de la loi du 16 juillet 1949, de proposer, de donner ou de vendre à des mineurs de dix-huit ans la publication périodique: *Stars et Vedettes.*

Art. 2. — Il est interdit, sous les mêmes sanctions, d'exposer ces publications sur la voie publique, à l'extérieur ou à l'intérieur des magasins, des kiosques ou de faire pour elles une publicité dans les mêmes conditions.

Art. 3. — Le préfet de police à Paris et les préfets dans les départements, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 février 1951.

HENRI QUEUILLE.

Sûreté nationale.

INSPECTEURS

Par arrêté du 12 février 1951, la qualité d'officier de police judiciaire, auxiliaire du procureur de la République, est attribuée aux inspecteurs de la sûreté nationale, dont les noms suivent:

MM.
Bacquias (Guy).
Baltz (Marcel).
Barraquier (Marius).
Bergeron (Georges).
Bony (Pierre).
Bosc (Jean).
Boudier (René).
Boulonnais (Charles).
Bourbouze (Charles).
Bouvard (Roger).
Boye (André).
Bruchet (Lucien).
Brunet (Gérard).
Caslex (Henri).
Calin (Guy).
Ceron (Claude).
Ciccolini (Jacques).
Clouet (Jean).
Costa (Albert).
Cramailh (Henri).
Daniel (Louis).
Decarreaux (Marcel).
Denis (Christian).
Desmet (Robert).
Devilleneuve (René)
Doubet (Stanislas).
Duchatel (Robert).
Dumas (René).
Estienne (Raoul).
Feraud (Laurent).
Fetillieux (Eugène).
Fournier (Paul).
Froger (Charley).
Gaimard (Antoine).
Gatey (Georges).
Gaumery (Roger).
Geeraerts (Jacques).
Germez (Louis).
Gobert (Martial).
Godart (André).
Grignard (Gaston).
Guillemat (Théodore) (radio).
Guyonnet (Gilbert).
Hemous (Edmond) (radio).
Heras (André).
Horbach (Hubert).
Jazaret (Raphaël).
Jouan (Lucien).
De Knuydt (Paul).
Lambotte (Raymond).
Lanis (Robert).
Laurent (René).
Layssac (André) (radio).
Lecaille (Pierre).
Lelong (Paul).
Le Vaillant (Paul) (radio).
Levergeois (André)
Loustaunau (Raymond).
Marchal (Jean).
Martinet (Maurice) (radio).
Morel (Jacques).
Morisot (Robert).
Moudenc (Raoul).
Muguet (Roger).
Orvain (Henri).
Paillard (Maurice).
Parent (Jean).
Parent (Lucien).
Pelicaud (Roger).
Perrault (Pierre).
Peyredieu du Charlat (Lucien).
Pichard (Guy).
Poli (Pierre).
Poncharrau (Franck).
Rauber (René).
Richepin (Guy).
Roca (Roger).
Roland (Raymond).
Roulle (Henri).
Rubon (Pierre).
Salle (Roger).
Sanit (André).
Saurel (Maurice).
Schleicher (Roger).
Sidrac (Fernand).
Simula (Jacques).
Subra (René).
Tanguy (Jean).
Tapie (Louis).
Thévenin (Lucien).
Thibault (Roger).
Tissier (Henri).
Valentini (André).
Vosgien (René).
Zind (Théodore).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citation à l'ordre de l'armée de mer.

(Théâtres d'opérations extérieurs.)

Sur proposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) et par décision du 7 février 1951, le ministre de la défense nationale cite:

A l'ordre de l'armée de mer.

M. le vice-amiral Ortoli (Paul-Ange-Philippe), commandant les forces maritimes d'Extrême-Orient.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. avec palme.

Décret du 15 février 1951 portant nominations, promotions et fixation de prise de rang dans le service de santé métropolitain (régularisation).

Par décret en date du 15 février 1951:

Par application des dispositions de la loi du 29 mars 1950 (art. 3 et 4), les dates de prise de rang dans les grades de sous-lieutenant et de lieutenant des médecins et pharmaciens du service de santé métropolitain, désignés ci-après, sont fixées comme suit:

A. — MÉDECINS

Médecin sous-lieutenant, rang du 31 décembre 1937.
médecin lieutenant, rang du 31 décembre 1939.

MM Rickard (Michel-Paul-Antoine-William, Tardieu (Jean-Joseph).

Médecin sous-lieutenant, rang du 31 décembre 1940,
médecin lieutenant, rang du 31 décembre 1942.

M. Tomari (Vincent-Albert).

Médecin sous-lieutenant, rang du 31 décembre 1941,
médecin lieutenant, rang du 31 décembre 1943.

MM. Feuilly (Marc-Marie-Joseph), Schbath (Moïse-Paul), Vacher (Albert-Eugène).

Médecin sous-lieutenant, rang du 31 décembre 1942,
médecin lieutenant, rang du 31 décembre 1944.

MM. Desangles (Jean-Jacques), Druilhon (Louis), Dumas (André-Jean), Soussen (Gilbert-Michel).

Médecin sous-lieutenant, rang du 31 décembre 1943,
médecin lieutenant, rang du 31 décembre 1945.

MM. Audias (Pierre-Michel-Jean), Joulin (André-Charles-Marcel), Multedo (Roch-Lazare), Thiriet (Gérard).

Médecin sous-lieutenant, rang du 31 décembre 1944,
médecin lieutenant, rang du 31 décembre 1946.

MM. Arroyo (Georges-Alexis), Canal (Pierre-Julien-Jean), Dion (René-Pierre-Emile), Genille (Henri-Lazare), Pecker (Paul-Louis-Christian).

Médecin sous-lieutenant, rang du 31 décembre 1945,
médecin lieutenant, rang du 31 décembre 1947.

M. Schmitt (Pierre-André-Yves).

B. — PHARMACIENS

Pharmacien sous-lieutenant, rang du 31 décembre 1939,
pharmacien lieutenant, rang du 31 décembre 1941.

M. Fradois (Auguste-Roger-Renaud-Henry).

Pharmacien sous-lieutenant, rang du 31 décembre 1942,
pharmacien lieutenant, rang du 31 décembre 1944.

M. Mergier (Pierre-Louis-Georges-Jean).

Pharmacien sous-lieutenant, rang du 31 décembre 1945,
pharmacien lieutenant, rang du 31 décembre 1947.

M. Damour (Jean-André-Albert).

Le médecin et les pharmaciens ci-après désignés, qui ont été nommés directement dans le corps « civilisé » du service de santé, sont nommés rétroactivement au grade de médecin ou pharmacien sous-lieutenant de l'armée active (art. 2 de la loi du 29 mars 1950).

1° *Au grade de médecin sous-lieutenant* (à dater du 16 mai 1944).

M. Gaudin (Louis-Jean-Michel), reçu docteur en médecine le 15 mai 1944.

2° *Au grade de pharmacien sous-lieutenant*

(provenant du concours direct).

(A dater du 31 décembre 1941.)

M. Austruy (Georges-Louis).

(A dater du 31 décembre 1942.)

M. Marty (Jean-Barthélémi-Marie).

(A dater du 31 décembre 1943.)

M. Allain (Georges-Lucien).

La date de prise de rang dans leur grade du médecin et des pharmaciens figurant ci-dessus est fixée ainsi qu'il suit et les intéressés sont promus au grade de médecin ou pharmacien lieutenant pour prendre rang aux dates ci-après:

Médecin sous-lieutenant, rang du 31 décembre 1940,
médecin lieutenant, rang du 31 décembre 1942.

M. Gaudin (Louis-Jean-Michel).

Pharmacien sous-lieutenant, rang du 31 décembre 1938,
pharmacien lieutenant, rang du 31 décembre 1940.

M. Austry (Georges-Louis).

Pharmacien sous-lieutenant, rang du 31 décembre 1940,
pharmacien lieutenant, rang du 31 décembre 1942.

M. Marty (Jean-Barthélémy-Marie).

Pharmacien sous-lieutenant, rang du 31 décembre 1941,
pharmacien lieutenant, rang du 31 décembre 1943.

M. Allain (Georges-Lucien).

La situation des médecins militaires figurant ci-après est régularisée comme suit:

Médecin sous-lieutenant, à dater du 28 octobre 1944, rang du 31 décembre 1940, médecin lieutenant, rang du 31 décembre 1942.

M. Robaglia (Louis-Antoine-Toussaint).

Médecin sous-lieutenant, à dater du 11 juillet 1945, rang du 31 décembre 1940, *médecin lieutenant*, rang du 31 décembre 1942.

M. Lafontaine (Jean-Gilbert).

Médecin sous-lieutenant, à dater du 30 janvier 1945, rang du 31 décembre 1941, *médecin lieutenant*, rang du 31 décembre 1943.

M. Isnard (Jean-Julien).

Les fixations de prise de rang, nominations, promotions et régularisation de situation faisant l'objet du présent décret ne donnent pas lieu à rappel de solde.

Décret du 15 février 1951 portant nominations et promotions d'élèves de l'école du service de santé militaire.

Par décret en date du 15 février 1951:

Sont nommés au grade de médecin ou pharmacien sous-lieutenant de l'armée active, les élèves de l'école du service de santé militaire, ci-après désignés, reçus docteurs en médecine ou pharmaciens;

A. — *Au grade de médecin sous-lieutenant.*

(Régime terminal d'études: 24 inscriptions.)

A dater du 7 décembre 1950.

M. Brunet (Pierre-Gaston), reçu docteur en médecine le 6 décembre 1950.

A dater du 8 décembre 1950.

M. De Gans (Guy-Jean-Philippe), reçu docteur en médecine le 7 décembre 1950.

A dater du 13 décembre 1950.

M. Fauret (Jacques-Louis-Joseph-Bernard), reçu docteur en médecine le 12 décembre 1950.

A dater du 14 décembre 1950.

M. Boudias (Antoine-Marius-Henri), reçu docteur en médecine le 13 décembre 1950.

A dater du 15 décembre 1950.

M. Jame (Pierre-Paul-Jean), reçu docteur en médecine le 14 décembre 1950.

A dater du 20 décembre 1950.

MM. Bollet (Donat-Louis-André), Petitjean (Robert-Marius-Georges), reçus docteurs en médecine le 19 décembre 1950.

A dater du 21 décembre 1950.

MM. Denepoux (Adrien-Roland), Morand (Pierre-Antoine-François), reçus docteurs en médecine le 20 décembre 1950.

A dater du 23 décembre 1950.

MM. Mèghe (Pierre), Poncet (Jean-Martin-Michel), Tary (Paul-Marie-Louis-Cyprien-Maurice), reçus docteurs en médecine le 22 décembre 1950.

(Régime terminal d'études: 20 inscriptions.)

A dater du 16 décembre 1950.

M. Salini (Marius-Armand), reçu docteur en médecine le 15 décembre 1950.

A dater du 19 décembre 1950.

M. Fournier (Henri-Christian-Gaëtan-Etienne), reçu docteur en médecine le 18 décembre 1950, et dont l'offre de démission de son grade de lieutenant d'administration du service de santé de l'armée active est acceptée.

M. Molins (Georges-Laurent-Martin), reçu docteur en médecine le 18 décembre 1950.

A dater du 20 décembre 1950.

MM. Doublier (Louis-Pierre), Le Tallec (André-Francis-Jean-Joseph), Viennot (Hubert-Claude-François), reçus docteurs en médecine le 19 décembre 1950.

A dater du 21 décembre 1950.

MM. Gros (Albert-Julien-Gérard), Ratignier (Adrien-André-Paul), reçus docteurs en médecine le 20 décembre 1950.

B. — *Au grade de pharmacien sous-lieutenant.*

A dater du 21 décembre 1950.

M. Goguillot (Jean-René-Marie), reçu pharmacien le 20 décembre 1950.

Par application de la loi du 6 janvier 1923, modifiée par la loi du 24 décembre 1925 et de la loi du 29 mars 1950, la date de prise de rang dans leur grade, des médecins sous-lieutenants et du pharmacien sous-lieutenant figurant ci-dessus, est fixée sans rappel de solde ainsi qu'il suit et les intéressés sont promus au grade de médecin ou de pharmacien lieutenant, pour prendre rang, sans rappel de solde, aux dates ci-après:

Médecin sous-lieutenant, rang du 31 décembre 1945,
médecin lieutenant, rang du 31 décembre 1947.

MM. Fournier (Henri-Christian-Gaëtan-Etienne).
Salini (Marius-Armand).

Médecin sous-lieutenant, rang du 31 décembre 1946,
médecin lieutenant, rang du 31 décembre 1948.

MM. Bollet (Donat-Louis-André).
Boudias (Antoine-Marius-Henri).
Brunet (Pierre-Gaston).
De Gans (Guy-Jean-Philippe).
Denepoux (Adrien-Roland).
Fauret (Jacques-Louis-Joseph-Bernard).
Gros (Albert-Julien-Gérard).
Jame (Pierre-Paul-Jean).
Mèghe (Pierre).
Morand (Pierre-Antoine-François).
Petitjean (Robert-Marius-Georges).
Poncet (Jean-Martin-Michel).
Ratignier (Adrien-André-Paul).
Tary (Paul-Marie-Louis-Cyprien-Maurice).
Viennot (Hubert-Claude-François).

Médecin sous-lieutenant, rang du 31 décembre 1947,
médecin lieutenant, rang du 31 décembre 1949.

MM. Doublier (Louis-Pierre).
Le Tallec (André-Francis-Jean-Joseph).
Molins (Georges-Laurent-Martin).

Pharmacien sous-lieutenant, rang du 31 décembre 1948,
pharmacien lieutenant, rang du 31 décembre 1950.

M. Goguillot (Jean-René-Marie).

Décret du 15 février 1951 portant nomination dans le service vétérinaire.

Par décret en date du 15 février 1951, est nommé au grade de vétérinaire sous-lieutenant élève de l'armée active le vétérinaire aspirant élève officier de l'armée active dont le nom suit:

Pour prendre rang du 1er octobre 1950.
(Avec rappel de solde.)

M. Crombe (Claude-Julien-Camille).

Décret du 15 février 1951 portant affectation d'un officier supérieur de l'armée de terre.

Par décret en date du 15 février 1951, M. le colonel d'artillerie Charles-Messance (Léon-Marie-Joseph) est désigné pour prendre le commandement de la subdivision de Nancy, en remplacement de M. le colonel d'artillerie Jeanjean (René-Gérard-Auguste), prochainement atteint par la limite d'âge de son grade.

Décret du 15 février 1951 portant acceptation d'une offre de démission (armée de terre, active).

Par décret en date du 15 février 1951, est acceptée l'offre de démission de son grade présentée par M. le chef de bataillon d'infanterie à titre temporaire (capitaine à titre définitif) Asher (Serge-Mata), de l'armée active.

Décret du 15 février 1951 modifiant le décret du 19 octobre 1950 portant changement d'arme (armée de terre, active).

Par décret en date du 15 février 1951, l'article 2 du décret du 19 octobre 1950 portant changement d'arme (*Journal officiel* du 22 octobre 1950) est modifié ainsi qu'il suit:

Au lieu de:

M. le capitaine Dietsch (André-Robert), entre M. le capitaine Hubert (Charles-Joseph) et M. le capitaine Dulauroy (Georges-Pierre-Victor), à la liste générale d'ancienneté des capitaines d'infanterie métropolitaine,

Lire:

M. le capitaine Dietsch (André-Robert), entre M. le capitaine Ferrier (Elie-Emile-Maurice) et M. le capitaine Tregner (Paul-Yves-Marie), à la liste générale d'ancienneté des capitaines d'infanterie métropolitaine.

Décret du 15 février 1951 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 15 février 1951, sont promus au grade de lieutenant de réserve aux dates indiquées ci-après:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

MM. les sous-lieutenants:

Infanterie.

1re REGION MILITAIRE

Etat-major.

De Cassagne de Beaufort de Miramon (Marie-René-Ernest-Gaspard-Léon-Géraud), 1er juin 1946.

Subdivision de Chartres.

Thizeau (Pierre), 1er juin 1946.

Subdivision de Paris.

Abbati (Xavier-Mauricio), 7 avril 1947.
Amar (André), 25 juin 1950.
André (Roger-Gabriel), 1er juin 1946.
Audon (Raymond-Louis), 1er août 1948.
Augustin (Léon), 1er juin 1946.
Bariant (Jean-Jacques), 1er février 1949.
Bely (Alfred-Jean-Marie), 1er juin 1946.
Benard (Jean-Charles-Pierre-Elphège), 10 mai 1948.
Bertolino (Paolino), 1er juin 1946.
Bizard (François-Georges-Germain), 1er juin 1946.
Bocquet (Marcel-Joseph), 11 septembre 1948.
Bolmont (Robert-Henri), 16 mars 1949.
Brillant (Elie-Roger), 1er novembre 1948.
Brossier (Roger-Victor), 1er juin 1946.
Came (Pierre-François), 1er juin 1946.
Camus (Jean-Pierre), 25 juin 1949.
Carlron (Christian-Marcel), 1er avril 1949.
De Celini (Augustin-Léontin-Justin), 1er octobre 1948.
Chappaz (Henry-Joseph), 1er juin 1946.
Chaudet (Marcel-Raymond), 1er juin 1946.
Chaussegros (Clément), 1er juin 1946.
Clergier (Georges-Marie-Albéric), 1er juin 1946.
Clerval (René-Léonce), 1er novembre 1950.
Collet (Marcel-Jean), 25 décembre 1950.
Damerval (Jacques-Louis-Florimond), 15 octobre 1950.
Debrade (Elie-Charles-Alexandre), 23 août 1948.
Dehen (Marie-Charles-Marcel), 1er juin 1946.
Delattre (Louis-Thélesphore-Alexandre), 18 novembre 1948.
Delauney (Georges-Frédéric), 1er juin 1946.

Deschamps (Pierre), 1er juin 1946.
Devclay (Marcel - Emile - Léon), 1er juin 1946.
Diebold (Eugène-Alphonse-Henri), 18 janvier 1950.
Dostert (Lucien-Alfred), 1er juin 1946.
Doumenc (Albert-Jean-Baptiste), 1er juin 1946.
Duvernoy (Paul - Jacques - Marie), 3 septembre 1948.
Ferrari (Philippe-Gabriel), 1er juin 1946.
De France (Paul-Marie-Louis-Martin-Domice), 1er juin 1946.
Fulgeras (Roger - Alexandre-Laurent), 1er juin 1946.
Gaudonneix (Michel - Pierre - Robert), 25 septembre 1949.
Gleyroux (Jean), 1er mars 1949.
Godard (Pierre), 1er juin 1946.
Godon (Georges - Henri - Louis), 25 juin 1950.
Grégoire (Albert-Victor-Raymond), 1er juin 1946.
Guilloux (Jacques-Bernard), 4 août 1949.
Hays (Jacques), 1er juin 1946.
Henry (Edouard-Frédéric-Joseph), 1er juin 1946.
Henry (Raymond-Jean), 1er juin 1946.
Houel (Marcel - Victor - Eugène), 1er juin 1946.
Icard (Henri-Léon), 25 septembre 1949.
Jamain (Hippolyte-René), 1er juin 1946.
Kaminski (Mager-Kalma-Marcel), 16 décembre 1948.
Lacomere (Paul), 1er juin 1946.
Lacoste (Boris - Roger - Constant), 1er juin 1946.
Lafille (Jean - Etienne - Philippe), 1er juin 1946.
Lamevre (Gérard - Marie - Noël), 1er juin 1946.
Larroche (Fernand-Emile), 26 octobre 1948.
Lassallas (Pierre - Auguste - Ferdinand), 16 novembre 1948.
Lathuillere (Georges-Hippolyte-Marius), 8 novembre 1948.
Lebeau (Edouard-Edmond), 21 novembre 1948.
Leclerc (René-Marie-Jean), 18 novembre 1948.
Lesaint (Robert-Auguste-Marie), 1er juin 1946.
Loiille (Pierre-René), 1er juin 1946.
Louis (Hubert), 2 mai 1948.
Magnant (Yves-Guy), 12 décembre 1948.
Manieres (Jean-Lucien), 1er juin 1946.
Marlin (Jean-Pierre), 3 septembre 1949.
Matray (René - Lucien - Valentin), 1er juin 1946.
Maubrais (Eugène - Georges), 1er juin 1946.
Max (Marcel), 16 octobre 1948.
Maziere (Victor - Louis - Marcel), 25 juin 1950.
Meramedjian (Abgar), 16 mai 1949.
Mesiki (Henri), 31 décembre 1948.
Molia (Albert-Jean), 1er juin 1946.
Morel (Max-François-Joseph-Georges), 1er juin 1946.
Morel (Robert - François - Henri), 1er juin 1946.
Nerot (Jacques - Marie - Edouard), 1er juin 1946.
Neuville (André - Louis - Lucien - François), 1er juin 1946.
Patin (Jacques-Maurice), 11 octobre 1948.
Pelce de Saint Maurice (Yves-Albert-Joseph-Marie), 1er juin 1946.
Plassard (Jean - Marie - Placide), 27 novembre 1948.
Ponceau (François), 1er juin 1946.
Reinbuchler (Lucien-Laurent-Jean-Baptiste), 25 juin 1950.
Renaud (Michel-Alexandre-Emile-André), 1er juin 1946.
Roquigny (Jean), 25 juin 1950.
Roumegoux (Maurice - Marc - Auguste-Marie), 1er juin 1946.
Roynette (Lucien-Emile), 31 janvier 1948.
Rozan (Léon-Henri), 1er juin 1949.
Sales (Marie - Albert Christian), 1er juin 1946.
De Salviac de Viel Castel (Pierre-Etienne - Sidney), 28 octobre 1947.
De Segogne (Henry-Marie-Joseph), 1er juin 1946.
Surcin (André-Eugène), 25 juin 1949.
Teissedre (Marcel-Louis-Maurice), 1er juin 1946.
Texier (Antoine - Pierre - Alfred), 1er juin 1946.
Vedel (Louis-Jean-Célestin-Justin), 1er juin 1946.
Verge (Max-Jean-Henri), 19 mars 1949.
Widmer (Jean - René - Charles), 1er juin 1946.
Yurielli (Georges-Robert), 25 décembre 1949.

A TITRE NORD-AFRICAIN

Cherif Behcène, 1er octobre 1950.

Subdivision de Versailles.

Lecat (Roger-André), 21 juillet 1948.
Lequeux (James-Achille), 1er juin 1946.
De Montalembert (Jean-Charles-André), 1er juin 1946.
Thieffine (Louis-Georges), 1er juin 1946.

2e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Amiens.

Picard (Henri - Charles - Emile), 1er juin 1946.
Votat (Michel-Paul), 1er octobre 1950.

3e REGION MILITAIRE

Subdivision de Nantes.

Billaud (Gabriel-Elie-Jean), 1er novembre 1948.
Davet (Paul-Arsène), 1er juin 1946.
Le Bonniec (Marcel-Ernest), 7 septembre 1948.
Lenglet (Pierre-Armand-Désiré), 1er juin 1946.
Leprince (Pierre-André-Jean), 8 janvier 1949.
Thual (Jean - Ernest), 1er juin 1946.

Subdivision de Vannes.

Goulard (Eugène - Louis - Marie), 25 septembre 1947.
Le Borgne (Jean-Joseph-Louis), 1er juin 1949.

4e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Angoulême.

Masquet (Paul-Louis), 1er juin 1946.

Subdivision de Limoges.

Aucouturier (Jean - Raymond), 1er juin 1949.
Le Corff (René-Raymond), 1er novembre 1950.

Subdivision de Poitiers.

Cosson (Raoul), 13 mars 1949.

Subdivision de Tours.

Pecout (Albert-Raymond), 11 février 1949.

5e REGION MILITAIRE

Subdivision de Montauban.

Gramat (André-Henri), 2 mars 1949.

Subdivision de Perpignan.

Corlay (Guy-Lucien-Raoul), 13 octobre 1950.

Subdivision de Toulouse.

Porto (Antoine-Louis-Jean), 1er août 1948.

6e REGION MILITAIRE

Subdivision de Metz.

Dincher (Gaston-Georges-Pierre), 10 décembre 1950.
Drant (Charles-Joseph), 1er octobre 1948.

Subdivision de Nancy.

Aubry (Amédée-Paul-Pierre), 1er août 1948.
Collignon (Jean-Marie), 21 octobre 1950.
Curin (Martial-Germain), 2 mai 1948.
Janot (Jean-Marie), 1er juin 1946.
Kachler (Alphonse-Louis), 6 novembre 1950.
Moulin (Yves-André), 25 décembre 1950.
Poquet (André-Gildas), 1er juin 1949.
Randolet (Emile-André), 1er avril 1949.

Subdivision de la Sarre.

Schricke (Jacques - Henri - Léon-Paul), 21 mai 1949.

Subdivision de Strasbourg.

Aubry (Georges-Jean-Raymond), 1er décembre 1949.
Deconinck (Henri-Emile-Achille) 1er juin 1946.
Gilg (Lucien), 25 septembre 1949.
Gilly (Cyrille - François-Joseph), 25 décembre 1950.
Goetschy (Alphonse) alias Prache (Roger - Alexandre - Gérard), 16 mars 1947.
Kessler (Marcel - Aloïse-Xavier), 1er juin 1946.
Peltermann (Bernard - Edmond-Emile), 25 décembre 1950.
Sibler (Paul-Robert), 6 décembre 1950.
Thuet (François-Joseph), 25 décembre 1950.

7e REGION MILITAIRE

Subdivision de Nevers.

Metier (Alcide-Louis), 4 juin 1949

8e REGION MILITAIRE

Etat-major.

Martinot (Jean), 16 octobre 1948.

Subdivision de Chambéry.

Bernard (Eugène-Marius), 1er juin 1947.
Pavier (Louis-François), 1er juin 1947.

Subdivision de Clermont-Ferrand.

Courtial (Joseph-Mathieu), 28 octobre 1948.
Pailloux (Gilles-Luc), 16 octobre 1950.

Subdivision de Grenoble.

Chabert (Louis), 1er juin 1946.

Subdivision de Lyon.

Adduard (Maurice-Robert), 13 février 1949.
Avondo (Jean-René), 1er juin 1946.
Canod (Charles - Louis - Aimé), 1er juin 1946.
Cellard du Sordet (Michel-Marie-Joseph), 30 avril 1948.
Fourny (Georges-Antonin), 21 octobre 1950.
Panel (Pierre), 28 avril 1949.
Pernet (Jacques - Marie - Claude), 25 décembre 1949.
Perin (Roger-Emile), 1er juin 1946,

Subdivision de Saint-Etienne.

Bertrand (Jacques-Georges-Maurice), 10 octobre 1950.
Favier (Jean), 1er juin 1946.

9e REGION MILITAIRE

Subdivision de la Corse.

Dominici (Jean), 25 juin 1949.
Marsan (Pierre - Gaston - Paul), 1er juillet 1948.

Subdivision de Marseille.

Bonaldi (Paul-Jean-Joseph), 25 janvier 1947.
Bouisson (Franiz - Gérard - Louis), 10 décembre 1948.
Rouge (Lucien-Etienne), 1er janvier 1949.

Subdivision de Toulouse.

Alberlini (Liso-Siméon), 1er juin 1947.
Cerrati (Marius - Jean - Antoine), 25 septembre 1949.
Ehrmann (Charles-Victor), 1er juin 1946.
Gandois (Serge), 1er juin 1946.
Garcey (Georges-Bernard), 1er juin 1946.
Guiran (Paul - Marie - Emile), 1er juin 1946.
Lombardi (Henri-Spartalus), 1er juin 1946.

Mignot (Adrien-François-Charles), 1er juin 1946.
Potheau (Jean-Georges-Jacques), 1er juin 1946.
Racine (Georges - Marie - Emmanuel), 1er juin 1946.
Salvarelli (Jean-Charles), 16 août 1948
Tardy (Fernand-Joseph), 18 janvier 1949
Tasso (Siméon - Dominique), 1er juin 1946.
Vancauwelaert (René - Eugène), 1er juin 1946.

10e REGION MILITAIRE

Division d'Alger.

Guibert (Marcel-Alfred-Auguste), 1er novembre 1950.

Division d'Oran.

Vale (Robert), 1er novembre 1950.

TROUPES DU MAROC

Etat-major du commandement supérieur.

Le Lorier (Robert - Alexandre Albert), 1er juin 1946.
Terrien (Samuel-Lucien), 1er juin 1946.

Division de Casablanca.

Guichet (Gaston), 22 juin 1947.

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE. — ARMEE DE TERRE

3e bureau.

Moricet (Edmond-Roger), 25 septembre 1947.

EXTREME-ORIENT

Bureau de recrutement de Saigon.

Ledoux (Georges-Emile), 25 juin 1950.

Arme blindée et cavalerie.

Subdivision de Paris.

Aubrun (Roger-Adrien), 1er avril 1948.
Bignon (Charles-Henry), 25 juin 1950.
Bizouard (Paul-Marie), 1er octobre 1950.
Boidot (Jean - Pierre - Gilbert), 1er octobre 1950.
Connault (Jean-Louis-Théophile), 1er octobre 1950.
Fauconnier (Bernard - Albert), 1er octobre 1950.
Goutal (Pierre-Firmin), 1er juin 1946.
Goux (Claude-Maurice), 1er octobre 1950.
Grosmangin (Jacques), 1er octobre 1950.
Lacombe (Jacques - François), 1er octobre 1950.
Ledez (Pierre), 1er octobre 1950.
Levy (Etienne-Paul-Louis), 1er novembre 1948.
Monsarrat (Jean-Bernard-Lucien), 1er octobre 1950.
Pailhas (Louis - Marie - Clément-Léon), 1er octobre 1950.
Pichon (Claude - Jean - Marie), 1er octobre 1950.
Rouer (Bernard-Marie-Johannès), 1er octobre 1950.
Rouquerol (Max-Gustave-Marie), 1er octobre 1950.
Smoukovich (Gérard - Henri), 1er octobre 1950.
Ullmann (Henri - Pierre - Jérôme-Jean), 1er juin 1946.
Ventre (Jean-Louis), 1er octobre 1950.

Subdivision de Versailles.

Gesset (Henri-Jean-Pierre), 25 décembre 1949.
Kirchner (Maurice - Dominique), 1er octobre 1950.
Prevost (Robert), 14 septembre 1949.
Robieux (Jean-Henri-Léon-Marie), 1er octobre 1950.
Tourrellec (Georges), 11 août 1946.
Viger (Paul - Michel - Bernard), 1er octobre 1950.

5e REGION MILITAIRE

Subdivision de Pau.

Mesnard (Guy - Jean - Francis), 11 décembre 1950.

6e REGION MILITAIRE

Subdivision de Metz.

Bleichner-Hemmert (Michel - Eugène), 11 juillet 1948.
Truchy (Bernard-André), 10 septembre 1950.

Subdivision de Strasbourg.

Bommensath (Maurice), 1er octobre 1949.

7e REGION MILITAIRE

Subdivision de Besançon.

Butzbach (Daniel - François), 1er octobre 1949.

8e REGION MILITAIRE

Subdivision de Chambéry.

Rogeaux (Philippe - Marie - Paul), 1er octobre 1950.

Subdivision de Lyon.

Beraudier (Charles-Georges), 1er mars 1949.

9e REGION MILITAIRE

Subdivision de Marseille.

Bon (Marcel-Maurice), 27 mai 1950.
Pelissier de Neufville (Hubert-François-Sébastien), 18 octobre 1947.

Artillerie.

1re REGION MILITAIRE

Subdivision d'Orléans.

Tremeau (Marcel-Joseph), 4 avril 1949.

Subdivision de Paris.

André (Marcel - Georges - Paul), 25 juin 1950.
Baizez (Bernard-Charles-Georges), 30 décembre 1948.
De Beauregard (Georges-Raoul-Edgard-Denis), 27 mars 1948.
Bedel (Michel - Robert - Henri), 25 juin 1950.
Boullenger (Bernard-Emile), 1er juin 1946.
Bailly (Etienne-Alfred-Germain), 26 mai 1948.
Deberge (Jean-Baptiste-Laurent), 1er octobre 1949.
Goldryn (Alexandre), 25 septembre 1947.
Gueritte (Maurice Auguste), 25 septembre 1949.
Guillaume (Noël-Joseph), 1er octobre 1949.
Jourdin (André-Fernand-Julien), 25 juin 1950.
Leblanc (Georges-Jules), 11 décembre 1948.
Lelièvre (Jacques-Marie-Bernard), 25 juin 1950.
Lemaire (Jean-Louis-Marie-François), 1er juin 1946.
Lucas de Leyssac (Olivier-Claude-Edouard), 25 avril 1948.
Pelen (Albert-Louis-Marie), 25 septembre 1949.
Rabourdin (François-Georges-Albert-Nicolas), 1er juin 1946.
Rebien (Jean), 16 octobre 1948.
Robin (René-Joseph), 29 mars 1947.
Swinscoe (Lionel-Richard), 1er décembre 1950.
Terrat (Roger-Maurice), 1er juin 1946.
Valat (Philippe-Marc), 1er avril 1947.
Verny (André-Albert), 25 juin 1950.

Subdivision de Versailles.

Bertiere (Pierre - Albert - René), 1er octobre 1948.
Desmons (Roger), 1er octobre 1950.
Leboulleux (Jean - Paul - Joseph), 1er octobre 1950.

2e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Amiens.

Cavrois (Georges-Louis), 1er avril 1949.

Subdivision d'Arras.

Crime (André-Jean), 1er octobre 1950.
Pot (François - Achille - Jean), 1er juin 1946.

Subdivision de Lille.

Duriez (Fernand - Louis - Marie - Joseph), 25 décembre 1950.
Leclercq (Jean-Hugues-François-Robert), 1er juin 1946.

5e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Albi.

Cognet (Jacques-Fernand), 1er octobre 1950.

6e REGION MILITAIRE

Subdivision de Nancy.

Grandpierre (Maurice-Charles-Marie), 1er octobre 1950.

7e REGION MILITAIRE

Subdivision de Besançon.

Bourachot (Pierre - Louis - Marie), 1er octobre 1949.
Jacquard (Albert - Marie - Joseph), 1er octobre 1949.

Subdivision de Nevers.

Mallet (Robert-Auguste), 25 septembre 1949.
Philippon (André-Philibert), 1er juin 1946.
Ronde (Marcel-Etienne-Frédéric), 25 juin 1950.

8e REGION MILITAIRE

Subdivision de Chambéry.

Asselin (Maurice - Georges - François), 1er octobre 1950.

Subdivision de Grenoble.

Moreau (Louis-Charles), 1er juin 1946.
Sayn (Georges-René), 1er juin 1946.

Subdivision de Lyon.

De Fromont de Bouaille (Pierre-Marie-Henry-Louis), 1er octobre 1949.
Jarrosson (Régis - Marie - Marcel), 1er octobre 1949.

9e REGION MILITAIRE

Subdivision de la Corse.

Luciani (Baptiste), 25 septembre 1946.

Subdivision de Marseille.

Rey (Jacques - Eugène - Albert), 1er octobre 1949.

10e REGION MILITAIRE

Division de Constantine.

Brenot (Maurice-Frédéric-Alphonse-Henri), 1er juin 1946.

TROUPES DU MAROC

Commandement de l'artillerie du Maroc.

Boumendil (Henri-Aaron), 1er octobre 1948.
Bourreille (Raymond - Lucien), 14 mars 1948.
Wuchner (Jacques-Marie-Edouard-Elie), 1er octobre 1948.

Train.

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Audouin (Raymond - André - Fernand), 1er octobre 1948.
Bougle (Paul - Lucien - Emilien), 1er décembre 1950.
Rouveure (Jean - Ferdinand-Albert), 1er décembre 1950.

2e REGION MILITAIRE

Subdivision de Lille.

Pommerolle (Max-Maurice), 1er décembre 1950.

9e REGION MILITAIRE

Subdivision de la Corse.

Frassati (Marcel-Pascal), 25 décembre 1949.

10e REGION MILITAIRE

Division d'Oran.

Bouche (Pierre - Omer - Fernand), 19 octobre 1946.

Transmissions.

A. — ARME

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Cornut (Jacques - Eugène - Marie-Louis), 1er octobre 1950.
Denis (Pierre-Louis), 1er octobre 1950.
Echard (Pierre-Georges), 1er octobre 1950.
Gabet (Michel-Jean), 1er octobre 1950.
Jars (Pierre-Marie - Jean - René), 1er octobre 1950.
Magloire (Auguste - Lucien - Claude), 1er octobre 1950.
Monljoie (René - Francis - Marie), 1er octobre 1950.
Orefice (Pierre-Maurice-Philippe), 1er octobre 1950.
Pesqui (Robert - Marcel - Henri), 1er octobre 1949.
Peugeot (Jean-Claude), 1er octobre 1950.
Prost-Dame (Claude-Marie-Pierre-Alfred), 1er octobre 1950.
Thuie (Marcel - Pierre - Adrien), 1er octobre 1950.
Verrier (Jean - Marie - Ernest), 1er octobre 1950.
Vienot (Jean-Pierre-Marie), 1er octobre 1950.

Subdivision de Versailles.

Comoy (Michel-Paul), 1er octobre 1950.
Fromentel (René-Charles-Edouard), 1er octobre 1950.

2e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Arras.

Feytis (Jean-Georges - Alphonse), 1er octobre 1950.
Mougeolle (Claude - Jacques-Paul-Henry), 1er octobre 1950.

8e REGION MILITAIRE

Subdivision de Clermont-Ferrand.

Andreani (François-Jean-Paul-Mathieu), 1er septembre 1950.

TROUPES DU MAROC

Commandement des transmissions du Maroc.

Valet (Henri-Georges), 1er octobre 1948.

B. — ADJOINTS DU SERVICE DU MATÉRIEL DES TRANSMISSIONS

1re REGION MILITAIRE

Mares (Jean-Joseph-René), 1er octobre 1948.

TROUPES DU MAROC

Commandement des transmissions du Maroc.

Thoby (Paul - Joseph Marie - Armand), 20 juillet 1949.

Décret du 15 février 1951 portant nominations dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 15 février 1951, sont nommés au titre des réserves pour prendre rang du 1er octobre 1950.

TROUPES COLONIALES

Adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de commandant.

MM. les capitaines:
Lebouchard (André - Alexandre), état-major, 9e région militaire.
Musy (René-Léon-Arsène), état-major, 1re région militaire.

Adjoints administratifs des matériels et bâtiments coloniaux.

Au grade de commandant.

M. le capitaine Moussard (François-Joseph-Marie), état-major, Maroc.

Adjoints techniques des matériels et bâtiments coloniaux.

Au grade de commandant.

OUVRIERS D'ÉTAT

MM. les capitaines:
Galicher (Maurice - François - Auguste, état-major, 9e région militaire.
Bruneton (Jean-Louis), état-major, A. E. F., C.

Service de santé.

A. — MÉDECINS

Au grade de médecin commandant.

MM. les médecins capitaines:
Dorolle (Pierre-Marie), Extrême-Orient.
Raynal (Henri-Louis), 5e région militaire.
Josse (Pierre-Louis-Marc), 4e région militaire.
Gruvel (Charles-Louis), 9e région militaire.
Coussin (Marcel-Henri), Maroc.
Piloz (Marcel), Extrême-Orient.
Corazzini (Ours-Jean), 9e région militaire.
Gourry (Emmanuel-Roch-Nicolas), 9e région militaire.
Rousset (Jean-Marius-Aubin) 8e région militaire.
Joyeux (Bernard), Extrême-Orient.
Joucla (André-Etienne-Jean-Benjamin), 4e région militaire.
Holtzmann (Raymond - Albert - Alphonse), Extrême-Orient.
Lahontan (Eugène-Jean), 5e région militaire.

Service de santé.

A. — MÉDECINS

Au grade de médecin commandant.

MM. les médecins capitaines:
Dorolle (Pierre-Marie), Extrême-Orient.
Raynal (Henri-Louis), 5e région militaire.
Josse (Pierre-Louis-Marc), 4e région militaire.
Gruvel (Charles-Louis), 9e région militaire.
Coussin (Marcel-Henri), Maroc.
Piloz (Marcel), Extrême-Orient.
Corazzini (Ours-Jean), 9e région militaire.
Gourry (Emmanuel-Roch-Nicolas), 9e région militaire.
Rousset (Jean-Marius-Aubin) 8e région militaire.
Joyeux (Bernard), Extrême-Orient.
Joucla (André-Etienne-Jean-Benjamin), 4e région militaire.
Holtzmann (Raymond - Albert - Alphonse), Extrême-Orient.
Lahontan (Eugène-Jean), 5e région militaire.
L'Hotellier (Pierre-François-Jean), 5e région militaire.
Desgeorges (Henri-Jean-Baptiste-Antoine-Joseph), 9e région militaire.

Adjoints techniques des matériels et bâtiments coloniaux.

Au grade de commandant.

OUVRIERS D'ÉTAT

MM. les capitaines:
Galicher (Maurice - François - Auguste), état-major 9e région militaire.
Bruneton (Jean-Louis), état-major A. E. F., C.

Service de santé.

A. — MÉDECINS

Au grade de médecin commandant

MM. les médecins capitaines:
Dorolle (Pierre-Marie), Extrême-Orient
Raynal (Henri-Louis), 5e région militaire.
Josse (Pierre-Louis-Marc), 4e région militaire.
Gruvel (Charles-Louis), 9e région militaire
Coussin (Marcel-Henri), Maroc.
Piloz (Marcel), Extrême-Orient.
Corazzini (Ours-Jean), 9e région militaire
Gourry (Emmanuel-Roch-Nicolas), 9e région militaire.
Rousset (Jean-Marius-Aubin), 8e région militaire.
Joyeux (Bernard), Extrême-Orient.
Joucla (André-Etienne-Jean-Benjamin), 4e région militaire.
Holtzmann (Raymond-Albert-Alphonse), Extrême-Orient.
Lahontan (Eugène-Jean), 5e région militaire.
L'Hotellier (Pierre-François-Jean), 5e région militaire.
Desgeorges (Henri-Jean-Baptiste-Antoine-Joseph), 9e région militaire.
Boscq (Jean-Henri), 5e région militaire.
Vare (Pierre-Louis-Joseph), 9e région militaire.
Berthon (Michel-Alcide-Valentin), 9e région militaire.
Bargues (Roger-Samuel), 4e région militaire.
Lasserre (Jean), 4e région militaire.
Cloaguen (André - Yves - Marie), Tunisie.
Bec (Pierre-Henri-Marius), 5e région militaire.
Preceptis (Georges-Léopold), 4e région militaire.
Magnin (Jacques - Attali - Gabriel-Raymond), Pacifique.
Gras (André - Félix - Clément), A. E. F., C.
Trubert (Edouard-Albert), Pacifique.
Auclert (Jean-Edmond-André-Honoré), A. E. F., C.
Lafuente (Marc), A. E. F., C.
Estrade (Fernand), Madagascar.
Alfonsi (Nicolas), Extrême-Orient.

B. — PHARMACIENS

Au grade de pharmacien commandant.

MM les pharmaciens capitaines:
Prigent (Théophile), 3e région militaire.
Servant (Jacques-Gaston), 4e région militaire.

C. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de commandant d'administration.

M. le capitaine d'administration: Gouriou (René), A. O. F.

Décret du 15 février 1951 portant nomination dans l'armée de terre (réserve) en faveur d'anciens élèves de l'école polytechnique.

Par décret en date du 15 février 1951, sont nommés au grade de sous-lieutenant dans l'armée de terre:

RÉSERVE

TROUPES METROPOLITAINES

Arme blindée et cavalerie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

M. Durner (Yvan-Paul-André-Eugène), classe 1946, recrutement de Nancy, n° 18366, subdivision militaire de Nancy.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1949.)

MM.
Sore (Jean-Claude), classe 1947, recrutement de Poitiers, n° 30504, subdivision militaire de Bordeaux.
Vigué (Louis-Joseph-Paul), classe 1947, recrutement de Toulouse, n° L. M. 356, subdivision militaire de Perpignan.
Goutlefangeas (Marcel-Maurice-Louis), classe 1946, recrutement de Lyon, n° 33459, subdivision militaire de Lyon.
Baudras-Chardigny (Albert-Alfred), classe 1948, recrutement de Dijon, n° 20585, subdivision militaire de Dijon.
Waegaert (Pierre-Achille-Robert), classe 1946, recrutement de Valenciennes, n° 7127, subdivision militaire de Lille.
Raillon (Jean-Michel-Louis), classe 1946, recrutement de Poitiers, n° 34098, subdivision militaire de Bordeaux.
Longin (François-Henri-Albert), classe 1948, recrutement de Paris, n° L. M. 1675, subdivision militaire de Paris.
Le Gouz de Saint-Seine (Philippe-Bénigne-Joseph-Marie-Jean), classe 1946, recrutement de Dijon, n° 642, subdivision militaire de Besançon.
Meunier (Marc-Robert), classe 1947, recrutement de Paris, n° 1913, subdivision militaire de Paris.

Corderoy du Tiers (Jacques-Pascal-Marie-Maurice), classe 1947, recrutement de Paris, n° 1161, subdivision militaire d'Angoulême.
Baylac (Bernard-Jean), classe 1947, recrutement de Toulouse, n° 17039, subdivision militaire de Toulouse.
Copin (René-Charles), classe 1947, recrutement de Valenciennes, n° 25784, subdivision militaire de Lille.
Raguin (Jean-Louis-Marie), classe 1947, recrutement de Paris, n° L. M. 1691, subdivision militaire de Paris.
Pichon (René-Jacques-Marie), classe 1946, recrutement de Rennes, n° 5456, subdivision militaire de Vannes

Artillerie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1949.)

MM.

Beaumont (Claude), classe 1948, recrutement de Marseille, n° 20105, subdivision militaire de Nice.
Allais (Philippe-Jean-Marie), classe 1948, recrutement de Paris, n° L. M. 1707, subdivision militaire de Versailles.
Rutman (Gilbert), classe 1948, recrutement de Paris, n° 26332, subdivision militaire de Paris.
Pelissonnier (Hubert), classe 1946, recrutement de Dijon, n° 6383, subdivision militaire de Dijon.
Boissereing (Yves-Elie-Marius-Joseph), classe 1948, recrutement de Marseille, n° 10708, subdivision militaire de Marseille.
Girardot (Roland-Charles-Louis), classe 1946, recrutement de Dijon, n° 3466, subdivision militaire de Besançon.
Pilon (Bernard-Joseph-Edouard), classe 1946, recrutement de Paris, n° 21085, subdivision militaire de Paris.
Sichel (Yves), classe 1946, recrutement de Paris, n° 47071, subdivision militaire de Paris.
Mayer (René), classe 1945, recrutement de Tunis, n° 1089, subdivision militaire de Tunis.
Harrand (Yves-Marie-Charles-René), classe 1946, recrutement de Paris, n° 8813, subdivision militaire de Paris.
Martin (Jean-Marie-Louis-Léon), classe 1948, recrutement de Paris, n° 25444, subdivision militaire de Chambéry.
Mélèse (Jacques-Michel), classe 1948, recrutement de Paris, n° 70, subdivision militaire de Versailles.
Belli-Riz (Jean-Camille-Joseph-Auguste), classe 1946, recrutement de Lyon, n° 6513, subdivision militaire de Grenoble.
Menu (Jean-François), classe 1947, recrutement de Valenciennes, n° 10839, subdivision militaire de Lille.
Lepetit (Pierre-Marcel-Robert), classe 1946, recrutement de Paris, n° 16119, subdivision militaire de Paris.
Barache (Jacques), classe 1946, recrutement de Paris, n° 5884, subdivision militaire de Paris.
Larquetout (Jean-Pierre-Paul), classe 1947, recrutement de Paris, n° 22875, subdivision militaire de Versailles.
De Vitry d'Avaucourt (Arnaud-François-Marie-Alain), classe 1946, recrutement de Paris, n° 8811, subdivision militaire de Paris.
Fontaine (Pierre-Charles), classe 1947, recrutement de Paris, n° 5021, subdivision militaire de Paris.
Cheix (Albert-Jean-Baptiste), classe 1946, recrutement de Poitiers, n° 23058, subdivision militaire de Limoges.
Vandier (Jacques-André), classe 1947, recrutement de Poitiers, n° 4825, subdivision militaire de Poitiers.
Philippe (Robert), classe 1946, recrutement de Paris, n° 1917, subdivision militaire de Paris.
Miniaou (Jacques-Alphonse-Jules), classe 1946, recrutement de Paris, n° 9160, subdivision militaire de Paris
Herande (Michel-Henri), classe 1947, recrutement de Paris, n° 9304, subdivision militaire de Versailles.
Ramain (Bruno-Emile-Marie-Thérèse), classe 1946, recrutement de Lyon, n° 35803, subdivision militaire de Chambéry.
Rosier (Jacques-Marie-Louis), classe 1946, recrutement de Lyon, n° 1322, subdivision militaire de Lyon.
Dumenil (Claude-Jean), classe 1945, recrutement de Valenciennes, n° 42663, subdivision militaire de Rouen.
Le Clair (Jean-Pierre-Joseph-Marie), classe 1947, recrutement de Paris, n° 1199, subdivision militaire de Marseille.
Paris (Jacques-Edouard-René-Marie), classe 1947, recrutement de Rennes, n° 33242, subdivision militaire de Nantes.
Villevieille (Adelin-Roger-Ovide), classe 1948, recrutement d'Alger, n° L. M. 519, subdivision militaire de Toulouse.
Hadida (Roger-Jacques), classe 1946, recrutement d'Alger, n° 1168, subdivision militaire de Chambéry.
Guieu (André-Roger), classe 1946, recrutement de Marseille, n° 6661, subdivision de Toulon.
Geraudie (Pierre-Daniel), classe 1946, recrutement de Paris, n° 3814, subdivision militaire de Paris.
Thiard (Antoine-Marie-Pierre), classe 1946, recrutement de Valenciennes, n° 18007, subdivision militaire de Paris.
Sombstay (Hubert), classe 1947, recrutement de Marseille, n° 18156, subdivision militaire de Toulon.
Auzou (Jean-Claude-Henri), classe 1947, recrutement de Paris, n° 41040, subdivision militaire de Paris.
Dejeumont (Jacques-Lucien-Julien), classe 1946, recrutement de Paris, n° 10265, subdivision militaire de Paris.
Viaud (Jean-Georges-Louis-Pierre-Adrien), classe 1947, recrutement de Rennes, n° 44851, subdivision militaire de Caen.
Thery (Jacques-Louis-Marie-Joseph), classe 1946, recrutement de Paris, n° 8730, subdivision militaire de Paris.
Péan (Georges-Hyacinthe-Raoul), classe 1946, recrutement de Paris, n° 8188, subdivision militaire de Paris.
Callies (Jacques-Pierre-Jean), classe 1946, recrutement de Lyon, n° 36946, subdivision militaire de Chambéry.
Montagne (Claude-Edouard-Aimé), classe 1946, recrutement de Paris, n° 1721, subdivision militaire de Paris.
Michard (Jean-Alex), classe 1946, recrutement de Paris, n° 34561, subdivision militaire de Versailles.
Hamy (Gabriel-Philippe), classe 1947, recrutement de Paris, n° 6309, subdivision militaire de Paris.
Boulron (Michel-Henri-François), classe 1946, recrutement de Paris, n° 1181, subdivision militaire de Paris.

Génie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1949.)

MM.

Petitmengin (Jacques-Etienne-André), classe 1948, recrutement de Paris, n° 23247, subdivision militaire de Versailles.
Alexandre (Roger-Gabriel), classe 1946, recrutement de Lyon, n° 17836, subdivision militaire de Lyon.
Lhermitte (Pierre-André), classe 1948, recrutement de Paris, n° 22397, subdivision militaire de Paris.
Zannotti (François), classe 1946, recrutement de Paris, n° 8966, subdivision militaire de Paris.
Legrand (Jacques-Léon-Georges), classe 1947, recrutement de Valenciennes, n° 39147, subdivision militaire de Lille.
Deck (Michel-Eugène-Joseph), classe 1948, recrutement de Paris, n° 45013, subdivision militaire de Paris.
Dubernard (Roger-Jacques-Robert), classe 1947, recrutement de Paris, n° 28271, subdivision militaire de Versailles.
Cazenave (Pierre-André-Auguste), classe 1946, recrutement de Paris, n° 47999, subdivision militaire de Paris.
Denis (Pierre-Eugène-Emile-Etienne), classe 1948, recrutement de Paris, n° 42303, subdivision militaire de Versailles.
Carasso (Armand), classe 1946, recrutement de Paris, n° 40876, subdivision militaire de Paris.
Meunier (Robert-Pierre-Auguste), classe 1947, recrutement de Marseille, n° 12523, subdivision militaire de Marseille.
Lafont (Robert-Philippe), classe 1949, recrutement de Marseille, n° 1,011, subdivision militaire de Montpellier.
Tharel (Jean-Jacques-Dominique), classe 1947, recrutement de Paris, n° 7118, subdivision militaire de Paris.
Bez (Pierre-Antoine-Louis-Henri), classe 1946, recrutement de Marseille, n° 12941, subdivision militaire de Montpellier.
Dinand (Michel-Georges), classe 1946, recrutement de Paris, n° 928, subdivision de Paris.
Damiani (Paul-Eugène), classe 1946, recrutement de Marseille, n° 3552, subdivison militaire de Paris.
Léry (Jean-Paul-Georges-Marie), classe 1947, recrutement de Paris, n° 2316, subdivision militaire de Paris.
Pons (Adrien-Jean), classe 1945, recrutement de Marseille, n° 9569, subdivision militaire de Marseille.
Soleilhavoup (Georges-Jean), classe 1946, recrutement de Paris, n° 10046, subdivision militaire de Paris.
Ducher (Guy-Marcel-Yves), classe 1947, recrutement de Paris, n° 41338, subdivision militaire de Paris.
Brun (Alexandre-François), classe 1946, recrutement de Paris, n° 7261, subdivision militaire de Nevers.
Jacrot (Bernard), classe 1947, recrutement de Dijon, n° 18875, subdivision militaire de Dijon.
Truelle (Jacques-Roger-Benjamin-Yves), classe 1947, recrutement de Paris, n° 46124, subdivision militaire de Nancy.
Wahl (Lucien), classe 1948, recrutement de Paris, n° 37984, subdivision militaire de Dijon.
Garraux (Jean-Clément-Pierre), classe 1947, recrutement de Toulouse, n° L M 353, subdivision militaire de Pau.
Jouineau (Claude-Théodore-Auguste-Octave), classe 1946, recrutement de Paris, n° 26312, subdivision militaire de Versailles.
Blancpain (André-Marcel), classe 1945, recrutement de Valenciennes, n° 34240, subdivision militaire d'Amiens.
Rameil (François-René-Joseph), classe 1946, recrutement de Poitiers, n° 13333, subdivision militaire de Paris.
Lehmann (Pierre-Samuel), classe 1946, recrutement de Paris, n° 25359, subdivision militaire de Paris.
Chanut (Claude-Victor), classe 1946, recrutement de Marseille, n° 13007, subdivision militaire de Montpellier.
Lesieur (Bernard-Ernest-Georges), classe 1947, recrutement de Paris, n° 43445, subdivision militaire de Vannes.
Jourdan (Jean-André-Marie), classe 1947, recrutement de Lyon, n° 7638, subdivision militaire de Saint-Etienne.

Transmissions.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1949.)

MM.

Le Franc (Maurice-René-Jacques), classe 1946, recrutement de Lille, n° 35085, subdivision militaire de Tours.

Verrée (Jacques-Henri), classe 1946, recrutement de Valenciennes, n° 49474, subdivision militaire de Versailles.

Vilain (Jacques-Henri-Désiré), classe 1948, recrutement de Valenciennes, n° 15961, subdivision militaire de Lille.

Rauline (Bernard-Henri-Raymond-Marie), classe 1946, recrutement de Paris, n° 1860, subdivision militaire de Paris.

Thibierge (Michel-Raymond), classe 1949, recrutement de Paris, n° 9143, subdivision militaire de Versailles.

Berthomieu (Louis-Henri-Simon), classe 1947, recrutement de Toulouse, n° 17051, subdivision militaire de Montpellier.

Poirier (Jean-Pierre), classe 1946, recrutement de Rennes, n° 31267, subdivision militaire de Rennes.

Ceylon (David), classe 1947, recrutement de Paris, n° 37503, subdivision militaire de Paris.

Théry (Jacques-Michel-Cyriaque-Joseph), classe 1947, recrutement de Valenciennes, n° 38524, subdivision militaire de Lille.

Weill (Georges-Gustave), classe 1946, recrutement de Paris, n° 6517, subdivision militaire de Paris.

Charles (Pierre-Jules-Félix), classe 1947, recrutement d'Alger, n° 1506, division d'Alger.

Delavergne (René-Abel), classe 1946, recrutement de Nancy, n° 16027, subdivision militaire de Châlons-sur-Marne.

Ricadat (Jean-Alexandre-Jules), classe 1946, recrutement de Paris, n° 19587, subdivision militaire de Paris.

Costé de Bagneaux (Joseph-Marie-Paul), classe 1948, recrutement de Rennes, n° 1544, subdivision militaire de Nantes.

Orgeret (Lucien-Marius), classe 1947, recrutement de Lyon, n° 5941, subdivision militaire de Lyon.

Jost (Jean-Joseph-André), classe 1947, recrutement de Dijon, n° 4934, subdivision de Nevers.

Morane (Jean-Claude-Gaston), classe 1946, recrutement de Paris, n° 2210, subdivision militaire de Paris.

Bouge (Pierre-Marie-Jean), classe 1947, recrutement de Paris, n° 4896, subdivision militaire de Paris.

Peltzer (Jean-Louis-Benjamin), classe 1946, recrutement de Paris, n° 35200, subdivision militaire de Versailles.

Lamboley (Gilbert-André), classe 1946, recrutement de Valenciennes, n° 39417, subdivision militaire de Rouen.

Perdriel (Jean-Claude-Marcel), classe 1946, recrutement de Paris, n° 9022, subdivision militaire de Paris.

Combeau (Paul-Louis), classe 1949, recrutement de Paris, n° 23217, subdivision militaire de Paris.

Les nominations prononcées à l'article 1er ci-dessus n'entraînent pas de rappel de solde.

Décret du 15 février 1951 portant admission, par voie de changement d'armée, dans les cadres des réserves de l'armée de terre d'un officier de réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 15 février 1951, M. Gagneraud (Francis-Marcel), pharmacien chimiste de 2e classe, est radié des cadres des réserves de l'armée de mer.

M. Gagneraud (Francis-Marcel), est nommé dans les cadres des réserves de l'armée de terre, avec le grade de lieutenant du train, pour prendre rang du 15 octobre 1943.

Décret du 15 février 1951 portant modification aux décrets des 26 mai 1945 et 22 avril 1950 (promotions dans les réserves de l'armée de terre).

Par décret en date du 15 février 1951, les décrets des 26 mai 1945 et 22 avril 1950 portant respectivement promotions à titre temporaire (active et réserve) et promotions dans les réserves de l'armée de terre, sont annulés en ce qui concerne les nomination et promotion de M. Bonnerre (Pierre), de la subdivision de Paris, aux grades de sous-lieutenant de réserve du train pour compter du 1er juin 1945 et de lieutenant de réserve du train pour compter du 28 février 1948.

Décret du 15 février 1951 modifiant un décret relatif à une promotion dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 15 février 1951, est modifié, ainsi qu'il suit, le décret du 24 juillet 1947, publié au *Journal officiel* du 26 juillet 1947, en ce qui concerne la prise de rang dans le grade de lieutenant d'administration de réserve de M. Lhez (Robert):

Au lieu de: « Est promu à titre définitif au grade de lieutenant, pour compter de la date du présent décret ».

Lire: « Est promu à titre définitif au grade de lieutenant, pour compter du 1er juin 1946 (le reste sans changement) ».

Décret du 15 février 1951 portant promotion dans le corps des officiers de réserve du service de santé de l'armée de mer.

Par décret en date du 15 février 1951, sont promus dans le corps des officiers de réserve du service de santé de la marine:

Au grade de médecin de 2e classe de réserve.

(Pour prendre rang du 31 juillet 1950.)

M. le médecin de 3e classe de réserve Dodart (Jacques-Maurice-André) du port de Toulon.

Au grade de pharmacien chimiste de 2e classe de réserve.

(Pour prendre rang du 16 mai 1949.)

M. le pharmacien chimiste de 3e classe de réserve Poumailloux (René-Paul) du port de Rochefort.

Au grade de chirurgien dentiste de 2e classe de réserve.

(Pour compter du 1er octobre 1950.)

M. le chirurgien dentiste de 3e classe de réserve Moorigat (Paul René-Marie) du port de Toulon.

Décret du 15 février 1951 portant nomination et promotion dans le corps des officiers de réserve du service de santé de l'armée de mer.

Par décret en date du 15 février 1951:

Sont nommés dans le corps des officiers de réserve du service de santé de la marine:

Au grade de médecin de 3e classe de réserve.

(A compter du 27 juin 1947.)

M. le médecin auxiliaire Letellier (Claude-Edmond-Ernest-Marie).

(A compter du 25 décembre 1947.)

M. le médecin auxiliaire Casavielle (Paul-Roger-Jean-François).

(A compter du 12 juin 1948.)

M. le médecin auxiliaire Wellard (Pierre-André).

(A compter du 20 janvier 1950.)

M. le médecin auxiliaire Espanol (Jean-André).

(A compter du 31 mai 1950.)

M. le médecin auxiliaire Paul (René-Claude-Edmond).

(A compter du 1er juillet 1950.)

M. le médecin auxiliaire Galant (Antonio-Marie-François René).

(A compter du 8 juillet 1950.)

M. le médecin auxiliaire Bartoli (Joseph).

Au grade de pharmacien chimiste de 3e classe de réserve.

(A compter du 27 juillet 1944.)

M. le pharmacien chimiste auxiliaire Ninet (Léon-Marcel-Marie).

(A compter du 12 juillet 1946.)

M. le pharmacien chimiste auxiliaire Fages (Yves-Pierre).

Au grade de chirurgien dentiste de 3e classe de réserve.

(A compter du 17 août 1945.)

M. le chirurgien dentiste auxiliaire Authier (Maurice-René).

(A compter du 18 octobre 1950.)

M. le chirurgien dentiste auxiliaire Dumazeau (Paul-Jean).

(A compter du 15 décembre 1950.)

M. le chirurgien dentiste auxiliaire Bracquart (Michel-Prudent-Gustave).

Les officiers du corps de santé dans le nom suit sont promus:

Au grade de pharmacien chimiste de 2e classe de réserve.

(A compter du 27 juillet 1948.)

M. le pharmacien chimiste de 3e classe de réserve Ninet (Léon-Marcel-Marie).

(A compter du 12 juillet 1950.)

M. le pharmacien chimiste de 3e classe de réserve Fages (Yves-Pierre).

Au grade de chirurgien dentiste de 2e classe de réserve.

(A compter du 17 août 1949.)

M. le chirurgien dentiste de 3e classe de réserve Aulhier (Maurice-René).

Décret du 15 février 1951 portant nomination dans le corps des officiers de réserve du service de santé de la marine.

Par décret en date du 15 février 1951, sont nommés dans le corps des officiers de réserve du service de santé de la marine:

Au grade de médecin en chef de 1re classe.

(Pour compter du 21 novembre 1950.)

M. le médecin en chef de 1re classe Chevalier (Hervé), port matriculaire: Brest, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services par application des mesures sur la limite d'âge.

(Pour compter du 14 décembre 1950.)

M. le médecin en chef de 1re classe Gaic (Jean), port matriculaire: Brest, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services par application des mesures sur la limite d'âge.

Au grade de médecin en chef de 2e classe.

(Pour compter du 2 décembre 1950.)

M. le médecin en chef de 2e classe Austry (Justin-Louis-Joseph-Jacques), port matriculaire: Cherbourg, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

(Pour compter du 22 mai 1950.)

M. le médecin en chef de 2e classe Tromeur (Edouard-Jean-Yves), port matriculaire: Rochefort, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

Au grade de pharmacien chimiste principal.

(Pour compter du 1er septembre 1950.)

M. le pharmacien chimiste principal Cariou (Jean-François-Marie), port matriculaire: Brest, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

Décret du 15 février 1951 portant nomination dans le corps des officiers de réserve du service de santé de la marine.

Par décret en date du 15 février 1951, sont nommés dans le corps des officiers de réserve du service de santé de la marine:

Au grade de médecin de 2e classe de réserve.

(A compter du 1er mars 1945.)

M. le médecin de 2e classe auxiliaire Michel (Jean-Marie-Henri).

(A compter du 18 avril 1945.)

M. le médecin de 2e classe auxiliaire Beauzamy (Pierre-Emile-Alexandre).

(A compter du 29 janvier 1948.)

M. le médecin de 2e classe auxiliaire Pouliquen (Louis-Xavier-Marie).

Au grade de pharmacien chimiste de 2e classe de réserve.

(A compter du 1er mars 1945.)

M. le pharmacien chimiste de 2e classe auxiliaire Bontoux (Adolphe).

Decret du 16 février 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 16 février 1951, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur, les militaires dont les noms suivent:

Au grade d'officier.

RÉGULARISATIONS

(Pour prendre rang du 20 octobre 1950.)

Faulques (Roger-Louis), lieutenant, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Jeanpierre (Pierre-Paul), capitaine, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Ces promotions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Au grade de chevalier.

Delacroix (Pierre-Marie-Charles), médecin capitaine, groupement léger aéroporté.

RÉGULARISATIONS

(Pour prendre rang du 20 octobre 1950.)

Bellamy (René), lieutenant, 3e bataillon colonial de commandos parachutistes.

Berleguer (Marcel-Clément-Louis), capitaine, 1er tabor marocain.

Mourier (Paul), capitaine, 3e bataillon colonial de commandos parachutistes.

Farret (Raymond-Henry-Marie), capitaine, 3e tabor marocain.

Jeantet (Jean-Pierre-Ferdinand), capitaine, 3e tabor marocain.

Marce (Georges-Marc), lieutenant, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Roy (Gilbert Louis), lieutenant, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Valache (Jacques), capitaine, 3e tabor marocain.

(Pour prendre rang du 19 novembre 1950.)

Jourdier (Maurice-Antoine-Marie), lieutenant, 1er régiment de chasseurs.

(Pour prendre rang du 28 novembre 1950.)

Curtenelle (Pierre-Francis), capitaine, 3e bataillon de marche du 3e régiment de tirailleurs algériens.

Lamort (André-Albert), lieutenant, groupe d'artillerie coloniale de l'A. O. F.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Henry (Max), lieutenant des troupes coloniales (chancellerie coloniale).

Cette nomination ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre.

Homologation de grade au titre des Forces françaises combattantes de l'intérieur.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 fixant le statut des Forces françaises de l'intérieur,

Vu le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des Forces françaises de l'intérieur;

Vu l'ordonnance n° 45321 du 3 mars 1945 portant application aux membres des Forces françaises de l'intérieur des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;

Vu le décret du 8 mars 1950 modifiant et complétant le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des Forces françaises de l'intérieur;

Vu l'arrêté du 21 juillet 1950 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués, à titre posthume ou disparu, les personnels des Forces françaises de l'intérieur ci-après:

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 5 juin 1944.)

Morpain (Jean), né le 13 mai 1897, recrutement de la Seine (3e bureau), classe 1917, mle 1021.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Ducrocq (Raoul), né le 31 janvier 1910, recrutement de Saint-Omer, classe 1930, mle 1542.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Semaille (Victor), né le 10 juin 1913, recrutement d'Avesnes, classe 1933, mle 2272.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Fouache (Robert), né le 8 août 1907, recrutement de Béthune, classe 1927, mle 3119.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 avril 1943.)

Pignet (Victor), né le 22 décembre 1885, recrutement de Lille, classe 1905, mle 1103.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Duriez (Raymond), né le 11 juillet 1921, recrutement de Lille, classe 1941, mle 26020.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Levrez (Elmond), né le 27 mai 1911, recrutement de Cambrai, classe 1931, mle 103

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Derestiat (Jules), né le 29 juillet 1907.

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 15 février 1944.)

Renouard (Pierre), né le 3 février 1888, recrutement de Saint-Brieuc, classe 1908, mle 1850.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 21 juin 1944.)

Hervet (Victor), né le 23 mars 1905, recrutement de Quimper, classe 1925, mle 337

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 23 février 1943.)

Broudin (Jean-Marie), né le 20 mai 1920.

(Pour prendre rang du 14 juillet 1943.)

Deniau (Henri), né le 26 décembre 1900, recrutement de Nantes, classe 1920, mle 321.

(Pour prendre rang du 28 avril 1944.)

Dagron (Edouard), né le 15 mars 1903, recrutement de Mamers, classe 1923, mle 688.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Lembourg (Jules), né le 22 septembre 1923.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Biche (François), né le 29 avril 1921, recrutement de Tarbes, classe 1939, mle LM-164.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Harle (Edmond), né le 21 avril 1912, recrutement de Saint-Omer, classe 1932, mle 944.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Valery (Louis), né le 13 juillet 1926.

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 20 mars 1944.)

Rigobert (André), né le 26 décembre 1923, recrutement de Toulouse.

(Pour prendre rang du 11 avril 1944.)

Domenach (Fernand), né le 23 juin 1902, recrutement de Perpignan, classe 1922, mle 1161.

(Pour prendre rang du 31 mai 1944.)

Dubos (Georges), né le 19 avril 1901, recrutement de Toulouse, classe 1921, mle 567.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Saules (Roland), né le 3 avril 1924, recrutement de Toulouse, classe 1944, mle 13114.

6e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Massenez (Jean), né le 6 mars 1912, recrutement d'Epinal, classe 1932, mle 753.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Grandcolas (Marie), né le 23 septembre 1907, recrutement de Chaumont, classe 1927, mle 364.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Saulnier (Alexandre), né le 8 décembre 1901, recrutement de Vésoul, classe 1921, mle 1087.

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 7 mars 1944.)

Berger (Maurice), né le 3 mars 1901, recrutement de Riom, mle 1642.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 14 mai 1944.)

Crespo (Jean-Baptiste), né le 22 août 1907, recrutement de Marseille, classe 1927, mle 3816.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 février 1944.)

Oviste (Antoine), né le 10 janvier 1922, recrutement de Lyon, classe 1942, mle 25367.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Ferolin (René), né le 25 novembre 1912, recrutement de Valence, classe 1932, mle 2024.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 29 septembre 1943.)

Bossanne (Georges), né le 21 avril 1892, recrutement de Lyon, classe 1912, mle 21.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Goffroy (Gustave), né le 12 janvier 1920, recrutement de Saint-Etienne, classe 1940, mle 2439.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Caneix (Ferdinand), né le 14 décembre 1901, recrutement de la Seine, 3e bureau, classe 1921, mle 2256.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 17 août 1944.)

Da-Pont (Primo), né le 6 mars 1917, recrutement de Nancy, classe 1937, mle 6987.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 10 mai 1944.)

Bellier (Auguste), né le 6 janvier 1914, recrutement de Grenoble, classe 1951, mle 278.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Lefterion (André), né le 30 novembre 1907, recrutement de Montélimar, classe 1927, mle 742.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Orsat (Jean), né le 20 avril 1921, recrutement d'Annecy, classe 1941.

Person (Eugène), né le 22 mai 1921, recrutement de Nancy, classe 1941, mle RE-7094.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Rivault (Pierre), né le 6 mai 1920.

(Pour prendre rang du 10 juin 1944.)

Fouque (René), né le 7 mai 1920, recrutement de Toulon, classe 1940, mle 101 T 40.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Kaddouz (Charles), né le 24 mai 1918, recrutement de Marseille, classe 1938, mle 3975.

Art. 2. — Sont homologués à titre pensionnable, les personnels des forces françaises de l'intérieur ci-après:

1re REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Sarotin (Roger), né le 3 avril 1908, recrutement de Versailles, classe 1928, mle 1706.

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Mouricou (François), né le 22 avril 1918, recrutement de Mézières, classe 1938, mle 973.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 23 septembre 1942.)

Mijeon (Adolin), né le 3 juin 1896, recrutement du Blanc, classe 1916, mle 1475.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Facon (Maurice), né le 28 avril 1920.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 2 novembre 1943.)

Bloch (Georges), né le 21 juin 1919, recrutement de Strasbourg, classe 1950, mle 4253-7.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Longat (Marc), né le 26 mai 1921.

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Logbo (Maurice), né le 22 septembre 1918, recrutement d'Abidjan, classe 1938, mle 13790.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Parlaud (Blaise), né le 2 juin 1910, recrutement de Mâcon, classe 1930, mle 1266.

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Calnory (Henri), né le 7 juin 1901, recrutement de Belley, classe 1921, mle 83.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Pertin (Robert), né le 6 janvier 1923, recrutement d'Annecy, classe 1943.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 21 juillet 1943.)

Eigeldinger (Emile), né le 26 janvier 1909, recrutement de Lyon, mle 1980.

Art. 3. — Sont homologués les personnels des forces françaises de l'intérieur ci-après:

1re REGION MILITAIRE

(Pour prendre rang du 2 juin 1944.)

Pierre (Léon), né le 24 novembre 1903, recrutement de Béthune, classe 1923, mle 2751.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Herlaut (Roger), né le 27 avril 1920.

Saintier (Lucien), né le 4 février 1909, recrutement de la Seine, 4e bureau, classe 1929, mle 4M-540.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Polo (Emilio), né le 16 juillet 1907.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1944.)

Watremez (Roger), né le 25 septembre 1914, recrutement de la Seine, 2e bureau, classe 1934, mle 6294.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Varache (Robert), né le 17 juillet 1921, recrutement de la 1re R. M, classe 1941, mle 40808.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Macheret (Pierre), né le 16 mars 1919, recrutement de Paris (4e bureau), classe 1939-1, mle 3552.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Faure (Philippe), né le 21 janvier 1898, recrutement de Marseille (12e), classe 1916, mle 4886.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Wojnarski (Cécile), née le 14 septembre 1924.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Clavier (Jacques), né le 12 avril 1925, recrutement de Paris, classe 1945, mle 2989.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Richard (Louis), né le 4 octobre 1912.

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Muller (Raymond), né le 15 décembre 1919, recrutement de Colmar, classe 1939, mle 123.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Leroy (Henri), né le 3 janvier 1899, recrutement de Laon, classe 1919, mle 638.

Wattiau (Rubin), né le 27 mai 1911, recrutement de Béthune, classe 1931, mle 848.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bricout (Maurice), né le 29 mars 1907, recrutement d'Avesnes, classe 1927, mle 55.

Derisquebourg (Narcisse), né le 17 juillet 1901, recrutement de Béthune, classe 1921, mle 1948.

Gastinaux (Arthur), né le 8 janvier 1903, recrutement d'Arras, classe 1923, mle 337.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 28 octobre 1942.)

Laine (Jules), né le 2 novembre 1910, recrutement de Cambrai, classe 1930, mle 2401.

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Tilly (Armand), né le 11 juin 1915, recrutement de Guingamp, classe 1935, mle 1250.

Dans le grade de lieutenant

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Peschard (Emile), né le 16 septembre 1896.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Rame (Fernand), né le 30 avril 1917, recrutement de Saint-Lô, classe 1937, mle 964.

Thomas (Robert), né le 16 mai 1912, recrutement de Caen, classe 1932, mle 564.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Langard (Paul), né le 3 avril 1910, recrutement de Toul, classe 1930.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bournazel (Soffray), né le 25 février 1911, recrutement de Périgueux, classe 1931, mle 512.

Deligny (Louis), né le 20 juin 1898, recrutement de Saint-Omer, classe 1918, mle LM 200.

Marty (Georges), né le 15 mai 1901.

Messy (Aimé), né le 23 octobre 1899, recrutement de Châtellerault, classe 1919.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Luneau (Joseph), né le 19 mars 1905, recrutement de Châteauroux, classe 1925, mle 50.

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Gayraud (Jean), né le 23 juin 1901, recrutement de Carcassonne, classe 1924, mle 1016.

Pujo (André), né le 22 février 1911, recrutement de Tarbes, classe 1931, mle 60.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Carbonne (Jean-Baptiste), né le 21 mars 1901, recrutement de Foix, classe 1921, mle 940.

Loury (Emile), né le 28 novembre 1919, recrutement de Chartres, classe 1939, mle 406.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Bequie (Pierre), né le 24 janvier 1920, recrutement de Montauban, classe 1940, mle 1059.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 4 mai 1944.)

Sicard (Albert), né le 5 juin 1913, recrutement de Carcassonne, classe 1932, mle 1349.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Loubies (Georges), né le 16 mars 1905, recrutement de Casablanca, classe 1925, mle 12617.

Peyras (René), né le 1er juin 1911, recrutement de Carcassonne, classe 1931, mle 2013.

6e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Servagnat (Pierre), né le 5 juillet 1912, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1932, mle 2919.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Jaspart (Léon), né le 29 juin 1891, recrutement de Laon, classe 1911, mle 851.

Veyser (Paul), né le 27 novembre 1920, recrutement de Sarrebourg, classe 1940, mle 1267.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Drouin (Marie-Thérèse), née le 8 décembre 1917.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 24 août 1944.)

Loffroy (Edouard), né le 5 octobre 1904, recrutement de Dijon, classe 1924, mle 1249.

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Dousson (Victor), né le 29 juin 1914, recrutement de Mende, classe 1934, mle 448.

Sillien (Marcel), né le 7 avril 1907.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Lucas (Georges), né le 31 mai 1909, recrutement d'Angoulême, classe 1929, mle 617.

(Pour prendre rang du 4 juillet 1944.)

Eschalier (Félix), né le 3 février 1920, recrutement de Privas, classe 1940, mle 60.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 7 avril 1944.)

Robert (Marie-Louise), née le 24 mars 1915.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Espinasse (Jacques), né le 7 mars 1926, recrutement de Marseille, classe 1946, mle 11585.

Art. 4. — Les homologations prononcées au titre de l'article 1er du présent arrêté acquièrent le caractère d'homologation, à titre posthume, dès l'établissement de l'acte de décès.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 février 1951.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ CHAGNEAU.

Réintégration dans les cadres d'un officier de l'armée de terre.

Par arrêté du 12 février 1951, M. le colonel d'artillerie coloniale, diplômé d'état-major, Redon (Maurice-Paul), placé « hors cadres, en mission » au titre de la présidence du conseil, est réintégré dans les cadres, à compter du 1er janvier 1951.

Agents techniques de l'aéronautique.

Par arrêté en date du 9 février 1951, la démission de M. Ménard (Jacques), agent technique de 1re classe de l'aéronautique, a été acceptée pour compter du 15 septembre 1950.

(*Supplément.* — **Fin.**)

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté en date du 2 février 1951, annulant les arrêtés en date des 8 septembre 1945 (*Journal officiel* du 30 septembre 1945) et 18 avril 1950 (*Journal officiel* du 12 mai 1950), M. Sadot (Antony), agent administratif à l'atelier de construction de Roanne, est mis à la retraite d'office, à compter du 8 septembre 1945.

Par arrêté du 8 février 1951, les auxiliaires de service des personnels civils extérieurs relevant du service de santé militaire dont les noms suivent, sont titularisés dans le cadre complémentaire de service, à compter du 1er juillet 1950:

Agent de service de 4e classe.

M. Cartay (Louis), 8e région.

Agent de service de 6e classe.

Mme veuve Ganoun, née Berrebi (Marcelle), Tunisie.

Nomination au grade de médecin aspirant (armée de terre, active).

Par décision du 14 février 1951, est nommé au grade de médecin aspirant d'active (rang du 1er novembre 1949), M. le médecin auxiliaire Schwortzig (Charles-Léon), élève de l'école du service de santé militaire.

Nomination de professeurs agrégés de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales, de médecins, chirurgiens et spécialistes des hôpitaux coloniaux.

Par décision du 9 février 1951, sont nommés:

1° *Professeur agrégé de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales.*

Section chirurgie.

M. Jullien-Vieroz (Raymond), médecin commandant.

Section pharmacie-chimie.

M. Pille (Gauthier), pharmacien commandant.

2° *Médecin des hôpitaux coloniaux.*

MM. Charmot (Guy), médecin commandant.
Mazaud (Raymond), médecin capitaine.
Pruvost (André), médecin commandant.
Blin (Marcel), médecin commandant.

3° *Chirurgien des hôpitaux coloniaux.*

MM. Vincent (Georges), médecin commandant.
Guidoni (Paul), médecin commandant.
Labail (Georges), médecin capitaine.
Nosny (Pierre), médecin capitaine.

4° *Spécialiste des hôpitaux coloniaux.*

Section neuro-psychiatrie.

M. Cardaire (Georges), médecin commandant.

Section phtisiologie.

M. Coudreau (Henri), médecin capitaine.

Section neuro-chirurgie.

M. Carayon (André), médecin commandant.

Section ophtalmo-oto-rhino-laryngologie.

MM. Robineau (Guy), médecin commandant.
Brisbare (Louis), médecin capitaine.
Bordenave (Jean), médecin capitaine.

Les titres sont acquis à compter du 1er janvier 1951.

Troupes coloniales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 janvier 1951, page 459:

EUROPEENS

(Pour compter du 1er janvier 1951.)

Infanterie.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Rayer: « Desan (Louis-Raymond) (admis à la retraite le 4 juin 1950); Sineux (Claude) (admis à la retraite le 30 septembre 1950); Maysonnave (Jean) (libéré du service actif le 10 juillet 1950); Duc (Raymond) (décédé le 19 septembre 1950) ».

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

Rayer: « 2e tour (choix). Dupart (Charles) (libéré pour fin de contrat le 17 août 1950); 2e tour (choix). Lanusse (Jean-Baptiste) (libéré pour fin de contrat le 1er octobre 1950); 3e tour (choix). Cuzin (Louis-Antoine) (libéré pour fin de contrat le 20 mars 1950) ».

Artillerie.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Rayer: « Jacquet (Aimé) (libéré pour fin de contrat le 17 octobre 1949) ».

Au grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis:

Rayer: « 3e tour (choix). Rafin (Raymond) (admis à la retraite le 22 novembre 1950) ».

Spécialistes.

MARÉCHAUX FERRANTS

Au grade de maréchal des logis-major maître maréchal.

Le maréchal des logis chef maître maréchal:

Rayer: « Moreau (Auguste-Pierre) (admis dans les troupes métropolitaines le 23 février 1950) ».

CLAIRONS

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

Rayer: « 1er tour (choix). Kuhn (Amédée-Ange) (nommé adjudant-chef de fanfare pour compter du 1er décembre 1950) ».

Tableau d'avancement, pour l'année 1951, des personnels de laboratoire de l'école nationale supérieure de l'aéronautique.

Par arrêté en date du 3 février 1951, le tableau d'avancement des personnels de laboratoire de l'école nationale supérieure de l'aéronautique a été fixé comme suit, pour l'année 1951:

Inscription pour chef de travaux de 2e classe.

M. Fournier (Henri).

Inscriptions pour chef de travaux de 3e classe.

MM. Rey (Louis), Cattani (Fernand).

PROMOTIONS

Par arrêté de la même date les chefs de travaux dont les noms suivent ont été promus aux classes et dates indiquées ci-après:

Chef de travaux de 2e classe à compter du 15 juillet 1951.

M. Fournier (Henri).

Chef de travaux de 3e classe à compter du 1er janvier 1951.

MM. Rey (Louis), Cattani (Fernand).

Liste des infirmiers du contingent 1950/2 nommés élèves officiers d'administration de réserve du service de santé à compter du 7 février 1951.

Charret (Georges), 11e S. I. M.
Tête (Alain), 4e S. I. M.
Lacassagne (Louis), 5e S. I. M.
Barnerias (Maurice), 661e S. I. M.
Duthoit (Charles), 661e S. I. M.
Bollée (Gérard), 4e S. I. M.
Caroff (Louis), 3e S. I. M.
Godet (Bernard), 1re S. I. M.
André (Gilles), 661e S. I. M.
Monnot (Philippe), 8e S. I. M.
Bluhm (Pierre), 9e S. I. M.
Schmitt (Roger), 661e S. I. M.
Descamps (Maurice), 12e S. I. M.
André (René), 661e S. I. M.
Abraham (Marcel), C. I. S. V. A. (2e R. M.).
Royer (Bernard), 12e S. I. M.
Loth (Henri), 2e S. I. M.
Bonnet (Gérard), 661e S. I. M.
Malye (Paul), 661e S. I. M.
Reboul (Henri), 4e S. I. M.
Faure (Serge), 7e S. I. M.
Bouton (Georges), 661e S. I. M.
Bazier (René), 3e S. I. M.
Paulus (Georges), 661e S. I. M.
Vignaud du Puy de Saint-Florent (Jean-Claude), 1re S. I. M.
Laturnus (Georges), 661e S. I. M.

Boulot (Pierre), 5e S. I. M.
Charriaux (Jacques), 2e S. I. M.
Graffin (Jean), C. I. S. V. A. (2e R. M.).
Igcar (Jean), C. I. S. V. A. (2e R. M.).
Disdier (Paul), 9e S. I. M.
Renaud (Jean), 7e S. I. M.
Pirot (Robert), 661e S. I. M.
Picard (Pierre), 661e S. I. M.
Gravot-Fontfreyde (Bernard), 1re S. I. M.
Gosset (Jean), 1re S. I. M.
Legouevel (Gilbert), 3e S. I. M.
Dejoux (Jean), 661e S. I. M.
Lamarle (Christian), 9e S. I. M.
Goirand (Georges), 10e S. I. M.
Lenotre (Michel), 5e S. I. M.
Valle (Jacques), 8e S. I. M.
Tramon (Michel), 661e S. I. M.
Duberga (Jean-Pierre), 4e S. I. M.
Hue (Jean), 4e S. I. M.
Maximilien (Michel), 661e S. I. M.
Lambert (Marc), 1re S. I. M.
Lecanie (Pierre), 661e S. I. M.
Grauwin (Gérard), 2e S. I. M.
Watrinet (Claude), 661e S. I. M.
Guillot (Michel), 1re S. I. M.
Le Joncour (Yves), 4e S. I. M.
Villet (Jean-Louis), 9e S. I. M.
Anglade (André), 661e S. I. M.
Barbet (Henri), 7e S. I. M.
Mohé (Jean), 1re S. I. M.
Gouze (Raymond), 5e S. I. M.
Desjardins (Christian), 1re S. I. M.
Roumengous (Guy), 9e S. I. M.
Morain (Michel), 661e S. I. M.
Camuzat (Maurice), 661e S. I. M.
Gourdou (Robert), 5e S. I. M.
Loupie (Michel), 4e S. I. M.
Papet-Lepine (Jacques), 661e S.I.M.
Mezard (Jacques), 661e S. I. M.
Saulnier (André), 6e S. I. M.
Marchetti (Jules), 661e S. I. M.
Vandevoorde (Jacques), 661e S.I.M.
Dubernard (Guy), 10e S. I. M.
Le Tortolec (Jean), 3e S. I. M.
Locquet (Robert), 661e S. I. M.
Janizewski (Marian), 661e S. I. M.
Cambon (Michel), 661e S. I. M.

Liste des officiers de réserve de l'armée de terre admis dans le service d'état-major.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 février 1951 (6e région militaire), page 1231, 2e colonne, Train, au lieu de: « Vié (Emile-Jean), capitaine (subdivision de Nevers) », lire: « Vié (Emile-Jean), capitaine (subdivision de Dijon) ».

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret du 24 janvier 1951 portant acceptation de la démission d'un conseiller référendaire de 1re classe à la cour des comptes.

Par décret en date du 24 janvier 1951, la démission de M. Cusin (François-Gaston-Marius), conseiller référendaire de 1re classe à la cour des comptes, en disponibilité, est acceptée.

Décret n° 51-182 du 12 février 1951 autorisant l'émission des bons de la défense nationale à intérêt progressif.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu l'article 5 de la loi n° 51-29 du 8 janvier 1951 portant autorisation d'un programme de réarmement et fixant les modalités de son financement,

Décrète:

Art. 1er. — Le ministre des finances et des affaires économiques est autorisé à émettre des bons de la défense nationale à intérêt progressif, dont le produit sera affecté à la couverture des charges du fonds de la défense nationale.

Art. 2. — Les bons de la défense nationale à intérêt progressif sont établis sous la forme « au porteur » ou « à ordre » et sont assimilés aux bons du Trésor en ce qui concerne le régime fiscal, les opérations de barrement, d'endossement ainsi que les modalités de domiciliation anonyme fixées par les articles 75 à 77 de la loi du 21 mars 1947.

Les bons de la défense nationale à intérêt progressif ne sont admis ni au réescompte, ni au bénéfice des avances des instituts d'émission. Ils ne peuvent, sous peine de confiscation, être souscrits, acquis ou détenus, à quelque titre que ce soit, pour leur propre compte ni pris en nantissement par les banques, les établissements financiers, les sociétés d'assurances et de capitalisation et autres organismes soumis aux dispositions de l'ordonnance n° 45-679 du 13 avril 1945 et du décret n° 45-769 du 20 avril 1945 relatives au dépôt en compte courant des valeurs du Trésor à court terme, non plus que par les agents de change, les notaires et les courtiers en valeurs mobilières.

Art. 3. — Les bons de la défense nationale à intérêt progressif sont remboursables au gré du porteur dès le jour de l'émission.

Le prix de remboursement est égal au prix d'émission au cours des trois premiers mois; il est ensuite majoré d'un intérêt augmentant de trois mois en trois mois pendant la première année, puis de six mois en six mois pendant les quatre autres années.

Le prix d'émission et les prix de remboursement à la fin de chaque période trimestrielle ou semestrielle sont fixés par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques. Dans le cas où ces prix viendraient à être modifiés, le nouveau barème ne serait applicable qu'aux bons émis postérieurement à la date fixée par l'arrêté modificatif.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de déterminer par arrêté les conditions de l'émission et d'assurer l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Décret n° 51-183 du 15 février 1951 portant annulation de crédits pour la réalisation d'une troisième tranche du plan d'économies prévu par l'article 31 de la loi de finances du 31 janvier 1950.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu la loi de finances n° 50-135 du 31 janvier 1950 et notamment son article 33;

Vu la loi n° 50-735 du 24 juin 1950 et les lois du 8 août 1950 relatives au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950;

Vu la loi n° 50-950 du 8 août 1950 relative au développement des dépenses civiles d'investissement pour l'exercice 1950;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts aux ministres, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils (budget général), par les lois relatives au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 et par des textes spéciaux, des crédits d'un montant total de 214.380.000 F sont définitivement annulés, conformément à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Sur les crédits ouverts au ministre des finances et des affaires économiques au titre des dépenses de reconstruction et d'équipement par la loi n° 50-950 du 8 août 1950, un crédit de 461.200.000 F est définitivement annulé sur le chapitre 9030 « Participation au financement de la 2e section du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones ».

Art. 3. — Sur les crédits ouverts aux ministres, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils (budgets annexes) par les lois relatives au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950, des crédits d'un montant total de 471.340.000 F sont définitivement annulés conformément à l'état B ci-annexé.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Etat A. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits annulés au titre des dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		francs.
	Affaires étrangères.	
	I. — SERVICES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	
1020	Administration centrale. — Salaires du personnel auxiliaire	840.000
1070	Délégation française auprès du conseil de l'organisation de l'aviation civile internationale. — Personnel	320.000
1100	Délégation française à l'agence interalliée des réparations. — Personnel	1.840.000
	Total pour le service des affaires étrangères	3.000.000
	II. — COMMISSARIAT AUX AFFAIRES ALLEMANDES ET AUTRICHIENNES	
	A. — *Administration centrale.*	
1010	Salaires du personnel auxiliaire	900.000
	B. — *Services extérieurs.*	
1070	Traitements des hauts commissaires, du haut commissaire adjoint, du délégué général et du personnel du cadre temporaire	580.000
1080	Salaires du personnel auxiliaire	5.300.000
	Total pour le commissariat aux affaires allemandes et autrichiennes	6.780.000
	RECAPITULATION	
	I. — Service des affaires étrangères	3.000.000
	II. — Commissariat aux affaires allemandes et autrichiennes	6.780.000
	Total pour les affaires étrangères	9.780.000
	Agriculture.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	600.000
1300	Institut national de la recherche agronomique. — Traitements	750.000
1330	Service de la protection des végétaux. — Salaires du personnel auxiliaire	100.000
1490	Services sanitaires vétérinaires. — Traitements	1.030.000
1630	Services des haras. — Traitements	2.900.000
1650	Services des haras. — Salaires du personnel auxiliaire	80.000
1670	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Traitements	8.000.000
1690	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Rémunérations du personnel contractuel	840.000
1700	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Salaires du personnel auxiliaire	1.300.000
	Total pour l'agriculture	15.600.000
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	12.600.000
	Finances et affaires économiques.	
	I. — FINANCES	
1000	Traitements du ministre, du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale	11.000.000
1010	Rémunérations du personnel auxiliaire et du personnel sur contrat de l'administration centrale	5.000.000
1040	Rémunérations et indemnités du personnel du service de presse et de publicité	200.000
1170	Liquidation des opérations d'aide aux forces alliées. — Rémunérations, salaires et indemnités du personnel	400.000
1180	Secrétariat général de la loterie nationale. — Rémunérations, salaires et indemnités	1.900.000
1230	Traitements du personnel central des administrations financières	2.500.000
1290	Traitements du personnel titulaire du service des laboratoires	1.100.000
1380	Frais de personnel auxiliaire dans les services des comptables directs du Trésor	8.000.000
1540	Rémunérations des agents contractuels de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	28.500.000
1660	Traitements des agents de constatation, commis des contributions indirectes et receveurs buralistes fonctionnaires	12.000.000
1720	Salaires des auxiliaires de la direction générale des impôts	3.000.000
4050	Dépenses de personnel des services sociaux	2.000.000
	Total pour les finances	75.600.000
	II. — AFFAIRES ÉCONOMIQUES	
1240	Institut national de la statistique et des études économiques. — Salaires du personnel auxiliaire	10.600.000
	Total pour les finances et les affaires économiques	85.600.000
	Présidence du conseil.	
	II. — SERVICE DE PRESSE	
1000	Personnel temporaire. — Traitements	100.000
1010	Personnel auxiliaire. — Salaires	80.000
	Total pour le service de presse	180.000
	IV. — SERVICES DE LA DÉFENSE NATIONALE	
	C. — *Service de documentation extérieure et de contre-espionnage.*	
1010	Administration centrale. — Salaires du personnel auxiliaire	1.000.000
	D. — *Groupement des contrôles radioélectriques.*	
1000	Echelon central. — Traitements et rémunérations du personnel	60.000
1030	Services extérieurs. — Salaires du personnel auxiliaire	40.000
1040	Services extérieurs. — Salaires du personnel ouvrier	200.000
	Total pour le groupement des contrôles radioélectriques	300.000
	VI. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL POUR LES QUESTIONS DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE	
1000	Personnel temporaire. — Traitements	940.000
	RECAPITULATION	
	II. — Service de presse	180.000
	IV. — Services de la défense nationale:	
	C. — Service de documentation extérieure et de contre-espionnage	1.000.000
	D. — Groupement des contrôles radioélectriques	300.000
	VI. — Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne	940.000
	Total pour la présidence du conseil	2.420.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		francs.
	Reconstruction et urbanisme.	
1000	Traitements du ministre et du personnel de l'administration centrale	2.150.000
1010	Traitements et rémunérations des personnels des services extérieurs	18.300.000
1020	Rémunérations des agents auxiliaires	11.350.000
	Total pour la reconstruction et l'urbanisme	31.800.000
	Santé publique et population.	
1000	Traitements du ministre, du sous-secrétaire d'Etat et du personnel titulaire de l'administration centrale	2.300.000
1020	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	400.000
	Total pour la santé publique et la population	2.700.000
	Travail et sécurité sociale.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	2.700.000
1010	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	350.000
1020	Emoluments du personnel temporaire de l'administration centrale	250.000
1070	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Salaires du personnel auxiliaire.	4.000.000
1090	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Rémunération des agents contractuels	800.000
1150	Directions régionales de la sécurité sociale. — Salaires du personnel auxiliaire	38.000.000
	Total pour le travail et la sécurité sociale	46.100.000
	Travaux publics, transports et tourisme.	
	I. — SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME	
1080	Adjoints techniques des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités	280.000
1120	Services des ponts et chaussées. — Rémunérations des employés contractuels de bureau	7.500.000
	Total pour les travaux publics, les transports et le tourisme	7.780.000
	RECAPITULATION GENERALE	
	Affaires étrangères	9.780.000
	Agriculture	15.600.000
	Anciens combattants et victimes de la guerre	12.600.000
	Finances et affaires économiques	85.600.000
	Présidence du conseil	2.420.000
	Reconstruction et urbanisme	31.800.000
	Santé publique et population	2.700.000
	Travail et sécurité sociale	46.100.000
	Travaux publics, transports et tourisme	7.780.000
	Total pour l'état A	214.380.000

Etat B. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits annulés au titre des budgets annexes civils pour l'exercice* 1950.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		francs.
	Caisse nationale d'épargne.	
1010	Services extérieurs. — Exécution. — Traitements et salaires	2.470.000
1060	Indemnités de résidence	600.000
1130	Couverture de diverses mesures en faveur du personnel	310.000
1140	Contribution à la constitution de pensions de retraites du personnel	520.000
1150	Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	120.000
	Total pour la caisse nationale d'épargne	4.020.000
	Monnaies et médailles	
1000	Personnel commissionné	300.000
	Postes, télégraphes et téléphones.	
1000	Service intérieur des bureaux. — Personnel titulaire	265.320.000
1210	Supplément familial de traitement	2.580.000
1220	Indemnités de résidence	64.400.000
1240	Indemnités éventuelles	9.750.000
1260	Primes de rendement des fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones	3.350.000
1280	Couverture de mesures diverses en faveur du personnel	32.700.000
1300	Contribution à la constitution des pensions de retraites du personnel	55.700.000
1310	Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	13.400.000
4000	Prestations familiales	14.000.000
	Total pour les postes, télégraphes et téléphones	461.200.000
	Radiodiffusion française.	
1000	Traitements du personnel titulaire de l'administration centrale	1.070.000
1032	Corps des ingénieurs des télécommunications et des transmissions	750.000
1080	Emissions artistiques. — Artistes et spécialistes sous contrat artistique	1.500.000
1110	Emissions d'information. — Collaborations au cachet ou à la vacation	1.300.000
1140	Région d'Alger. — Emoluments du personnel et cachets	600.000
1150	Région de Tunis. — Emoluments du personnel et cachets	600.000
	Total pour la radiodiffusion française	5.820.000
	RECAPITULATION GENERALE	
	Caisse nationale d'épargne	4.020.000
	Monnaies et médailles	300.000
	Postes, télégraphes et téléphones	461.200.000
	Radiodiffusion française	5.820.000
	Total pour l'état B	471.340.000

Décret du 15 février 1951 portant affectation au service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes d'une partie de l'ancien parc d'artillerie de Blois (Loir-et-Cher).

Par décret en date du 15 février 1951, sont affectés au ministère des finances et des affaires économiques (service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes), en vue de l'aménagement d'un magasin de fermentation et de stockage de tabacs en feuilles indigènes, un terrain domanial situé à Blois (Loir-et-Cher) provenant de l'ancien parc annexe d'artillerie, d'une superficie de 5 ha 90 a 01 ca et figurant au cadastre de la commune de Blois sous les nos 9 p, 10 p, 11 p, 12 p, 13 p, 14 p, 15 p, 16 p, 17 p, 18 p, 22 *bis* p, 32 p, 79 p, 80, 81, 82 p, 83 p, 84 p, 85, 86 p, 137 p, 138 p, 139, 140, 141, 143, 145, 146 p, 147 p, 148 p, 149 p, 151, 152, 153, 154, 155, 156 p, 157 p, 200 p, 201 p, 202 p, 213 p, 214 p, 217 p, 218 p, 219 p, 239 p, 240 p, 241 p, 242 p, 243 p, 244 p, 245 p, 247 p, 249 p, 250 p, 251 p, 252 p, 256 p, 256 *bis* p, 259 p, 260 p, 261 p, 262 p, 263 p, 264 p, de la section H, ainsi que les constructions qui y sont implantées comprenant:

Deux quais de trois cents mètres de long sur 18 mètres de large;

Un quai de 70 mètres de long sur 15 mètres de large sur lequel est édifié un hangar métallique de mêmes dimensions, partiellement détruit;

Une maison d'habitation de 4 pièces avec dépendances et l'ensemble des installations ferroviaires et autres aménagées sur ce terrain.

La présente affectation donne lieu au versement par le service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes, au bureau des domaines de Blois, d'une indemnité de 12.200.000 F, qui sera portée en recette au titre des « Produits et revenus du domaine de l'Etat ».

Décret du 15 février 1951 portant affectation au ministère du budget (direction générale des douanes et droits indirects) de locaux dépendant de la place militaire de Gravelines (Nord).

Par décret en date du 15 février 1951, sont affectés au ministère du budget (direction générale des douanes et droit indirects) en vue de l'installation du bureau et du corps de garde des douanes de Gravelines (Nord), les immeubles de la place militaire de cette ville désignés ci-après: 1° pavillon A A; 2° pavillon E.

Décret du 15 février 1951 portant nomination de trésoriers-payeurs des territoires d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget;

Vu le décret n° 50-1012 du 25 août 1950 portant règlement d'administration publique relatif aux conditions de nomination et de mise à la retraite des trésoriers des territoires d'outre-mer;

Vu le décret n° 50-1562 du 22 décembre 1950 relatif à l'organisation du service du Trésor en Afrique équatoriale française;

Vu l'avis conforme du ministre de la France d'outre-mer,

Décrète:

Art. 1er. — M. Angeli (Roger-Augustin), trésorier particulier de l'Oubangui-Chari, est nommé trésorier-payeur de ce territoire (5e catégorie) (transformation d'emploi).

Son cautionnement est fixé à la somme de 3.500.000 F.

Art. 2. — M. Debax (René-Emile-Julien), trésorier particulier du Gabon, est nommé trésorier-payeur de ce territoire (5e catégorie) (transformation d'emploi).

Son cautionnement est fixé à la somme de 3.500.000 F.

Art. 3. — M. Piton (Georges-Maurice), trésorier particulier du Tchad, est nommé trésorier-payeur de ce territoire (5e catégorie) (transformation d'emploi).

Son cautionnement est fixé à la somme de 3.500.000 F.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui aura effet à compter du 1er janvier 1951.

Fait à Paris, le 15 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Décret n° 51-184 du 16 février 1951 portant annulation et transfert de crédits sur les chapitres du budget de la défense nationale au titre de l'exercice 1950.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu la loi de finances pour l'exercice 1950 (n° 50-135 du 31 janvier 1950 et notamment son article 29);

Vu la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950;

Vu l'avis conforme émis par les commissions de la défense nationale et des finances de l'Assemblée nationale;

Vu l'avis émis par les commissions de la défense nationale et des finances du Conseil de la République;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale, au titre du budget général pour l'exercice 1950, en addition aux crédits alloués par la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950 et par des textes spéciaux, un crédit de 300.000.000 de francs applicable au chapitre 905 « Service des transmissions. — Equipement » de la section guerre du budget de la défense nationale.

Art. 2. — Sur les crédits ouverts au ministre de la défense nationale, au titre du budget général pour l'exercice 1950 par la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950 et par des textes spéciaux, une somme de 300.000.000 de francs est définitivement annulée sur le chapitre 910 « Télécommunications. — Fabrications » de la section air du budget de la défense nationale.

Art. 3. — Le présent décret sera soumis à la ratification du Parlement dans un délai maximum de trois mois après sa mise en vigueur.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le ministre de la défense nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Décret n° 51-185 du 16 février 1951 modifiant le décret n° 50-394 du 27 mars 1950 relatif aux indemnités pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées au personnel du cadre des commissaires et secrétaires aux prix.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret n° 50-394 du 27 mars 1950 relatif aux indemnités pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées au personnel du cadre des commissaires et secrétaires aux prix;

Vu le décret n° 50-1249 du 6 octobre 1950 portant relèvement des indemnités forfaitaires de travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées à certains personnels civils de l'Etat;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 1er du décret n° 50-394 du 27 mars 1950 susvisé sont modifiées ainsi qu'il suit:

« A titre exceptionnel et dans la limite des crédits prévus à cet effet, il peut être alloué des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires aux commissaires généraux adjoints aux prix, commissaires aux prix de 1re et de 2e classe, commissaires aux prix de 3e classe (4e, 5e et 6e échelon), secrétaires aux prix de 1re classe et secrétaires aux prix de 2e classe (6e, 7e et 8e échelon) à qui un travail supplémentaire permanent est effectivement demandé en raison de leurs fonctions.

« Ces indemnités, variables en raison du supplément effectif de travail fourni, ne pourront dépasser les maxima ci-dessous et seront attribuées dans la limite du crédit budgétaire calculé par application des taux moyens suivants :

	TAUX maxima.	TAUX moyens.
	francs.	francs.
Commissaires généraux adjoints	65.000	32.500
Commissaires de 1re et de 2e classe	52.000	26.000
Commissaires de 3e classe (4e, 5e et 6e échelon). Secrétaires aux prix de 1re classe	42.000	21.000
Secrétaires aux prix de 2e classe (6e, 7e et 8e échelon)		

Art. 2. — A compter du 1er janvier 1950, les majorations instituées par le décret n° 48-1696 du 9 juillet 1948 et le décret n° 50-1249 du 6 octobre 1950 sont applicables aux taux des indemnités forfaitaires tels qu'ils résultent des dispositions de l'article 1er ci-dessus.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à compter du 1er janvier 1950 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

Décret n° 51-186 du 16 février 1951 portant fixation des indemnités susceptibles d'être attribuées aux membres de la cour de discipline budgétaire.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu l'article 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu la loi du 25 septembre 1948;

Vu les décrets en date du 19 janvier 1949, portant nomination des membres et des rapporteurs de la cour de discipline budgétaire;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Il est alloué aux membres de la cour de discipline budgétaire une indemnité fixe de 500 F par séance.

Art. 2. — Sur taxation par le président de la cour de discipline budgétaire il peut être attribué aux commissaires du Gouvernement, aux rapporteurs, aux greffiers et aux secrétaires de la cour de discipline budgétaire des vacations d'un montant de 500 F.

Art. 3. — Le nombre de vacations susceptibles d'être attribuées mensuellement aux personnels visés à l'article précédent ne pourra excéder en aucun cas les chiffres ci-après :

Commissaires du Gouvernement	20	vacations.
Greffiers	30	—
Secrétaires	8	—
Rapporteurs	20	—

Art. 4. — Les indemnités ou vacations prévues aux articles précédents sont payables par trimestre sur présentation d'états visés par le président de la cour de discipline budgétaire.

Art. 5. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Décret du 16 février 1951 portant mutations et nominations de trésoriers-payeurs généraux.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu la loi du 19 octobre 1946 fixant le statut général des fonctionnaires;

Vu le décret du 9 juin 1939 fixant le statut des personnels du Trésor,

Décrète :

Art. 1er. — M. Bros (Maurice-Jean-Etienne-Amédée), trésorier-payeur général du Finistère est nommé trésorier-payeur général de Saône-et-Loire (2e catégorie) en remplacement de M. Morlon, décédé.
Son cautionnement est fixé à la somme de 6 millions de francs.

Art. 2. — M. Lacombe (Jean-Gustave-Eugène), trésorier-payeur général en service détaché, est réintégré dans son cadre d'origine et nommé trésorier-payeur général du Finistère (2e catégorie) en remplacement de M. Bros, qui reçoit une autre affectation.
Son cautionnement est fixé à la somme de 6 millions de francs.

Art. 3. — M. Revillard (Irénée-Joseph), trésorier-payeur général du Tarn est nommé payeur général de la zone française d'occupation en Allemagne, en remplacement de M. Lacombe, qui reçoit une autre affectation (nécessité de service).
Son cautionnement est fixé à la somme de 5 millions de francs.

Art. 4. — M. Bonnecarrere (Germain-Jacques-André), trésorier-payeur général du Gers, est nommé trésorier-payeur général du Tarn (4e catégorie), en remplacement de M. Revillard, qui reçoit une autre affectation.
Son cautionnement est fixé à la somme de 5 millions de francs.

Art. 5. — M. Etcheber (Salvador-Jean-Roger), receveur particulier des finances à Bayonne, est nommé trésorier-payeur général du Gers (5e catégorie), en remplacement de M. Bonnecarrère, qui reçoit une autre affectation (cycle B 1950, 4e tour, finances).
Son cautionnement est fixé à la somme de 5 millions de francs.

Art. 6. — M. Sturgeon (Georges-Joseph-Marius), trésorier-payeur général de la Guyane, non installé, est nommé trésorier-payeur général des Basses-Alpes (5e catégorie), en remplacement de M. Maillefaud, qui a reçu une autre affectation.
Son cautionnement est fixé à la somme de 5 millions de francs.

Art. 7. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Décret du 16 février 1951 portant mutations et nominations de receveurs particuliers des finances.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 9 juin 1939 fixant le statut du personnel des services du Trésor;

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires,

Décrète :

Art. 1er. — M. Doucet (Ernest-Emile), receveur particulier des finances à Saint-Nazaire, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Saint-Quentin (1re catégorie), en remplacement de M. Picou, qui a été appelé à d'autres fonctions.
Son cautionnement est fixé à la somme de 3.675.000 F.

Art. 2. — M. Jalouneix (Emile-Philippe), receveur particulier des finances en service détaché, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Saint-Nazaire (2e catégorie), en remplacement de M. Doucet, qui reçoit une autre affectation.
M. Jalouneix est maintenu en service détaché.

Art. 3. — M. Veaudelle (André), receveur particulier des finances à Dreux, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Saint-Nazaire (2e catégorie), en remplacement de M. Jalouneix, placé en service détaché.
Son cautionnement est fixé à la somme de 3.410.000 F.

Art. 4. — M. Martin (Gérard-Marie-Ernest), receveur particulier des finances à Manles, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement d'Aix-en-Provence (2e catégorie), en remplacement de M. Hamel, qui a été appelé à d'autres fonctions.
Son cautionnement est fixé à la somme de 3.410.000 F.

Art. 5. — M. Larroque (Paul-Etienne-Jean), administrateur civil à l'administration centrale des finances, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Bayonne (2e catégorie), en remplacement de M. Etcheber, qui a été appelé à d'autres fonctions (cycle B 49, tour: administration centrale des finances).
Son cautionnement est fixé à la somme de 3.410.000 F.

Art. 6. — M. Ballazar (Ernest-Jacques-Lucien), receveur particulier des finances à Villeneuve-sur-Lot, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Libourne (1re catégorie), en remplacement de M. Sturgeon, qui a été appelé à d'autres fonctions.
Son cautionnement est fixé à la somme de 3.675.000 F.

Art. 7. — M. Deumié (Camille), fondé de pouvoir de la trésorerie générale de la Haute-Vienne, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot (3e catégorie), en remplacement de M. Ballazar, qui reçoit une autre affectation (cycle A 49, 2e tour: services du Trésor).
Son cautionnement est fixé à la somme de 3.045.000 F.

Art. 8. — M. Guerre (Emile), inspecteur principal des services du Trésor en service détaché, est réintégré dans son cadre d'origine et nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement d'Aubusson (3e catégorie), en remplacement de M. Collin, qui a reçu une autre affectation (cycle B 49, 1er tour: services du Trésor).
Son cautionnement est fixé à la somme de 3.045.000 F.

Art. 9. — M. Robert (Marius-Paul-Walter), inspecteur principal de 4e classe des services du Trésor, chef des bureaux de la trésorerie générale du Gard, en congé de longue durée, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Pamiers (3e catégorie), en remplacement de M. Guiraud, décédé (cycle B 49, 2e tour: services du Trésor).
Son cautionnement est fixé à la somme de 3.045.000 F.

Art. 10. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Application du décret n° 51-182 du 12 février 1951 autorisant l'émission de bons de la défense nationale à intérêt progressif.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Vu le décret n° 51-182 du 12 février 1951,

Arrête:

Art. 1er. — L'émission des bons de la défense nationale à intérêt progressif sera ouverte le 22 février 1951. Elle sera close sans préavis.

Art. 2. — Les souscriptions seront reçues aux caisses désignées ci-après:
Recette centrale des finances et recettes-perceptions de la Seine;
Paierie générale de la Seine;
Caisses des trésoriers-payeurs généraux de la métropole, des receveurs particuliers des finances, des receveurs-percepteurs et percepteurs, des percepteurs municipaux et percepteurs spéciaux;
Caisses des trésoriers généraux d'Algérie, de Tunisie et du Maroc et des receveurs principaux des finances d'Oran et de Constantine;
Caisses des trésoriers-payeurs généraux de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane française;
Caisse du trésorier général en Sarre;
Recettes de l'enregistrement, des contributions indirectes et des douanes;
Recettes des postes, télégraphes et téléphones;
Direction de la dette publique, service des émissions, pavillon de Flore, à Paris (à l'exclusion des souscriptions en numéraire);
Banque de France (siège central, succursales et bureaux auxiliaires);
Banques et établissements financiers;
Caisses d'épargne et de prévoyance;
Caisse nationale et caisses régionales de crédit agricole mutuel;
Agents de change, notaires, courtiers en valeurs mobilières et tous autres intermédiaires agréés par la Banque de France.

Art. 3. — Les bons pourront être délivrés en coupures de 10.000, 100.000 et 1 million de francs.

Art. 4. — Le prix d'émission est fixé à 9.700 F par coupure de 10.000 F, à 97.000 F par coupure de 100.000 F, à 970.000 F par coupure de 1 million de francs.

Les prix de remboursement sont fixés comme suit:

	COUPURES de 10.000 francs.	COUPURES de 100.000 francs.	COUPURES de 1.000.000 de francs.
Avant 3 mois.....	9.700	97.000	970.000
Après 3 mois.....	9.760	97.600	976.000
Après 6 mois.....	9.830	98.300	983.000
Après 9 mois.....	9.910	99.100	991.000
Après 1 an.....	10.000	100.000	1.000.000
Après 18 mois.....	10.180	101.800	1.018.000
Après 2 ans.....	10.400	104.000	1.040.000
Après 2 ans et demi.....	10.650	106.500	1.065.000
Après 3 ans.....	10.900	109.000	1.090.000
Après 3 ans et demi.....	11.150	111.500	1.115.000
Après 4 ans.....	11.400	114.000	1.140.000
Après 4 ans et demi.....	11.680	116.800	1.168.000
Après 5 ans.....	12.000	120.000	1.200.000

Art. 5. — Pour l'application des articles 75 à 77 de la loi du 21 mars 1947 et de l'arrêté du 18 avril 1947 relatifs à la domiciliation des valeurs du Trésor à court terme et à leur remboursement en cas de perte, vol, destruction, le délai de six mois exigé pour le remboursement des valeurs domiciliées ayant fait l'objet d'une opposition et non présentées par un tiers porteur commencera, dans tous les cas, à courir cinq ans après la date d'émission du bon; il en sera de même du délai de six mois exigé pour le remboursement des valeurs détériorées ou démunies de leur talon, quand elles n'ont pas fait l'objet d'une domiciliation.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 février 1951.

MAURICE-PETSCHE.

Modalités de percention de la taxe spéciale sur la valeur des marchandises importées applicable dans le département de la Guyane.

Le ministre du budget,
Vu l'article 4 du décret n° 48-543 du 30 mars 1948 portant introduction dans le département de la Guyane de la législation et de la réglementation relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires et aux contributions indirectes;
Vu l'arrêté du 30 mars 1948 portant application des taux majorés de la taxe spéciale applicable dans le département de la Guyane sur la valeur des marchandises importées;
Vu la loi n° 48-1973 du 31 décembre 1948 portant fixation, pour l'exercice 1949, des maxima des dépenses publiques et évaluation des voies et moyens, notamment l'article 8;
Vu l'article 7 de la loi n° 51-29 du 8 janvier 1951 portant autorisation d'un programme de réarmement et des dépenses de défense nationale et fixant les modalités de leur financement;
Vu le code des douanes,

Arrête:

Art. 1er. — Sous réserve des exonérations prévues ci-après, la taxe applicable sur la valeur des marchandises importées applicable dans le département de la Guyane est perçue uniformément, sur toutes les marchandises (à l'exception des tabacs et allumettes), au taux de 9,20 p. 100.

Art. 2. — Dans les mêmes conditions que celles fixées, pour les droits de douane, par le code des douanes, la perception de la taxe spéciale sur la valeur des marchandises importées est suspendue sur les marchandises constituées en dépôt ou placées sous l'un des regimes douaniers énumérés ci-après: entrepôt, admission temporaire, transit, transbordement, zone franche maritime et fluviale.

Art. 3. — Sont exonérées de la taxe spéciale sur la valeur des marchandises importées:
1° Les marchandises faisant l'objet, en vertu de l'article 189 du code des douanes, d'une admission exceptionnelle en franchise des droits de douane normalement applicables;
2° Les œuvres d'art originales importées à la Guyane par les auteurs eux-mêmes;
3° Les marchandises dont la liste est annexée au présent arrêté.

Art. 4. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent arrêté.

Art. 5. — Le directeur général des impôts et le directeur général des douanes et droits indirects sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1951.

EDGAR FAURE.

ANNEXE

Liste des marchandises exonérées de la taxe spéciale sur la valeur des marchandises importées applicable dans le département de la Guyane.

NUMÉROS du tarif douanier.	DÉSIGNATION DES PRODUITS
1 A et B	Chevaux.
2 A et B	Anes, mulets, bardots.
3	Animaux de l'espèce bovine, y compris les animaux du genre bufile.
4	Animaux de l'espèce ovine.
5	Animaux de l'espèce caprine.
6	Animaux de l'espèce porcine.
8 A et B	Volailles vivantes.
13 A à E	Viandes fraîches ou congelées.
Ex. 15	Volailles mortes non truffées.
25 A à E	Poissons simplement salés, séchés ou fumés.
28	Laits non concentrés, ni sucrés.
30	Laits concentrés.
59 à 64	Plantes vivantes.
68 B	Pommes de terre, même coupées en morceaux ou en tranches.
69 A à F	Légumes à cosses secs.
97	Riz.
101 A	Farine de froment, d'épeautre et de méteil.
113 A à E	Graines et fruits à ensemencer non dénommés ni compris ailleurs.
136	Saindoux.
156	Graisses alimentaires résultant du mélange de graisses ou d'huiles animales ou végétales non émulsionnées.
233	Préparations fourragères mélassées ou sucrées, pour l'alimentation des animaux.
234	Aliments préparés pour animaux, non dénommés ni compris ailleurs.
238	Sel (chlorure de sodium).
270	Mortiers, ciments, etc.
287 A et B	Chaux.
288	Liants et ciments hydrauliques.
311	Houilles crues.
316	Combustibles minéraux conditionnés pour gazogènes.
332 A et B	Pétroles naturels bruts et produits assimilés.
333	Gaz de pétrole.
334 A à G	Produits légers du pétrole et produits assimilés.
335 A à C	Produits lourds du pétrole et produits assimilés.
340 A et B	Autres produits du pétrole et produits assimilés, non dénommés ni compris ailleurs.
345	Hydrogène et deutérium.
347	Oxygène.
457	Air comprimé ou liquide.
Ex. 479 A	Chloropicrine.
Ex. 560	Quinine et ses sels.
569 A à 570 B	Médicaments pour la médecine humaine ou vétérinaire conditionnés ou non pour la vente au détail.
572 A à 578	Engrais.
651	Poudres à tirer.
665 A et B	Préparations désinfectantes, insecticides, anticryptogamiques, etc.
718	Tubes et tuyaux en caoutchouc.
719	Courroies en caoutchouc.
Ex. 724 B	Bandages et pneumatiques pour roues de véhicules: — Chambres à air, d'un poids unitaire de: — — Plus de 5 kg. — — 2 kg exclus à 5 kg inclus.
Ex. 724 C	— Enveloppes: — — Autres d'un poids unitaire de: — — — Plus de 70 kg. — — — 15 kg exclus à 70 kg inclus.
756 A	Courroies plates sur champ et autres.
756 B	Articles emboutis pour pompes, presses et autres usages.
850 A à C	Journaux et publications périodiques.
855 A et B	Livres.
Ex. 927	Fils de coton, pur ou mélangé, non glacés ni mercerisés, préparés pour la vente au détail, présentés autrement que sur bobine de bois.
Ex. 937	Fils câblés de chanvre, pur ou mélangé.
1041 A	Filets de pêche.
1202 A à 1203 D	Produits réfractaires.
1206	Ustensiles et appareils cuits en grès, pour usages chimiques ou techniques.
Ex. 1257 A	Diaments taillés ou autrement travaillés non montés ni sertis pour usages industriels.
1287 A	Profilés non dénommés ni compris ailleurs, laminés à chaud ou forgés, en fer et aciers non alliés courants.
1290	Rails, droits ou cintrés, percés ou non.
1291	Traverses en fer ou en acier, percées ou non.
1292	Eclisses, selles d'assise, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement, percées ou non.
Ex. 1295 A	Tôles non façonnées: — En fer et aciers non alliés courants, d'une résistance au millimètre carré de: — — 56 kg et plus: — — — Tôles nues, non décapées, décalaminées ou non, de toute épaisseur.
1298 D	Barres étirées en aciers alliés spéciaux.
Ex. 1304 A	Tubes et tuyaux en fer ou aciers droits et d'épaisseur uniforme, bruts: tubes et tuyaux en fer et aciers non alliés, moulés laminés ou étirés sans soudure, soudés par rapprochement ou recouvrement, brasés, soudés à l'autogène, électriquement ou au gaz à l'eau.
1307	Conduites forcées.
Ex. 1312	Tôles, planches, feuilles et bandes en cuivre; autres (polies, vernies, etc.).
Ex. 1316 B	Tubes, tuyaux et barres creuses en cuivre, etc.: — Autres. — — Façonnés.
Ex. 1349	Tôles, planches, feuilles et bandes en aluminium: — Autres.
1398 à 1402	Constructions métalliques et matériaux de bâtiments et d'installation.
Ex. 1403	Réservoirs, citernes, foudres, cuves et autres récipients analogues, sans calorifugeage ni dispositif de réchauffage.
Ex. 1404	Bouteilles sous pression et récipients analogues pour le transport des gaz comprimés ou liquéfiés, en fer ou acier.
1413	Câbles, tresses élingues, estropes et filets de chargement.
1419 A à C	Chaînes de transmission.
1422	Ancres.
1435 A à H	Outils agricoles et horticoles.
1436 A à J	Outils de métiers.
1438 A à G	Outillage mécanique à main de métiers.
1461	Tuyaux métalliques flexibles, avec ou sans raccords.
1481 A à C	Lanternes et similaires non électriques, avec ou sans verre ou mèche.
1519 A et B	Chaudières:
1520	— Appareils auxiliaires et accessoires de chaudières, non dénommés ni compris ailleurs.
1523 A et B	— Gazogènes.
1524 A et B	Machines alternatives à vapeur.
1525 A et B	Turbines à vapeur et à gaz.
1526 A à C	Turbines à roues hydrauliques.
1528	Moteurs à pistons pour l'aviation.
1529 A et B	Autres moteurs à pistons, à explosion ou à injection.
1532 A à C	Autres machines motrices non dénommées ni comprises ailleurs.
1533	Elévateurs à liquides.
1534 A à 1536 C	Pompes à bras, pompes à liquides nues, à commande mécanique, moto-pompes à liquides.
1537 A à C	Compresseurs d'air, de gaz, pompes à vide, nus à commande mécanique.
1538 A à C	Groupes moto-compresseurs et moto-pompes à vide, turbo-compresseurs et turbo-pompes à vide.
Ex. 1539 A à R	Pièces détachées de machines à vapeur, de turbines, de moteurs, de propulseurs, de pompes et de compresseurs, à l'exclusion des pièces pour moteurs d'automobiles et de motocycles.
1540 A à 1554 B	Ventilateurs, foyers, brûleurs, fours, appareils frigorifiques.
1555 A à 1567 B	Matériel de levage et de manutention.
1568 A à F et H	Matériel d'extraction, d'excavation et de préparation du sol, à l'exclusion des chasse-neige.
1569 A et B	Machines et appareils de concassage, de broyage et de pulvérisation simples, non dénommés ni compris ailleurs, leurs parties et pièces détachées.
1570 A à C	Appareils de criblage, de triage, de classement, de lavage et de dépoussiérage, non dénommés ni compris ailleurs, leurs parties et pièces détachées.
1571	Mélangeurs et malaxeurs non dénommés ni compris ailleurs, leurs parties et pièces détachées.
1572	Machines et appareils centrifuges non dénommés ni compris ailleurs, leurs parties et pièces détachées.
1573	Filtres-presses non dénommés ni compris ailleurs.
1574 A et B	Presses non dénommées ni comprises ailleurs.
1575	Machines et appareils à former, à mouler, à agglomérer, à couler, à briqueter les combustibles solides, les pâtes céramiques, le plâtre, le béton, à former les moules de fonderie en sable.
1578 A à C	Machines et appareils pour la préparation du béton, leurs parties et pièces détachées.
1579 A à C	Machines et appareils pour la préparation des asphaltes, bitumes, tarmacadams, goudrons et appareils auxiliaires, leurs parties et pièces détachées.
1587	Motoculteurs.
1588 A à F	Matériel agricole de préparation et de drainage du sol.
1589	Semoirs et distributeurs d'engrais.

NUMÉROS du tarif douanier.	DÉSIGNATION DES PRODUITS
1592 A à D	Appareils et instruments pour le traitement et la protection des végétaux et appareils et instruments similaires, leurs parties et pièces détachées.
1593 A et B	Appareils d'aviculture et d'apiculture, non dénommés ni compris ailleurs, leurs parties et pièces détachées.
1594 A à C	Appareils de ferme, non dénommés ni compris ailleurs, leurs parties et pièces détachées.
1595 A et B	Autres appareils pour l'agriculture, non dénommés ni compris ailleurs.
1596 A à E	Machines et appareils pour la laiterie et les produits laitiers.
1599	Machines et appareils pour le décorticage, la mouture, etc., et leurs pièces détachées.
1600 à 1606	Machines et appareils pour les industries alimentaires.
1609	Machines et appareils pour la savonnerie, etc., et leurs pièces détachées.
1661 à 1617 F	Machines et appareils pour la papeterie et l'imprimerie.
1632 A à 1633 B	Machines et appareils pour l'industrie des cuirs et peaux et pour la fabrication des chaussures.
1637	Machines et appareils pour la préparation des récipients, leurs parties et pièces détachées.
1638 A à C	Machines et appareils à remplir, fermer, étiqueter, capsuler les récipients, leurs parties et pièces détachées.
1640	Machines et appareils, non dénommés ni compris ailleurs, servant à l'empaquetage ou au conditionnement des marchandises, leurs parties et pièces détachées.
1641 A à R	Machines-outils travaillant par enlèvement du métal.
1642 A à 1643	Machines-outils travaillant par déformation du métal.
1645 A à H	Machines-outils pour le travail du bois, etc.
1646 A à C	Accessoires, parties et pièces détachées de machines-outils.
1647 A à C	Machines-outils électriques portatives, leurs parties et pièces détachées.
1648 A à C	Outils pneumatiques et machines-outils pneumatiques portatives, leurs parties et pièces détachées.
1649 à 1656	Outils pour machines et outillages à main.
1657 A et B	Matériel de soudage, de chauffage, etc., aux gaz.
1658 A à 1661	Appareils et instruments de pesage.
Ex. 1674	Autres appareils de robinetterie et leurs parties, en métaux.
1675 à 1676 B	Roulements en tous genres.
1677 à 1699	Organes de transmission et pièces détachées de mécanique générale.
1700 A à 1705 D	Machines génératrices, moteurs, transformateurs, convertisseurs et assimilés.
1707 A et B	Accumulateurs.
Ex. 1709	Appareils de coupure et de sectionnement non automatiques, à l'exception des appareils à coupure dans l'air de 1 kg et moins.
1710	Appareils de coupure et de sectionnement automatiques.
1712	Appareils de protection contre les surtensions.
1714 A et B	Appareils de réglage et de régulation.
1717	Accessoires pour lignes de transport de forces et lignes de traction.
1718	Tableaux de commande de distribution, de réglage, de mesure et similaires, avec travail d'électricien.
1719	Condensateurs électriques fixes.
1720 B	Electro-aimants.
1721	Isolateurs.
1722	Tubes isolateurs et raccords en métaux communs, isolés intérieurement.
Ex. 1723	Pièces en matières isolantes non montées pour machines, appareils et installations électriques, à l'exclusion des bacs d'accumulateurs, couvercles et accessoires pour accumulateurs et piles électriques.
1724 A à 1726	Fils et câbles électriques.
1727 A à 1729	Appareils électriques de signalisation.
1742	Appareils émetteurs de radiotélégraphie, radiotéléphonie, radiodiffusion et télévision, y compris les appareils émetteurs-récepteurs.
1744 A	Dispositifs de radioguidage, radiobalisage, radiogoniométrie et similaires.
1745 A	Antennes montées.
1754 A à 1756	Appareils de radiologie et d'électricité médicales.
1757 A à E	Matériel électrique à souder, à chauffer, à refouler les métaux.
1770 A à 1796	Véhicules pour voies ferrées et matériel de chemin de fer et de tramways.
Ex. 1797	Voitures automobiles pour le transport en commun des personnes.
1798 A et B	Voitures automobiles pour le transport des marchandises.
1799 A et B	Voitures automobiles à usages spéciaux.
1800	Matériel de travail et de manutention automobile sur roues ou sur chenilles.
1814 A et B	Remorques pour le transport des marchandises.
1817 A et B	Bateaux pour la navigation maritime.
1818 A et B	Remorqueurs.
	Bateaux pour la navigation intérieure servant au transport des personnes:
	— A propulsion mécanique:
Ex. 1819 A	— — Autres que les bateaux de plaisance et de sport.
Ex. 1819 C	— Autres:
	— — Bateaux de plaisance ou de sport.
	— — — Bateaux logements.
	— — Autres (bachots, barques, etc.).
1820 A et B	Bateaux pour la navigation intérieure servant au transport des marchandises.
1821	Bateaux pour la navigation intérieure pour usages spéciaux.
1822	Engins flottants divers.
1824 A	Organes de propulsion pour bateaux: organes mécaniques.
1825	Appareils à gouverner.
1828	Aérodynes.
1829 A à J	Groupes et éléments d'aérodynes.
1831	Parachutes et leurs accessoires.
Ex. 1832 A à C	Appareils auxiliaires d'aviation.
1847	Balances de précision.
1849	Pieds à coulisses, jauges graduées, etc.
1858 A à C	Instruments de géodésie, de topographie, d'arpentage et de nivellement.
1860 A à C	Instruments de navigation maritime, fluviale ou aérienne.
1863 A à C	Microscopes avec ou sans optique et leurs accessoires.
1864 A et B	Machines et appareils d'essais.
1865 A et B	Appareils et instruments pour recherches et analyses physiques ou chimiques.
1886 A à 1895 C	Matériel médico-chirurgical.
1946 A à C	Munitions de commerce.
2001 A à D	Articles de pêche, non dénommés ni compris ailleurs.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 16 février 1951 portant application, en ce qui concerne la Compagnie des docks et entrepôts de Marseille, de l'article 99 de la loi n° 48-1516 du 26 septembre 1948.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre du budget et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 47-1682 du 3 septembre 1947 régularisant la situation des entreprises placées sous réquisition, modifiée par la loi n° 47-2305 du 27 décembre 1947;

Vu l'article 99 de la loi n° 48-1516 du 26 septembre 1948 fixant l'évaluation des voies et moyens du budget général pour l'exercice 1948 et relative à diverses opérations d'ordre financier;

Vu le décret du 20 août 1949, prorogeant jusqu'au 31 décembre 1949, en ce qui concerne la réquisition de la Compagnie des docks et entrepôts de Marseille, le délai prévu à l'article 1er et à l'article 3 de la loi n° 47-1682 du 3 septembre 1947 modifiée, régularisant la situation des entreprises placées sous réquisition,

Décrète:

Art. 1er. — Le délai prévu à l'article 1er et à l'article 3 de la loi n° 47-1682 du 3 septembre 1947 régularisant la situation des entreprises placées sous réquisition est prorogé à nouveau jusqu'au 31 mars 1951 en ce qui concerne la réquisition de la Compagnie des docks et entrepôts de Marseille.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre du budget et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de

l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Fonds de concours.

Par arrêté du 10 février 1951, il a été ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, sur le budget de l'exercice 1950, chapitre 3110: « Dépenses de fonctionnement des comités techniques départementaux des transports », pour l'emploi de fonds de concours, un crédit de 15.314.240 F.

Par arrêté du 10 février 1951, il a été ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, sur le budget de l'exercice 1950, pour l'emploi de fonds de concours, un crédit de 179.106.271 F, se décomposant comme suit:

TITRE Ier. — *Dépenses ordinaires.*

Chap. 3170. — Laboratoire central des ponts et chaussées. — Matériel.....	738.294 F.
Chap. 3300. — Routes et ponts. — Entretien et réparations ordinaires:	
Art. 1er. — Entretien et réparations ordinaires du réseau routier (travaux et main-d'œuvre dans les conditions prévues par la loi du 18 juillet 1949, art. 4).....	32.893.276 »
Chap. 3320. — Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations ordinaires:	
Art. 1er. — Entretien et réparations ordinaires (travaux et main-d'œuvre dans les conditions prévues par la loi du 18 juillet 1949, art. 4).....	3.435.322 »
Chap. 3330. — Ports maritimes. — Entretien et réparations ordinaires:	
Art. 1er. — Entretien et réparations ordinaires (travaux et main-d'œuvre dans les conditions prévues par la loi du 18 juillet 1949, art. 4).....	16.892.155 »
Total pour les dépenses ordinaires.....	53.959.047 »

Dépenses de reconstruction et d'équipement.

Chap. 904. — Voies de navigation intérieure. — Equipement.....	29.958.724	
Chap. 909. — Ports maritimes. — Equipement	44.188.500	
Chap. 910. — Ports de pêche. — Equipement	43.500.000	
Chap. 906-9. — Travaux de défense contre les eaux.....	7.500.000	
Total pour les dépenses de reconstruction et d'équipement.....		125.147.224 »
Total général.....		179.106.271 »

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 12 février 1951, M. Raynaud (Robert), ingénieur de 2e classe des ponts et chaussées en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, est maintenu dans la même position.

L'effet de cette disposition remonte au 1er janvier 1950.

Tableau d'avancement des ingénieurs de la météorologie pour la période du 1er juillet 1950 au 30 juin 1951.

Par arrêté du 2 février 1951, le tableau d'avancement des fonctionnaires du corps des ingénieurs de la météorologie est fixé ainsi qu'il suit pour la période comprise entre le 1er juillet 1950 et le 30 juin 1951 (inscription par ordre de mérite).

AVANCEMENT DE GRADE

Inscription pour ingénieurs en chef de 2e classe.

MM. Cauvet-Duhamel (Paul), Beaulieu (René), Gilbert (Jacques), Giraud (Pierre), Dobbe (Maurice).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 16 février 1951 modifiant le décret du 1er août 1922 relatif aux aspirants à la licence ès lettres qui ont subi avec succès les épreuves du concours pour l'admission à l'école normale supérieure et l'obtention des bourses de licence.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 20 septembre 1920 relatif à l'organisation de certificats d'études supérieures dans les facultés des lettres, modifié par les textes subséquents et notamment par le décret n° 48-1259 du 9 août 1948;

Vu le décret du 1er août 1922 relatif aux aspirants à la licence ès lettres qui ont subi avec succès les épreuves du concours pour l'admission à l'école normale supérieure et l'obtention des bourses de licence;

Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur,

Décrète:

Art. 1er. — Sont abrogées les dispositions des articles 1er, 2 et 3 du décret susvisé relatif aux aspirants à la licence ès lettres qui ont subi avec succès les épreuves du concours pour l'admission à l'école normale supérieure et l'obtention des bourses de licence.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Dates des concours de l'enseignement du second degré en 1951.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 janvier 1951, page 724, 1re colonne, 40e ligne, samedi 9 juin, Esquisse d'une composition décorative, lire: « huit heures à dix-huit heures », au lieu de « huit heures à onze heures ».

Conseil national de la protection de la nature en France.

Par arrêté du ministre de l'agriculture et du ministre de l'éducation nationale en date du 18 janvier 1951, sont nommés membres du conseil national de la protection de la nature en France, avec effet du 1er janvier 1951:

MM

André Billy, de l'académie Goncourt, président de la société des amis de la forêt de Fontainebleau.

Guinier, directeur honoraire de l'école nationale des eaux et forêts, correspondant de l'Institut.

Bressou, directeur de l'école nationale vétérinaire d'Alfort, directeur général des réserves de la société nationale d'acclimatation.

Chouard, professeur d'agriculture au conservatoire national des arts et métiers.

Emberger, professeur à la faculté des sciences de Montpellier.

De Martonne, professeur honoraire à la Sorbonne, membre de l'Institut

Flon, rapporteur général de la commission consultative des réserves artistiques et biologiques de la forêt de Fontainebleau.

Gaussen, professeur à la faculté des sciences de Toulouse.

Jacob, professeur de géologie à la Sorbonne, membre de l'Institut.

Bourdelle, professeur au Muséum national d'histoire naturelle.

Humbert, professeur au Muséum national d'histoire naturelle.

Jeannel, directeur honoraire du Muséum national d'histoire naturelle

Blais, conservateur des eaux et forêts, directeur de l'école du bois.

Gobert, conservateur des eaux et forêts à Grenoble.

Tableau d'avancement, pour l'année 1951, des médecins inspecteurs de l'hygiène scolaire et universitaire.

Par arrêté du 7 février 1951, sont inscrits sur la liste d'aptitude pour une promotion de classe au choix pour l'année 1951, les médecins inspecteurs de l'hygiène scolaire et universitaire dont les noms suivent:

De la 2e à la 1re classe.

(A compter du 1er janvier 1951.)

Mme le docteur Blanchet, de l'académie de Paris, attachée à la direction des services d'enseignement de la Seine.

(A compter du 30 mars 1951.)

M. le docteur Chambost, de l'académie de Besançon.

De la 3e à la 2e classe.

(A compter du 1er janvier 1951.)

Mme le docteur Mengin, de l'académie de Caen, actuellement mise à la disposition de l'académie de Paris.

Liste des élèves de l'école nationale supérieure des arts décoratifs ayant obtenu en 1950, le diplôme de décorateur (promotion A.-Marquet).

1 Genis (René).
2 Fleury (Lucien).
3 Robillard (Pierre).
4 Legros (Edmond).
5 Delaye-Gauthier (Georgette).
5 Quenemer (Liliane).
7 Bellanger (James).
8 Bouffanais (René).
8 Coulaux (Yves).
10 Bouder (Annette).
11 Bouchery (Marcel).
12 Diesel (Gérard).
13 Pelissier (Claude).
14 Meunier (Robert).
15 Grillot (Jean).
16 Pillafort (Suzanne).
17 Barre (Martine).
18 Bouteleux (Marguerite).
18 Dangles (Geneviève).
20 Poillot (Cécile).
21 Labbé (Simone).
21 Gérard (René).
21 Cucherat (Jacqueline).
24 Brondel (Yvette).
24 Schœller-Sarrat (Denise).
24 Couturier (Jeanne).
24 Grand (Cécile).
24 Weiller (Claudine).
29 May (Jean-Claude).

Liste des sites classés au cours de l'année 1950.

Corrèze. — Saint-Viance: l'église, la place plantée de platanes et le pont sur la Vézère, arrêté du 26 août 1950.

Côtes-du-Nord. — Trebeurden: la presqu'île de Bihit comprenant les parcelles cadastrales 2228 à 2250, arrêté du 13 septembre 1950.

Dordogne. — Périgueux: allées de Tourny, arrêté du 21 septembre 1950.

Gard. — Les Angles: le domaine du Chêne vert, arrêté du 13 septembre 1950.

Gard. — Beaucaire: ensemble formé par le jardin situé dans l'enceinte du château sur le Mont Saint-Louis et sa dépendance « La Vignasse », arrêté du 6 juillet 1950.

Hérault. — Sète: fort Saint-Pierre et ses abords, parcelles 702 et 703, arrêté du 13 septembre 1950.

Indre-et-Loire. — Tours: La Riche, arrêté du 15 mai 1950.

Loiret. — Crozet: le donjon et ses abords, arrêté du 8 juin 1950.

Loiret. — Saint-Maurice-sur-Loire: ruines du château féodal et la terrasse sur laquelle elles s'élèvent, arrêté du 8 juin 1950.

Loire (Haute-). — Bouchet-Saint-Nicolas et Cayres: le lac du Bouchet et une partie de ses abords, parcelles 507, 509, 510, section H de Cayres, parcelles 1 p, 2 p, 3 p, section E du Bouchet-Saint-Nicolas, arrêté du 21 septembre 1950.

Moselle. — Montigny-lès-Metz: château de Courcelles, ensemble formé par la cour d'honneur, l'allée d'accès depuis la route de Pont-à-Mousson, et la partie centrale du parc, parcelle n° 8, section 8, arrêté du 15 septembre 1950.

Puy-de-Dôme. — Chanonat: parc du château de la Batisse, arrêté du 8 juin 1950.

Savoie (Haute-). — Thonon-les-Bains et Publier: le domaine de Ripaille, arrêté du 3 mars 1950, annulant celui du 28 juillet 1944.

Savoie (Haute-). — Boussard: parcelles 1 et 2, décret du 27 mars 1950.

Sèvres (Deux-). — Moustiers-sur-Argenton: parties des parcelles 149 et 211, arrêté du 30 juin 1950.

ZONE DE PROTECTION

Ain. — Pérouges: une zone de protection est établie aux abords du village de Pérouges. Le périmètre protégé comprend deux zones: 1° zone (*non ædificandi*) s'étendant sur les parcelles cadastrales de la section A, portant les nos suivants: 1 à 25 (sauf exception visée ci-dessous), 72 à 93, 94 à 112, 115, 116, 119, 119 *bis*, 120, 123, 124, 127, 128, 131 à 133, 136, 280 à 282, 285, 286, 289, 290, 293 à 295, 299, 300, 303 à 305, 307, 308, 313, 315, 318, 319, 322, 323, 326, 327, 330 à 332, 336 à 339, 349, 349 *bis*, 350, 350 *bis*, 351, 355, 356 à 359, 360 p, 361, 362, 280 p, 281 à 387; 2e zone (*non altius tollendi*) s'étendant sur les parcelles cadastrales de la section A portant les nos suivants: en premier lieu, en bordure du chemin du Montellier à Pérouges, du chemin de la grande côte et du chemin du bourg, une bande de terrain de 25 mètres de large environ s'étendant sur les parcelles 1 à 23 d'une part et 347, 348, 352 à 354, 360 p; 366 p, 367 p, 368 à 374, 375 p, 376 p, d'autre part; en second lieu, les parcelles 113, 114, 117, 118, 118 *bis*, 121, 122, 123, 125, 126, 129, 130, 133, 134, 137, et les parcelles 312 à 315. Décret du 23 septembre 1950.

DÉCLASSEMENT

Seine. — Sceaux: la partie du petit parc situé en bordure de la rue de Penthièvre sur une largeur de 12 mètres, est soustraite au classement du 8 mai 1912 concernant l'ensemble du parc. Décret du 16 octobre 1950.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Date du concours d'entrée dans les écoles nationales professionnelles et les écoles nationales professionnelles d'horlogerie.

Par arrêté en date du 7 février 1951, la date du concours d'entrée dans les écoles nationales professionnelles et les écoles nationales professionnelles d'horlogerie est fixée comme suit:

31 mai 1951 pour les candidats résidant hors de la métropole (Algérie exceptée);

28 juin 1951 pour les candidats composant dans les centres de la métropole (Algérie y compris).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret n° 51-187 du 10 février 1951 portant classement des industries et des commerces de la circonscription de la chambre de commerce de Poitiers en catégories professionnelles et répartition des sièges entre ces catégories.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret du 8 janvier 1901 qui a institué une chambre de commerce à Poitiers;

Vu le décret du 11 août 1908 qui a fixé à 18 le nombre des membres de cette compagnie;

Vu la loi du 9 avril 1898 relative à l'organisation des chambres de commerce;

Vu la loi du 19 février 1908 relative à l'élection des chambres de commerce et le décret du 17 juin 1938 qui a modifié l'article 3 de ladite loi;

Vu la délibération du 13 octobre 1950 par laquelle la chambre de commerce de Poitiers demande le classement des industries et commerces de sa circonscription en catégories professionnelles et la répartition des sièges entre ces catégories;

Vu les propositions de la commission spéciale chargée d'étudier la répartition des sièges de la chambre de commerce de Poitiers entre les catégories professionnelles;

Vu l'avis du préfet de la Vienne en date du 28 novembre 1950;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le classement des industries et des commerces de la circonscription de la chambre de commerce de Poitiers en catégories professionnelles et la répartition des sièges entre ces catégories sont fixés conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Tableau des catégories professionnelles.

CATÉGORIES	PROFESSIONS	NOMBRE de sièges.
	A. — *Industrie.*	
	Professions énumérées au tableau C annexé à la loi du 15 juillet 1880 sur les contributions des patentes, à l'exception de celles indiquées aux paragraphes 2, 5, 6 et 7 de la deuxième catégorie et aux paragraphes 4 et 5 de la troisième catégorie. Entrepreneurs de bâtiment, de charpente, de menuiserie, de couverture, de serrurerie, de maçonnerie, de peinture en bâtiments et entrepreneurs plafonneurs ou plâtriers.....	
	B. — *Commerce de gros et demi-gros. Banques et assurances.*	
1re	Professions énumérées au tableau B annexé à la loi précitée ..... Entreprises d'assurances non mutuelles sur la vie, contre les incendies ou contre les autres risques, sociétés formées par cautions pour opérations de banque, de crédit, d'escompte, de dépôts de comptes courants, etc..... Professions énumérées aux première et deuxième classes du tableau A annexé à la loi précitée, à l'exception de celles visées au paragraphe 3 de la troisième catégorie..... Marchands en gros et demi-gros des troisième et quatrième classes dudit tableau A..... Marchands expéditeurs de denrées et autres objets de consommation..... Adjudicataires, concessionnaires ou fermiers des droits de halles, marchés, emplacements et des autres services publics..... Fournisseurs de vivres, subsistances, chauffage, éclairage, fourrages, objets d'habillement, de harnachement, de campement, etc. pour les troupes de terre et de mer.....	11
	Commerce de détail.	
2e	Professions énumérées aux troisième et quatrième classes du tableau A susmentionné, à l'exception de celles indiquées au paragraphe 2 de la première catégorie et au paragraphe 4 de la deuxième catégorie ..... Professions énumérées aux cinquième, sixième septième et huitième classes dudit tableau A..... Exploitants de cafés chantants, cafés-concerts, cafés-spectacles ..... Marchands forains, exploitants, directeurs ou entrepreneurs de spectacles, concerts, casinos et de tous établissements forains pour la vente des objets de consommation, loueurs de chaises..... Entrepreneurs, maîtres ou patrons de barques ou bateaux à vapeur et remorqueurs, entrepreneurs de diligences, tenants et exploitants de bateaux à laver ou lavoirs publics, exploitants de machines agricoles	1

Les électeurs non patentés seront rangés dans la première catégorie, à l'exception de ceux qui représentent une profession classée dans la deuxième catégorie lesquels feront partie de cette catégorie.

Vu pour être annexé au présent décret en date du 10 février 1951.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Décret du 15 février 1951 autorisant la chambre de commerce de Granville à contracter un emprunt de 3.500.000 F.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu la délibération par laquelle la chambre de commerce de Granville a sollicité l'autorisation de contracter un emprunt de 3.500.000 F en vue de couvrir le déficit d'exploitation de l'outillage qu'elle administre au port de cette ville;

Vu l'avis du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Granville est autorisée à contracter un emprunt de 3.500.000 F en vue de couvrir le déficit d'exploitation de l'outillage qu'elle administre au port de cette ville.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale de retraites pour la vieillesse.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de dix ans.

Si l'emprunt est réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen des recettes d'exploitation du port dont il s'agit.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 février 1951.

R. PLEVEN

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Décret autorisant la chambre de commerce de Toulouse à contracter un emprunt de 13 millions de francs.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu la délibération en date du 6 décembre 1950, par laquelle la chambre de commerce de Toulouse a sollicité l'autorisation de contracter un emprunt de 13 millions de francs destiné à lui permettre de financer des dépenses de restauration et d'aménagement de son hôtel consulaire,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Toulouse est autorisée à contracter un emprunt de 13 millions de francs destiné à lui permettre de financer des dépenses de restauration et d'aménagement de son hôtel consulaire.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale de retraites pour la vieillesse.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Si l'emprunt est réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen du produit de l'imposition additionnelle à la patente.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 février 1951. R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Décret n° 51-188 du 17 février 1951 portant dissolution du conseil central des œuvres sociales du gaz et de l'électricité.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée, sur la nationalisation de l'électricité et du gaz;

Vu le décret n° 46-1541 du 22 juin 1946 approuvant le statut national du personnel des industries électriques et gazières;

Vu le décret n° 48-1958 du 7 octobre 1948 complétant les dispositions de l'article 25 du statut national du personnel des industries électriques et gazières;

Vu le décret n° 50-1268 du 10 octobre 1950 relatif aux conseils des œuvres sociales du gaz et de l'électricité;

Vu le décret n° 51-177 du 16 février 1951 modifiant le dernier alinéa de l'article 47 de la loi du 8 avril 1946,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil central des œuvres sociales du gaz et de l'électricité est dissous à la date de publication du présent décret.

Dans un délai de trois mois, un nouveau conseil sera élu dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n° 50-1268 du 10 octobre 1950.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre du travail et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 février 1951. R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Administration centrale.

Par arrêtés en date du 16 février 1951, ont été nommés:

Agents supérieurs de 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 1er janvier 1950.)

MM. Benon (Michel), Deschamps (Jean), Maille (Alexis).

(A compter du 17 novembre 1950.)

M. Falala (Emile).

Agents supérieurs de 2e classe, 1er échelon.

(A compter du 16 juin 1950.)

Mme Flament (Marthe), M. Mourier (Henri).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décrets du 7 février 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets en date du 7 février 1951, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'agriculture, vu les déclarations du conseil de l'ordre en date du 23 janvier 1951 portant que les promotions et nominations faites aux termes desdits décrets n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Chobert (Pierre-Marie-Maurice), inspecteur général adjoint à la caisse nationale de crédit agricole, domicilié à Paris; 31 ans de services civils et militaires. Chevalier à titre militaire du 17 décembre 1933.

Debregeas (Gabriel-Cyprien), agriculteur, président de l'union des caisses mutuelles agricoles de la Haute-Vienne, président de la fédération départementale des coopératives agricoles de la Haute-Vienne, domicilié à la Meyze (Haute-Vienne); 51 ans de pratique agricole et de services militaires. Chevalier à titre militaire du 11 juillet 1920.

Delucq (Albert-François-Joseph-Mathieu), docteur en médecine, journaliste agricole, domicilié à Vic-Fezensac (Gers); 57 ans de pratique professionnelle et de services militaires. Chevalier du 26 juillet 1926

Estrangin (Louis-Joseph-Etienne), agriculteur, domicilié à Marseille (Bouches-du-Rhône); 54 ans de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 28 décembre 1918.

Fontanille (Henri-André-Lucien), directeur de l'union des syndicats agricoles d'Alger, secrétaire général de la confédération générale des vignerons algériens, domicilié à Alger; 45 ans de pratique professionnelle et de services militaires. Chevalier du 25 janvier 1931

Gibert (Maurice), président d'honneur de l'union centrale des coopératives agricoles, président de l'union départementale des coopératives agricoles de céréales de Seine-et-Marne, domicilié à Fouju (Seine-et-Marne); 55 ans de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 11 juillet 1935.

Girard-Boisseau (Lucien-Victor), président de la caisse régionale de crédit agricole mutuel de l'Ile-de-France, agriculteur, domicilié à Puiseux-les-Louvres (Seine-et-Oise); 45 ans de pratique agricole et de services militaires. Chevalier à titre militaire du 25 décembre 1919.

Grand (Roger-Charles-Marie), agriculteur, vice-président de la confédération des associations agricoles, domicilié à Paris; 45 ans de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 13 juillet 1933.

Hauteœur (Paul), secrétaire du Herd-Book de la race bovine hollandaise pie noire, domicilié à Cambrai (Nord); 59 ans de pratique professionnelle et de services militaires. Chevalier du 6 juillet 1919.

Lallie (Loïc-Alfred-Marie-Norbert), inspecteur général des haras, domicilié à Montfort par Douéles-Fontaines (Maine-et-Loire); 44 ans 9 mois de services civils et militaires. Chevalier du 20 août 1931.

Lecolier (Paul-Emile), horticulteur pépiniériste; vice-président de la société nationale d'horticulture de France, président de l'union du syndicat producteur de la région parisienne, domicilié à la Celle-Saint-Cloud (Seine-et-Oise); 55 ans de pratique horticole. Chevalier du 11 février 1930.

Masselin (Jacques-Frédéric), président de la commission des affaires économiques de la chambre syndicale des antiparasitaires agricoles; vice-président de la fédération méditerranéenne des sels, domicilié à Paris; 33 ans de pratique professionnelle et de services militaires. Chevalier du 16 décembre 1932.

Mercier (Parfait-Emile), vétérinaire, domicilié à Guérande (Loire-Inférieure); 38 ans de pratique professionnelle et de services militaires. Chevalier du 3 janvier 1925.

Mourlot (Maurice-Jacques), conservateur des eaux et forêts, domicilié à Dijon (Côte-d'Or); 36 ans 2 mois de services civils et militaires. Chevalier du 31 juillet 1936.

Plantier (Georges), ingénieur en chef du génie rural, chef de la circonscription de Dijon, domicilié à Dijon (Côte-d'Or); 33 ans 1 mois de services civils et militaires. Chevalier du 22 janvier 1938.

Rebiffe (Henri-Alexandre-Eugène), directeur du syndicat agricole départemental d'Eure-et-Loir, domicilié à Chartres (Eure-et-Loir); 51 ans de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 3 août 1932.

Roy (Henri), ingénieur en chef, directeur des services agricoles, domicilié à Nice (Alpes-Maritimes); 35 ans de services civils et militaires. Chevalier du 22 janvier 1938.

Schaeffer (Lucien-Marie-Léon), conservateur des eaux et forêts, domicilié à Nancy (Meurthe-et-Moselle); 31 ans 2 mois de services civils et militaires. Chevalier du 27 décembre 1931.

Au grade de chevalier.

MM.

Armessen (Jean), contrôleur principal des lois sociales en agriculture, domicilié à Bourg-la-Reine (Seine); 29 ans 6 mois de services civils et militaires.

Armithon (Amable-Jean-Joseph-Louis), conservateur des eaux et forêts, domicilié à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); 36 ans 5 mois de services civils et militaires.

Barau (Marie-Hyacinthe-Armand), agriculteur, président du syndicat des fabricants de sucre de l'Ile de la Réunion, domicilié à Sainte-Marie (Réunion); 40 ans de pratique agricole et de services militaires.

Barriol (Pierre-Louis-Régis), président de la caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Nièvre, domicilié à Nevers (Nièvre); 52 ans de services civils et militaires.

Bellon (André-Auguste), agriculteur, domicilié à Zurich (commune de Cherchell) (Alger); 55 ans de pratique agricole et de services militaires.

Blin (Henri), horticulteur, président du syndicat des horticulteurs de la Seine, domicilié à Bonneuil-sur-Marne (Seine); 47 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Bonniol (Jean-Oswald-Paul), ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles, domicilié à Montpellier (Hérault); 32 ans 6 mois de services civils et militaires.

Bernard (Claudius), pépiniériste viticulteur, domicilié à Usinens (Haute-Savoie); 43 ans de pratique agricole et de services militaires.

Bourbon (Daniel-Joseph-André-Philippe), directeur des services vétérinaires, domicilié à Poitiers (Vienne); 23 ans 6 mois de services civils et militaires.

Boursin (Louis-Auguste), vice-président du syndicat des exploitants forestiers et scieurs d'Ille-et-Vilaine, domicilié à Vitré (Ille-et-Vilaine); 35 ans de services civils et militaires.

Bustarret (Jean-Georges), inspecteur général de la recherche agronomique, domicilié à Paris; 20 ans 7 mois de services civils et militaires.

Cathelinaud (Robert-Victor), ingénieur en chef du génie rural, chef du service du génie rural de Tunisie, domicilié à Tunis; 24 ans 3 mois de services civils et militaires.

Chaillot (Jean-Paul-Lucien), conservateur des eaux et forêts, domicilié à Casablanca (Maroc); 26 ans 1 mois de services civils et militaires.

Charpy (René-Louis-Marie), conservateur des eaux et forêts, domicilié à Paris; 23 ans de services civils et militaires.

Charrier (Jacques-Gustave), administrateur civil de 1re classe au ministère de l'agriculture, domicilié à Paris; 21 ans de services civils et militaires.

Chegut (Raymond), directeur de la caisse régionale de crédit agricole de l'Yonne, domicilié à Auxerre (Yonne); 25 ans de services civils et militaires.

Cheysson (Jacques), vice-président du syndicat des constructeurs français de matériels de monoculture, domicilié à Paris; 46 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Crabif (André-Jean-Marie-Pierre), vétérinaire principal de 1re classe des haras, domicilié à Libourne (Gironde); 30 ans 7 mois de services civils et militaires.

Delattre (Victor), agriculteur, domicilié à Houplines (Nord); 57 ans de pratique agricole et de services militaires.

Delmas (Robert-Marie-Ernest), professeur d'entomologie à l'école nationale d'agriculture de Montpellier (Hérault); 30 ans de services civils.

Delaunay (François-René), pépiniériste, président honoraire du syndicat horticole de Maine-et-Loire, domicilié à Angers (Maine-et-Loire); 56 ans de pratique agricole.

Desvaux (Robert-Eugène-Ernest), professeur de chimie biologique et physiologique à l'institut national agronomique, domicilié au Raincy (Seine-et-Oise); 23 ans de services civils et militaires.

Dorier (Pierre), directeur du laboratoire municipal de Clermont-Ferrand agréé pour la répression des fraudes, domicilié à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); 25 ans de services civils et militaires.

Dubois (André-Ferdinand-Henri-Joseph), sylviculteur, propriétaire exploitant, président de la fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers et sylviculteurs; président de la fédération des coopératives forestières de France, domicilié à Belgeard (Mayenne); 27 ans de services civils et militaires.

Dubourdeaux (Ernest-Jules), agriculteur, domicilié à Morris (département de Constantine); 46 ans 6 mois de pratique agricole et de services militaires.

Durye (Joseph), agriculteur éleveur, domicilié à Aurouer (Allier); 38 ans de pratique agricole et de services militaires.

Dutrieux (Louis-Victor-Georges), chef de bureau à l'office national interprofessionnel des céréales, domicilié à Paris; 33 ans 9 mois de services civils et militaires.

De La Fouchardière (René-Paul-Marie), agriculteur, président de la coopérative de Châtellerault, vice-président de la chambre d'agriculture, domicilié à l'Etang, commune de Naintre (Vienne); 47 ans de pratique agricole et de services militaires.

Glangeaud (Gustave-Pierre), agriculteur, président de la fédération des coopératives Centre-Sud, domicilié à Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne); 31 ans de pratique agricole et de services militaires.

Mme Geneste, née Leroy (Madeleine-Pauline), secrétaire d'administration au ministère de l'agriculture, domiciliée à Janville-sur-Juine (Seine-et-Oise); 34 ans de services civils.

Helouvri (Maurice-Louis-Gustave), ingénieur des travaux ruraux à Vannes (Morbihan); 38 ans 6 mois de services civils et militaires.

Hannebelle (Pierre-Paul-Georges), directeur de sucreries, domicilié à Escaudœuvres (Nord); 29 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Kerel (Julien-François-Henri), ingénieur en chef, directeur des services agricoles des Côtes-du-Nord, domicilié à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); 27 ans 3 mois de services civils et militaires.

Larrieu (Louis-Isidore), docteur vétérinaire, domicilié à Hiersac (Charente); 70 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Leblanc (Jacques-Henri), industriel, président du syndicat des fabricants d'alcools de pommes, domicilié à Paris; 35 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Linon (Pierre-Gaston), directeur des services vétérinaires de la Haute-Garonne, domicilié à Toulouse (Haute-Garonne); 25 ans 6 mois de services civils et militaires.

Magallon (Albert-François-Louis-Honoré), président de la caisse régionale de crédit agricole, domicilié à Gap (Hautes-Alpes); 53 ans de pratique agricole et de services militaires.

Maitre (Charles), agriculteur, domicilié à Saint-Souplet (Marne); 68 ans de pratique agricole et de services militaires.

Mangeart (Robert-Paul), agriculteur, président de la confédération générale de l'agriculture de la Marne, domicilié à Lavannes (Marne); 30 ans de pratique agricole et de services militaires.

Mariette (Louis-Claude), vétérinaire, domicilié à Callac (Côtes-du-Nord); 38 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Marpsat (Jean), jardinier maraîcher, président du syndicat des maraîchers de la Gironde, vice-président de la société des maraîchers de la Gironde, domicilié au Bouscat (Gironde); 46 ans de pratique agricole et de services militaires.

Martinval (Jules-Louis-Emilien), ingénieur en chef, directeur des services agricoles de la Marne, domicilié à Châlons-sur-Marne; 25 ans de services civils et militaires.

Melin (Charles-Félix), président du syndicat d'élevage de l'arrondissement de Rethel, domicilié à Saulces-Monclin (Ardennes); 18 ans 6 mois de services civils et militaires.

Mercier (Charles-Louis-Edouard), directeur de fromageries, domicilié à Lons-le-Saunier (Jura); 47 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Michon (François), colon, président de la chambre d'agriculture de Marrakech, domicilié à Chichaoua (Maroc); 40 ans de pratique agricole et de services militaires.

Moser (Georges), pépiniériste paysagiste, secrétaire de la société nationale d'horticulture de France, domicilié à Versailles (Seine-et-Oise); 30 ans de services civils et militaires.

Ninnin (François-Gabriel), vice-président de la fédération nationale des semences potagères, président du syndicat des importateurs et exportateurs de graines de semences, domicilié à Brétigny-sur-Orge (Seine-et-Oise); 30 ans de pratique agricole et de services militaires.

Pellet (Maurice-Eugène), secrétaire de la société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure, domicilié à Rouen (Seine-Inférieure); 53 ans de services civils et militaires.

Plister (Joseph), agriculteur, président de la coopérative des céréales de Hochfelden, domicilié à Zeinheim (Bas-Rhin); 52 ans de pratique agricole et de services militaires.

Piat (André), négociant en vins, secrétaire général, adjoint honoraire du syndicat national des vins de France, domicilié à Mâcon (Saône-et-Loire); 26 ans de pratique commerciale.

Mlle Plas (Gabrielle), chef de bureau à la caisse nationale de crédit agricole, domiciliée à Paris; 33 ans de services civils.

Pouget (Joseph-Amédée), inspecteur principal de la répression des fraudes, domicilié à Marseille (Bouches-du-Rhône); 43 ans de services civils.

Raimon (Marcel), agriculteur éleveur, domicilié à Grolleau, commune de Salles-sur-Mer (Charente-Maritime); 42 ans de pratique agricole et de services militaires.

Raucourt (Marc), directeur de recherches au laboratoire de phytopharmacie du centre national de recherches agronomiques de Versailles (Seine-et-Oise); 25 ans 6 mois de services civils et militaires.

Richaud (Justin-Marius-Fidèle-Martin), adjoint forestier, domicilié à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône); 34 ans 9 mois de services civils et militaires.

Saccardy (Louis-Jean-Joseph), conservateur des eaux et forêts, domicilié à Alger (Algérie); 27 ans de services civils et militaires.

Saumet (André), ingénieur en chef du génie rural, chef de la circonscription de Tours, domicilié à Tours (Indre-et-Loire); 21 ans 3 mois de services civils et militaires.

Sayour (Alexandre), directeur du comité Hygiène et Eau, domicilié à Paris; 25 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Stumpf (Henri-Jean-Pierre), président de la société des courses d'Alger, domicilié à Alger (Algérie); 42 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Trimbach (Frédéric), viticulteur, vice-président du groupement des producteurs négociants du vignoble alsacien, domicilié à Ribeauvillé (Haut-Rhin); 57 ans de services civils et militaires.

Tromelin (François-Gabriel-Marie-Joseph), minotier, domicilié à Lannilis (Finistère); 36 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Trudelle (Georges-Richard), administrateur civil de 1re classe au ministère de l'agriculture, domicilié à Paris; 20 ans de services civils et militaires.

Verzier (Jean), vice-président du conseil supérieur de la chasse, président de la région cynégétique de Lyon, président de la fondation départementale des chasseurs du Rhône, domicilié à Lyon (Rhône); 29 ans de services civils et militaires.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Désignation d'un magistrat d'outre-mer, membre de la commission prévue au décret du 8 février 1951.

Par arrêté du 13 février 1951, M. Schanit, magistrat de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est désigné en qualité de membre de la commission chargée d'examiner le classement, dans les cadres métropolitains des personnels visés à l'article 4 du décret du 8 février 1951.

Mise en position de mission d'un professeur à la faculté de droit de Paris.

Par arrêté du 10 février 1951, M. Leduc, professeur à la faculté de droit de Paris, est mis en position de mission auprès du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française en vue d'assurer des cours pour la préparation de la licence en droit.

La durée maximum de cette mission est fixée à six semaines, à compter du 16 janvier 1951.

Travaux publics, mines et techniques industrielles.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 26 janvier 1951, la démission de son emploi, présentée par M. Chandellier, ingénieur principal des mines des colonies, a été acceptée pour compter du 15 août 1950.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 1er février 1951, M. Braneyre (Jean-Pierre), ingénieur civil des mines, a été nommé dans le cadre général des travaux publics des colonies au grade d'ingénieur adjoint de 2e classe (stagiaire) des travaux publics des colonies pour compter de la veille de son embarquement.

Transmissions.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 13 février 1951, a été acceptée, pour compter du 1er janvier 1951, la démission de son emploi offerte par M. Hamon (Léon), sous-chef de poste de 1re classe des transmissions coloniales.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Désignation d'une banque agréée pour tenir les comptes de disponibilités courantes des caisses de sécurité sociale et des caisses d'allocations familiales.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 92 du décret n° 46-1378 du 8 juin 1946 modifié, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945 relative à l'organisation de la sécurité sociale;

Vu le décret n° 46-2958 du 31 décembre 1946 portant modification du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 en ce qui concerne l'encaissement des cotisations de sécurité sociale,

Arrêtent:

Art. 1er. — La Banque Hottinguer et Cie, 38, rue de Provence, à Paris (9e), est agréée pour tenir les comptes de disponibilités courantes des caisses de sécurité sociale et des caisses d'allocations familiales.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 janvier 1951.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Approbation des modifications aux statuts et règlement d'une institution de prévoyance.

Par arrêté du 15 février 1951, ont été approuvées les modifications aux statuts et règlement de l'institution de prévoyance des ingénieurs et cadres de la Société des hauts fourneaux, forges et aciéries de Pompey, à Pompey (Meurthe-et-Moselle), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 16 février 1951 modifiant le décret du 31 octobre 1950 chargeant un conseiller d'Etat de la coordination des services du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu l'ordonnance du 21 avril 1945 relative aux attributions du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme;

Vu le décret n° 49-357 du 16 mars 1949, modifié par le décret n° 50-1362 du 31 octobre 1950 relatif à l'organisation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

Vu le décret du 31 octobre 1950 chargeant un conseiller d'Etat de la coordination des services du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er du décret du 31 octobre 1950, chargeant un conseiller d'Etat de la coordination des services du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 1er. — M. Fouan (Marcel), conseiller d'Etat, est chargé de la coordination des services du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme. Il a délégation permanente et générale à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, à l'exclusion des décrets, tous actes, arrêtés et décisions nécessaires à l'accomplissement de cette mission. »

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret n° 51-189 du 16 février 1951 allouant une indemnité aux membres rapporteurs de la commission consultative des marchés du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu l'ordonnance n° 45-14 du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu l'arrêté du 3 mars 1950 relatif à la commission consultative des marchés du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — En rémunération du travail effectué par eux pour l'examen des dossiers et la rédaction des avis, il est alloué, depuis le 1er janvier 1950, aux membres rapporteurs de la commission consultative des marchés du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre qui sont étrangers à cette administration, des indemnités ne pouvant dépasser 500 F par affaire traitée, sans que la dépense unitaire excède 350 F pour chaque affaire ni que chaque rapporteur puisse recevoir au total plus de 48.000 F par an.

Toutefois, en ce qui concerne l'application du plafond annuel, si un rapporteur cesse ses fonctions en cour d'année, le règlement de son indemnité s'effectuera au prorata des mois pendant lesquels ses fonctions de rapporteur ont été assurées.

Art. 2. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonc-

tion publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
LOUIS JACQUINOT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret n° 51-190 du 16 février 1951 portant règlement d'administration publique relatif aux teintures et lotions capillaires renfermant des substances vénéneuses.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population, du ministre de l'agriculture, du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des finances et du ministre du budget,

Vu la loi du 19 juillet 1845 modifiée et complétée par les lois des 12 juillet 1916, 20 décembre 1933 et le décret du 29 juillet 1939, et notamment l'article 1er ainsi rédigé:

« Les contraventions aux règlements d'administration publique sur la vente, l'achat et l'emploi des substances vénéneuses sont punies d'une amende de 100 à 3.000 F et d'un emprisonnement de six jours à deux mois ou de l'une de ces deux peines seulement »;

Vu la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes;

Vu le décret du 19 novembre 1948 portant règlement d'administration publique relatif aux substances vénéneuses;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont interdites la délivrance et l'utilisation des teintures et lotions capillaires renfermant les substances vénéneuses suivantes: phénylènediamines (meta et para) ou toluidines ou acétate de plomb ou tétrachlorure de carbone.

Art. 2. — Par dérogation aux dispositions de l'article 17 du décret du 19 novembre 1948, il est permis aux commerçants, même s'ils ne sont pas titulaires du diplôme de pharmacien, de délivrer, dans les conditions fixées aux articles ci-après, les teintures et lotions capillaires renfermant les substances vénéneuses désignées ci-dessous, à des concentrations et doses ne dépassant pas les maximums suivants:

DÉSIGNATION DE LA SUBSTANCE	CONCENTRATION pondérale pour 100 grammes.	POIDS MAXIMUM en grammes de la substance vénéneuse contenue dans le produit conditionné.
Acide acétique	10	100
Acide chlorhydrique	2	20
Acide sulfurique	0,1	1
Aminophénols	5	5
Ammoniaque (solution à 20 p. 100 de gaz ammoniac)	»	100
Diaminophenols	3	3
Formol (évalué en aldéhyde formique)	0,2	2
Hydroquinone	10	10
Nitrate d'argent	1	0,20
Pyrogallol	17	10
Résorcine	2	5
Toluylènes-diamines (meta et para) et leurs sels	9	5

Art. 3. — Aucune teinture capillaire visée à l'article 2 ne peut être délivrée au public s'il n'est adjoint au récipient la renfermant un autre récipient contenant, en quantité suffisante, un produit de lavage neutralisant.

La dénomination générique, la composition et le volume net du produit de lavage doivent figurer sur le récipient le contenant.

Art. 4. — Les récipients qui contiennent les produits visés à l'article 2 et les emballages qui les renferment doivent être munis d'étiquettes indiquant:

La dénomination générique de vente du produit;

Le nom de la ou des substances vénéneuses y contenues tel qu'il figure au tableau des substances vénéneuses;

Le pourcentage de ces substances;

Le volume net contenu dans le récipient;

Le nom et l'adresse du fabricant ou du vendeur;

La mention ci-après, portée sur une étiquette ayant au moins 2 cm de côté:

« Ce produit est exclusivement destiné à l'emploi indiqué; il serait *dangereux* de s'en servir pour un autre usage; se conformer à la notice ».

Art. 5. — La notice prévue à l'article précédent doit être jointe à l'emballage renfermant les produits visés à l'article 2.

Elle comporte obligatoirement le mode d'emploi, la manière de procéder à une touche d'essai, l'indication du délai minimum à observer avant de procéder à l'application de la teinture, ainsi que l'avis ci-après qui sera inscrit en caractères très apparents:

Avis important.

« L'usage des teintures et lotions capillaires renfermant des substances vénéneuses peut, chez certains sujets, donner lieu à des accidents graves.

« L'épreuve de la touche d'essai constitue une mesure de précaution qui peut permettre de prévoir de tels accidents.

« Cette épreuve est obligatoire, même pour les personnes ayant supporté sans inconvénient les précédentes applications.

« Un rinçage neutralisant doit être pratiqué immédiatement après l'emploi des teintures ».

Art. 6. — L'avis prévu ci-dessus doit être affiché chez les coiffeurs qui utilisent les produits visés à l'article 2 et chez tous les commerçants qui en délivrent au public.

L'affiche doit être placée en évidence et écrite en caractères gras d'au moins 6 mm de hauteur.

Art. 7. — Il est interdit aux coiffeurs, sous les sanctions prévues à l'article 1er de la loi modifiée du 19 juillet 1845, d'appliquer les produits visés à l'article 2 sans avoir procédé au préalable à la touche d'essai.

Art. 8. — Tout accident survenant à la suite d'une application desdits produits par un coiffeur doit être signalé par ce dernier dès qu'il en a connaissance au directeur départemental de la santé.

Art. 9. — Un délai de trois mois, à compter de la publication du présent décret, est accordé aux intéressés pour l'application des dispositions des articles 3, 4, 5 et 6 ci-dessus.

Art. 10. — Sont abrogées toutes les dispositions contraires au présent décret, et notamment celles de l'article 17 du décret du 19 novembre 1948 relatif aux produits visés à l'article 2 ci-dessus en tant qu'elles sont contraires au présent décret.

Art. 11. — Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre de l'agriculture, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Le ministre des finances,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre de la Santé publique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 janvier 1951:

Page 905, 2e colonne, 3e ligne, au lieu de: « M. God au-Brissonnière », lire: « M. Goeau-Brissonnière »; 47e ligne, au lieu de: « antituberculeux de l'Aude », lire: « antituberculeux de l'Aube »; 51e ligne, au lieu de: « M. Jacot-Lacoussière », lire: « M. Jagot-Lacoussière ».

Page 907, 2e colonne, 45e ligne, au lieu de: « Mme Suira », lire: « Mme Suira »; 74e ligne, au lieu de: « 143, rue de Buzenval », lire: « 153, rue de Buzenval ».

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté du 13 février 1951, ont été nommés receveurs de 4re classe et titularisés dans le grade correspondant les receveurs de 2e classe désignés ci-après:

A Villefranche-de-Rouergue: M. Senlenac, de Miliana (Alger).

Sur place: M. Fabre, de Crépy-en-Valois.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 février 1951: page 1386, 4re colonne, services extérieurs, 11e ligne, au lieu de: « A compter du 1er février 1950 », lire: « A compter du 1er février 1951 ».

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Fonds de concours.

Par arrêté du 13 février 1951, il a été ouvert au ministère de la Marine marchande, pour l'exercice 1951, au titre des fonds de concours, un crédit de 5.967.100 F, applicable aux chapitres ci-après:

Chap. 1050. — Conseil supérieur de la marine marchande. — Dépenses de personnel.....	1.200.000 F.
Chap. 1100. — Enseignement maritime, traitements et salaires	138.000
Chap. 3010. — Conseil supérieur de la marine marchande. — Matériel.....	491.100
Chap. 3070. — Enseignement maritime. — Matériel..	2.305.000
Chap. 4060. — Enseignement maritime. — Bourses. — Prêts d'honneur. — Aide aux élèves victimes de la guerre	130.000
Chap. 6100. — Frais d'administration et de contrôle des sociétés de crédit maritime mutuel.....	1.700.000
Total	5.967.100 F.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 9 février 1951 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

AGON (Ricardo), Barcelone (Espagne), 18-02-97. — 15247×36—31.

ALCANTARA (Pascal), Portman (Espagne), 28-05-03. — 11002×50—69.

ALCANTARA, née CACERES, Torre Blascopedro (Espagne), 07-06-14. — 11002×50—69.

ALEXANDROFF (Nicolas), Petrograd (Russie), 14-12-00. — 42035×32—06.

ALIBAY (Gandjee), Satapar Djamnagar (Indes britanniques), 00-00-96. — 21982×50—98.

AMIANO (Benito), Araya (Espagne), 21-03-05. — 11003×50—33.

AMSTOWSKI (Joseph), Sulmyerzyce (Pologne), 06-06-87. — 14109×26—66.

ANGELONI (Joseph), San Pietro d'Orzio (Italie), 03-08-05. — 5808×40—83.

APARICI (Joseph), Mora la Nuerva (Espagne), 28-01-19. — 11265×50—30.

AREF (Lebbah), Berchine (Syrie), 00-00-25. — 22516×50—98.

AREF, née MEGUERDICHE, Bouara Eski Cham (Syrie), 10-01-29. — 22516×50—98.

ARNOLDI (Pierre), Taleggio (Italie), 20-09-26. — 11355×50—73.

ARRANZ (Grégoire), Madrid (Espagne), 30-09-13. — 10895×50—49.

ARRANZ, née IZQUIERDO, Nieva de Cameros (Espagne), 10-02-17. — 10895×50—49.

AUGER (Mathilde), Llivia (Espagne), 19-08-25. — 13727×50—66.

AUGER (Vincent), Lliyia (Espagne), 18-12-92. — 14449×50—66.

AUGER, née ALTIMIR, Villeneuve de Bonat (Espagne), 26-06-98. — 14449×50—66.

BAERISWYL (Louis), Botterens (Suisse), 30-12-25. — 11014×50—01.

BAHR (Suzanne), Merserguise (Iran), 00-00-80. — 20340×50—98.

BALBINOT (Ugonio), Traisa (Allemagne), 14-06-00. — 11015×50—54.

BALBINOT, née LEJEUNE, Rumelange (Luxembourg), 17-04-07. — 11015×50—54.

BARDES (Juan), Castello de Ampurias (Espagne), 02-12-17. — 11264×50—82.

BARONI (Stefano), Villaminozzo (Italie), 02-08-81. — 10310×50—13.

BARONI, née PENSIERI, Villaminozzo (Italie), 07-05-86. — 10310×50—13.

BASELGA (André), Rubiclos de Mora (Espagne), 02-09-04. — 11619×50—12.

BASELGA, née MONTOLIO, Corlès de Arenoso (Espagne), 24-09-11. — 11619×50—12.

BASTAROLI (Joseph), Borgosesia (Italie), 23-07-00. — 10785×50—39.

BATTISTUTTA (Bruno), Gonars (Italie), 07-10-26. — 11013×50—57.

BEC, née BEC, Bousson (Italie), 01-06-99. — 8500×50—75.

BEC (Angiolino), Bousson (Italie), 02-08-97. — 8500×50—75.

BEHAR (Benjamin), Constantinople (Turquie), 00-00-02. — 11181×50—75.

BEHAR, née GATTEGNO, Salonique (Grèce), 00-00-09. — 11181×50—75.

BEHNAN (Iskandar), Ahazah (Turquie), 00-00-89. — 22080×50—98.

BEHNAN, née BRAHIM, Adana (Turquie), 00-00-90. — 22080×50—98.

BEKAERT (Joseph), Poelkapelle (Belgique), 16-01-23. — 11425×50—61.

BEKLEMICHEFF (Serge), Tsarskoe Selo (Russie), 03-01-99. — 5278×46—75.

BEKLEMICHEFF, née KONDZEROVSKY, Petrograd (Russie), 26-12-01. — 5278×46—75.

BENCZE (Bela), Budapest (Hongrie), 11-08-07 — 18491×50—75.

BENCZE, née KALVART, Pecs (Hongrie), 19-10-08. — 18491×50—75.

BERTI (Liberto), Pistoia (Italie), 05-06-27. — 10853×50—20.

BOCCHIA (Dante), Zibello (Italie), 18-08-16. — 11509×50—30.

BODEKYAN (Abraham), Djerablousse (Syrie), 15-12-23. — 21697×50—98.

BORENSZTAIN, née KLAINBAUM, Glowaczow (Pologne), 23-11-97. — 18971×29—57.

BRAGILIANOFF (Arcady), Sofia (Bulgarie), 02-01-12. — 6951×50—75.

BREDA (Giovanni), Fregona (Italie), 06-07-03. — 11163×50—42.

BREISCH (Charles), Luzembourg, 12-01-03. — 20714×17—75.

BUDA, née GALINSKA, Borki (Pologne), 14-01-01. — 18071×48—86.

BUDA (Stanislas), Ostrowek (Pologne), 25-04-02. — 18071×48—86.

BUTLEWSKI (Aleksander), Leopoldow (Pologne), 20-06-08. — 12819×50—75.

BUTLEWSKI, née BRZEZINSKA, Polesie (Russie), 16-06-09. — 12819×50—75.

CANNONE (Andréa), Barleta (Italie), 15-06-01. — 12658×50—54.

CANNONE, née ROTONDO, Barletta (Italie), 16-01-99. — 12658×50—54.

CAPELLO (Antonio), Ceresole d'Alba (Italie), 07-09-07. — 21232×49—46.

CARRARO, née LEVART, Breg (Yougoslavie), 18-07-20. — 16450×49—57.

CASETTA (César), Bottrighe (Italie), 20-04-99. — 865×48—72.

CASSARD, née FURLAN, Nervesa (Italie), 12-04-15. — 14606×50—25.

CASTILLO (Francisco), Campillos (Espagne), 22-03-94. — 11201×50—13.

CAVACIUTI (Bernardo), Morfasso (Italie), 02-06-26. — 8334×48—75.

CAVALLO, née TONUS, Fontanelle (Italie), 25-07-10. — 25307×39—31.

CAVALLO (Angelo), Manta (Italie), 15-07-03. — 25307×39—31.

CAVALLO (Antoine), Envie (Italie), 01-02-13. — 11145 × 50—13.
CAVALLO, née DEMARIA, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), 12-06-26. — 11145 × 50—13.
CAVAZZA (Alfredo), Concordia Sulla Secchia (Italie), 15-04-94. — 9606 × 50—74.
CERESERO (Stive), Mezzenile (Italie), 10-05-04. — 10985 × 50—69.
CHALLANCIN (Martin), Arnaz (Italie), 07-06-02. — 11151 × 50—27.
CHALLANCIN, née SEZIAN, Arnaz (Italie), 27-12-06. — 11151 × 50—27.
CHECINSKI (Adam), Tyble (Pologne), 23-12-03. — 25225 × 48—29.
CHEMELLO (Emilio), Sandrigo (Italie), 18-03-16. — 11225 × 50—31.
CHENOZ (Giuseppe), Saint-Christophe (Italie), 23-03-08. — 10833 × 50—77.
CHENOZ, née OCHODNICKA, Bosaca (Tchécoslovaquie), 27-05-11. — 10833 × 50—77.
CHRESCIEL (Nicolas), Solkolniki (Pologne), 09-12-99. — 11155 × 50—62.
COLLIARD (Ugo), Hone Bard (Italie), 03-10-18. — 13926 × 50—38.
COMMENT (Joseph), Courgenay (Suisse), 27-04-08. — 30165 × 36—90.
CORDEWENER (Alphonse), Chaineux (Belgique), 02-08-06. — 19230 × 50—68.
CORDEWENER, née MELCHIOR, Forges (Belgique), 21-08-17. — 19230 × 50—68.
CORREIA (Carlos), Setubal (Portugal), 22-03-30. — 22501 × 50—44.
CRAPIZ (Everisto), Treppo Grande (Italie), 20-12-05. — 7871 × 50—38.
CRAPIZ, née SIMEONI, Cassacco (Italie), 15-08-04. — 7871 × 50—38.
CZULY (Charles), Essen (Allemagne), 23-10-07. — 26873 × 37—59.
CZULY, née GWOSDZ, Selm (Allemagne), 18-10-17. — 26873 × 37—59.
D'ANDREA (Dante), San Giorgio Della Richinvel (Italie), 28-05-07. — 11141 × 50—57.
D'ANDREA, née CRUGNOLA, Nilvange (Moselle), 21-10-12. — 11141 × 50—57.
DALAIS (Joseph), Curepipe (île Maurice), 03-09-07. — 2207 × 50—75.
DALL AVA (Liberale), Sarano (Italie), 11-01-16. — 16232 × 50—32.
DALL AVA, née PALLADIN, Mareno di Piave (Italie), 23-12-23. — 16232 × 50—32.
DAVIDSONS (Lazars), Riga (Lettonie), 30-09-05. — 4997 × 47—75.
DE CIA (Alexandre), Come (Italie), 01-01-29. — 11143 × 50—57.
DE FOSSET (Alphonse), Hirschtal (Allemagne), 10-03-28. — 11435 × 50—67.
DELLI ZUANI (Ines), Gauchy (Aisne), 09-02-28. — 11385 × 50—21.
DESCHOOLMEESTER (Camiel), Boitshoucke (Belgique), 05-09-15. — 11177 × 50—61.
DESCHOOLMEESTER, née AMPE, Hooglede (Belgique), 22-09-20. — 11177 × 50—61.
DI LORENZO (Angelina), Shangaï (Chine), 22-07-04. — 22391 × 50—98.
DIAZ (Lorenzo), Pulpi (Espagne), 28-04-08. — 11395 × 50—30.
DIAZ, née MOLINA, Baza (Espagne), 16-02-11. — 11395 × 50—30.
DOCHY (André), Zonnzbeke (Belgique), 01-11-08. — 3602 × 50—77.
DOCHY, née DESMEDT, Zonnebeke (Belgique), 04-03-13. — 3602 × 50—77.
DUDEK (Stanisław), Ostroviec (Pologne), 05-03 25. — 11195 × 50—57.
DUL (Jan), Grebow (Pologne), 16-05-12. — 11133 × 50—10.
DUL, née JELONEK, Wieznanowice (Pologne), 04-01-18. — 11133 × 50—10.
DUNACH (Secundino), Castillo de Ampurias (Espagne), 15-04-10. — 19895 × 50—66.
ECOFFEY (Leopold), Villars-sous-Mont (Suisse), 15-11-04. — 2929 × 40—39.
ELAFROS (Jean), Ezine (Turquie), 00-00-03. — 11131 × 50—42.
ELAFROS, née METIS, Ezine (Turquie), 00-00-07. — 11131 × 50—42.
EQUESTRI (Dino), Pressana (Italie), 05-01-28. — 10983 × 50—02.
ETAME (Raphaël), Pongo Edea (Cameroun), 00-00-25. — 4412 × 50—98
FARHO (Said), Diar Baker (Turquie), 10-12-08. — 21691 × 50—98.
FARHO, née DERIE, Saourth (Turquie), 12-10-07. — 21691 × 50—98.
FERRER (Jérôme), Altea (Espagne), 11-03-00. — 14083 × 38—10.
FERRETTI (Nicodeme), Petrella Salto (Italie), 28-05-90. — 13794 × 50—78.
FERRO (François), Caraglio (Italie), 06-10-86. — 28147 × 47—06.
FIEU (Augustin), Oostvleteren (Belgique), 21-07-13. — 30231 × 48—75.
FIOCCHI (Anello), San Pietro in Casale (Italie), 11-03-09. — 11255 × 50—06.
FISTAROL (Louis), Pieve d'Alpago (Italie), 03-12-15. — 11123 × 50—57.
FRANCO (Albino), Quinto di Treviso (Italie), 29-04-07. — 13243 × 38—38.
FRANCO, née STEVANATO, Salzano (Italie), 23-12-14. — 13243 × 38—38
FRICK (Robert), Uckange (Moselle), 07-11-06. — 42950 × 38—57.
GAGLIARDI (Alma), Intra (Italie), 27-06-29. — 22609 × 50—25.
GALLI (Edouard), Gemonio (Italie), 31-08-22. — 9445 × 50—68.
GEORGES (Djelil), Jerusalem (Palestine), 06-07-20. — 22892 × 50—98.
GEORGES, née ABDUL NOUR, Mardine (Turquie), 10-08-19. — 22892 × 50—98.
GERMANOS (Roumanos), Dahr Safra (Syrie), 00-00-09. — 30866 × 48—83.
GERMANOS, née BICHARA, Mardine (Turquie), 00-00-14. — 30866 × 48—83.
GLOVER (Guillermo), Aguilas (Espagne), 17-07-18. — 39621 × 45—92.
GOLDFEDER, née GLAJMER, Varsovie (Pologne), 14-10-06. — 21817 × 50—75.
GOLLINO (Armando), Beaumont-en-Artois (Pas-de-Calais), 22-02-28. — 10635 × 50—30.
GONZALEZ (Pedro), Madrid (Espagne), 19-05-15. — 32309 × 48—87.
GONZALEZ, née MONTERO, Madrid (Espagne), 02-06-19. — 32309 × 48—87.
GRIMBERT (Berco), Vadu Rascu (Roumanie), 15-06-11. — 33170 × 48—75.
GRIMBERT, née RUBINGER, Valra Dornei (Roumanie), 12-10-14. — 33170 × 48—75.
GROSSELLI (Agostino), Golasecca (Italie), 27-10-99. — 11065 × 50—57.
GROSSELLI, née BRAGHINI, Villerupt (Meurthe-et-Moselle), 16-02-08. — 11065 × 50—57.
GUELFMAN (Gregoire), Novonikolaivsk (Russie), 09-09-91. — 19242 × 50—98.
GUENZI (Jean), Castelleto (Italie), 27-07-16. — 11063 × 50—54.
GUTIERREZ (Facundo), San Pedro del Romero (Espagne), 08-02-97. — 10965 × 50—31.
GUTIERREZ, née GONZALEZ, la Vega de Pas (Espagne), 08-02-06. — 10965 × 50—31.
HASSANALY (Alibay), Berobentsy (Madagascar), 28-12-27. — 21947 × 50—98.
HASSANALY, née REMIBAY, Androka (Madagascar), 22-02-29. — 21947 × 50—98.
HATCHERIAN (Thomas), Brousse (Asie Mineure), 16-05-90. — 1540 × 49—75.
HATCHERIAN, née ARAGOYAN, Yalova (Asie Mineure), 25-05-97. — 1540 × 49—75.
HERBULOT, née SCHUTKINA, Tajanrog (Russie), 07-01-18. — 19003 × 48—08.
HOLLENBERG, née FRIEDRICH, Rymanow (Pologne), 14-12-10. — 12806 × 50—03.
HOLLENBERG (Abraham), Bolszowce (Pologne), 21-08-01. — 12806 × 50—03.
HORNIK (Mayer), Frysztak (Pologne), 04-11-01. — 25931 × 47—75.
HORNIK, née HALOBER, Garlice (Pologne), 07-05-01. — 25931 × 47—75.
OLEK, née PIROG, Nowy Kamien (Pologne), 08-12-10. — 8756 × 33—57.
OLEK (Pierre), Opatow (Pologne), 27-09-03. — 8756 × 33—57.
OLIJVE, née WILLEMS, Assen (Hollande), 05-10-97. — 671 × 50—40.
OLIJVE (Hendrik), Assen (Hollande), 19-01-85 — 671 × 50—40.
ONANA (Raphaël), Poupouma (Cameroun), 00-00-19. — 22090 × 50—98.
ONANA, née ESSA, Minkama (Cameroun), 00-00-26. — 22090 × 50—98.
JAGLA (François), Poborowice (Pologne), 30-03-04. — 11064 × 50—54.
JOKIEL (Léon), Pietrow (Pologne), 24-04-26. — 11285 × 50—54.
JUAN (Rafael), Valence (Espagne), 08-01-08. — 32391 × 44—92.
KAC (Aron), Varsovie (Pologne), 10-03-88. — 24949 × 48—75.
KAC, née ZIMMERMAN, Varsovie (Pologne), 15-08-93. — 24949 × 48—75.
KAPOTA (Paul), Lomza (Russie), 05-05-00. — 11055 × 49—75.
KATZ (Didier), Varsovie (Pologne), 30-05-95. — 15833 × 48—75.
KAYED (Ali), Aden (Arabie), 00-00-99. — 8464 × 50—98.
KAYED, née SALEM, Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 25-07-11. — 8464 × 50—98.
KHODIGUIAN, née DAMLAMANIAN, Constantinople (Turquie), 25-09-12. — 46538 × 45—75.
KONSTANTY (Joannès), Gnojnik (Pologne), 31-03-10. — 11333 × 50—51.
KONSTANTY, née PALASZ, Zlota (Pologne), 19-02-20. — 11333 × 50—51.
KOSMALSKI (Ignace), Smogorzewo (Pologne), 07-07-00. — 3884 × 50—62.
KOSMALSKI, née MUSZYNSKI, Recklinghausen (Allemagne), 17-08-04. — 3884 × 50—62.
KOSMALSKI (Jean), Suderwich (Allemagne), 19-06-23. — 22371 × 50—62.
KROL (Joseph), Dereznia (Pologne), 14-01-97. — 5520 × 50—31.
KROL, née DIABLEN, Dereznia (Pologne), 20-12-04. — 5520 × 50—31.
KROL, née ONYSZKOW, Folwarki (Pologne), 07-07-01. — 31385 × 37—59.
KROL (Walenty), Pawlowice (Pologne), 02-02-94. — 31385 × 37—59.
KRUGER (Charles), Cologne (Allemagne), 09-06-04. — 48721 × 38—66.
KRUPSKI (Joseph), Czerniejewo (Pologne), 21-12-29. — 11671 × 50—71.

KUREK (Jean), Gosprzydowa (Pologne), 20-05-24. — 9639×50—02.
KURPINSKI (Tadeusz), Bodzentyn (Pologne), 26-02-25. — 11084×50—54.
KWIECIEN (Jean), Zabloc (Pologne), 01-02-00. — 12042×40—27.
KWIECIEN, née SZCZESNIAK, Goraj (Pologne), 02-04-03. — 12042×40—27.
LADA (Thadeusz), Varsovie (Pologne), 23-07-19. — 10071×49—59.
LAMBILLOTTE (Marcelle), Gosselies (Belgique), 21-06-23. — 11284×50—13.
LAURA (Honoré), Baiardo (Italie), 08-12-20. — 11304×50—83.
LAVAGNA (Giulio), Impéria (Italie), 31-08-26. — 3561×50—75.
LEANDRI, née MELEGA, Zola Predosa (Italie), 16-02-85. — 50094×38—06.
LLUCH (Miquel), Mahon (Ile Minorque) (Espagne), 29-01-18. — 11114×50—13.
LOPEZ (Antoine), Velez Blanco (Espagne), 13-02-12. — 3100×40—81.
LOPEZ, née GIL, Velez Blanco (Espagne), 15-09-12. — 3100×40—81.
MACCAFERRI (Enrico), San Secondo Parmense (Italie), 23-08-16. — 12299×50—10.
MALEJCZYK (Antoine), Rudzienko (Pologne), 24-01-92. — 11305×50—80.
MALEJCZYK, née SOTOMSKA, Marymont (Pologne), 29-03-99. — 11305×50—80
MANOUELIAN, née POLAT, le Caire (Egypte), 30-11-14. — 28884×37—13.
MANOUELIAN (Hagop), Karpouth (Asie Mineure), 22-05-10. — 28884×37—13.
MARISCAL (Joseph), Barcelone (Espagne), 09-06-01. — 2923×50—66.
MARISCAL, née OLIVER, Puebla Larga (Espagne), 29-06-10. — 2923×50—66.
MARSAOUI MOHAMMED, Tunis, 01-10-23. — 21933×50—68.
MARTINEZ, née MAES, Paris, 11-07-04. — 48735×28—77.
MARTINEZ (Firmin), Logrono (Espagne), 08-07-95. — 48735×28—77.
MARTOS (Pierre), Olula del Rio (Espagne), 03-07-15. — 4976×50—66.
MEREU (Cipriano), Dorgali (Italie), 28-10-15. — 11025×50—13.
MERKOULOFF (Georges), Varajdin (Yougoslavie), 26-03-25. — 12379×50—69.
MICHELETTI, née CARAMELLINO, Piazzo (Italie), 07-09-04. — 9895×50—73.
MICHELETTI (Etienne), Paladina (Italie), 30-04-13. — 9895×50—73.
MIECHOWSKI (Richard), Szopienice (Sologne), 23-09-11. — 10715×50—62.
MIGROYAN (Dikran), Alep (Syrie), 12-12-13. — 22886×50—98.
MIGROYAN, née GUORGUIS, Alexandrette (Turquie), 15-04-29. — 22886×50—98.
MIZINIAK (Ladislas), Tuligowy (Pologne), 28-04-29. — 10863×50—33.
MOLLUNA (Jacques), Tivisa (Espagne), 20-06-00. — 11455×50—30.
MORETTI (Elisco), Bagni di Lucca (Italie), 21-09-01. — 10930×50—98.
MORETTI, née BARBARA (Tunis), 15-08-09. — 10930×50—98.
MOUROUKIAN (Krikor), Constantinople (Turquie), 02-11-02. — 51132×45—14.
MUSTO (Henri), Lyon (Rhône), 07-06-25. — 11183×50—69.
NEU (Charles), Dudweiler (Sarre), 05-01-13. — 15037×39—57.
NICOLETTI, née LABRA, Algrange (Moselle), 06-06-06. — 343×35—25.
NICOLETTI (Silvio), Fanano (Italie), 18-12-99. — 343×35—25.
NIEDOMYSL (Albert), Cewkow (Pologne), 03-07-07. — 10685×50—51.
NIEDOMYSL, née PIEJKO, Hucisko (Pologne), 25-11-03. — 10685×50—51.
PADOVANI (Arthur), Monterio (Italie), 28-11-06. — 13948×50—24.
PAN (Wenceslas), Prague (Tchécoslovaquie), 16-09-88. — 6365×48—40.
PANATTONI (Rino), Galleno (Italie), 18-07-25. — 11221×50—07.
PANTOJA (Thomas), Cieza (Espagne), 15-02-26. — 11375×50—30.
PAPAZIAN (Noubar), Brousse (Asie Mineure), 00-00-21. — 10825×50—75.
PAPAZIAN, née PARSEGHIAN, Batoum (Russie), 15-10-15. — 10825×50—75.
PAPIERNIK (Josek), Varsovie (Pologne), 01-05-26. — 18289×50—75.
PAWLAK (Wladislaw), Delmenhorst (Allemagne), 09-08-02. — 11374×50—77.
PESSOTTO (Guido), Pramaggiore (Italie), 25-11-19. — 26105×48—82.
PESSOTTO, née DURALI, Pramaggiore (Italie), 09-07-20. — 26105×48—82.
PETRUS, née HROMADKA, Dolnia (Tchécoslovaquie), 10-10-14. — 10743×50—75.
PETRUS (Martin), Svaty Kriz Nad Hronom (Tchécoslovaquie), 05-10-08. — 10743×50—75.
PILAT (Wladyslaw), Marawiany (Pologne), 18-05-10. — 11185×50—62.
PILAT, née CHROBOT, Raczynski (Pologne), 01-05-19. — 11185×50—62.
PINARD (Maurice), Chiomonte (Italie), 15-01-79. — 19206×36—13.
PODESWA (Gerda), Rastatt (Allemagne), 02-12-07. — 10904×37—67.
POGNANI (Lorenzo), San Georio (Italie), 04-08-00. — 11191×50—84.
POLI (Pierino), Corcelles-sur-Concise (Suisse), 02-06-23. — 10923×50—01.
PRATS (Victor), Aguillona (Espagne), 18-04-86. — 14130×40—83.
PRATS, née GALVEZ, Puigcerda (Espagne), 13-10-93. — 14130×40—83.
PUIGVERT (Ramon), Tiana (Espagne), 08-02-12. — 10835×50—19.
RACHELLO (Antonio), Quinto de Treviso (Italie), 06-01-09. — 21935×40—63.
RACHELLO, née GUARATO, Villaga (Italie), 06-06-08. — 21935×40—63.
RAKUS (Dominique), Pusty Fedimes (Tchécoslovaquie), 24-02-29. — 10903×50—60.
RANISE (Pierre), Toulon (Var), 10-12-24. — 29467×48—06.
RIVEAUX (Raoul), Guebwiller (Haut-Rhin), 30-01-20. — 16557×49—67.
ROCA (Gumersindo), Montfulla (Espagne), 20-11-07. — 10969×50—45.
ROCA, née BATALLER, Montfulla (Espagne), 24-10-09. — 10969×50—45.
ROSEMINA, Medan Sumatra, 07-02-14. — 14019×50—98.
ROSSETTO, née ROSSETTO, Bône (Constantine), 03-07-97. — 24415×50—95.
RUDYJ (Stephan), Serednica (Pologne), 15-08-08. — 9048×50—55.
RUDZKI (Adam), Nowawies (Pologne), 07-12-16. — 10745×50—62.
RUDZKI, née SZCZEPANIAK, Bochum (Allemagne), 15-05-19. — 10745×50—62.
RYCHKOFF (Alexandre), Moscou (Russie), 08-08-00. — 18661×34—38.
RZONSINSKI (Herszlik), Czenstochova (Pologne), 22-04-06. — 27872×48—75.
RZONSINSKI, née BOCHENEK, Czenstochova (Pologne), 18-07-06. — 27872×48—75.
SACCO (Sonador-Abele), Comelico Superiore (Italie), 24-01-11. — 10975×50—67.
SAKIMAN (Sario), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 08-04-21. — 22347×50—98.
SAKIMAN, née MOEHAMATSAPINGI, Kone (Nouvelle-Calédonie), 08-07-28. — 22347×50—98.
SADLO (Ferdinand), Kostany (Tchécoslovaquie), 29-07-11. — 12778×50—88.
SAMYN (André), Châteaugiron (Ille-et-Vilaine), 22-03-21. — 5703×48—35.
SANCHEZ (José), Nijar (Espagne), 11-01-87. — 17279×39—31.
SANCHEZ, née MARTINEZ, Nijar (Espagne), 26-04-92. — 17279×39—31.
SANCHEZ (Restituto), Santa Elena (Espagne), 09-12-10. — 20273×50—69.
SANDRI (Jean), Dossena (Italie), 23-06-20. — 10905×50—30.
SCHOLTES (Henri), Metz-Devant-les-Ponts (Moselle), 21-04-92. — 2159×36—57.
SCHREIBER (Gerhard), Berlin (Allemagne), 23-12-18. — 29600×46—73.
SCHREIBER, née KANTOR, Berlin (Allemagne), 26-01-21. — 29600×46—78.
SEMIATICKI, née MARKOWITZ, Hamborn (Allemagne), 31-05-25. — 11738×46—75.
SENIS (Antoine), Vilaller (Espagne), 01-01-91. — 19703×50—31.
SERIO (Ernest), Beja (Tunisie), 07-02-14. — 18182×39—93.
SEWERYN (Edouard), Slezska (Tchécoslovaquie), 20-05-20. — 11100×50—62.
SILVESTRIN (Angelo), Boltrop (Allemagne), 16-10-15. — 10845×50—54.
SLAMET (Georgette), Kone (Nouvelle-Calédonie), 21-01-28. — 2185×50—98.
SOBCZYK (François), Dortmund (Allemagne), 21-06-08. — 28054×38—59.
SOBCZYK, née GRACZ, Eving (Allemagne), 22-09-08. — 28054×38—59.
SORO (Pietro), Cagliari (Italie), 03-11-16. — 39927×39—75.
STEINER (Richard), Holics (Tchécoslovaquie), 11-01-91. — 36638×47—75.
STEINER, née JAROS, Vienne (Autriche), 24-05-98. — 36638×47—75.
SUCHON (Jean), Brzescze (Pologne), 31-01-21. — 13646×50—69.
SZTAL (Jacques), Jemeppe (Belgique), 02-11-25. — 34691×48—75.
SZYMANOWSKI (Stéphane), Gladbeck (Allemagne), 24-12-14. — 10835×50—62.
TANFORTI, née MALASAGNA, Turin (Italie), 12-07-87. — 29120×48—75.
TCHOBANIAN (Paul), Angora (Turquie), 26-07-04. — 11526×50—41.
TCHOBANIAN, née MARDIROSSIAN, Salonique (Grèce), 27-12-24. — 11526×50—13.
TICHY (Vaclav), Krivoklat (Tchécoslovaquie), 29-05-15. — 13600×50—27.
TINTI (Gino), Pratovecchio (Italie), 20-09-23. — 37812×45—25.
TORRES (Jean), Salavinera (Espagne), 13-11-18. — 13021×50—43.
TRENTINAGLIA (Angelo), Telve (Italie), 22-02-78. — 53158×38—68.
TRENTINAGLIA, née CAPRA, Telve (Italie), 20-09-81. — 53158×38—68.
URSINI (Paul), Lanciano (Italie), 13-04-96. — 14206×50—38.
URSINI, née MENEGAZZI, Turin (Italie), 08-01-07. — 14206×50—38.

VEDOVATO (Nazareno), Santa Maria di Sala (Italie), 08-05-21. —11233 ×50—13.
VIDAL, née AZARIA, Constantinople (Turquie), 00-00-83. — 469×37 —75.
VOROBIOV (Vsevolod), Odessa (Russie), 02-1-02. — 10915×50—14.
VRECH (Bruno), Terzo d'Aquileia (Italie), 16-10-26. — 11291×50—47.
WASK (Czeslaw), Wroblewo (Pologne), 29-03-06. — 10725×50—78.
WASK, née SZCZEPAN, Gruszow (Pologne), 10-04-09. — 10725×50—78.
WEISS (Alba), Tulcea (Roumanie), 01-12-88. — 33064×48—75.
WOJAK (Jean), Groo Kommarsk (Pologne), 06-05-08. — 1591×19—51.
WOLCHENDLER (Joseph), Krzepice (Pologne), 16-02-93. — 31089×48 —54.
WOLCHENDLER, née BIRNBAUM, Biecz (Pologne), 12-05-09. — 31089 ×48—54.
YACOUB (Joseph), Hassetche (Syrie), 00-00-23. — 22011×50—98.
YACOUB, née MASSARTI, Alep (Syrie), 22-07-24. — 22011×50—98.
ZALCMAN (Szmul), Radom (Pologne), 31-05-08. — 32961×48—75.
ZALESINSKI (Jean), Inowroclaw (Pologne), 03-02-04. — 12459×50—62.
ZAMBETTI (Victor), Casazza (Italie), 14-06-04. — 31547×48—78.
ZAMBETTI, née RINATI, Albino (Italie), 08-10-09. — 31547×48—78.
ZANIGIAN (Assadour), Palou (Asie Mineure), 24-04-06. — 10508×37 —78.
ZAWISLAK (Wladislas), Gnojnica (Pologne), 12-12-01. — 10873×50 —54.
ZINDO, née ASMAR, Djemane (Turquie), 00-00-05. — 20573×50—98.
ZINDO (Ernest), Stapna (Irak), 00-00-27. — 20308×50—98.
ZINDO, née MANSOUR, Hassetche (Syrie), 15-04-31. — 20308×50—98.
ZORRILLA (Maria), Valcarlos (Espagne), 27-09-28. — 10992×50—33.
ZORRILLA (Jesus), Valcarlos (Espagne), 01-06-99. — 10991×50—33.
ZORRILLA, née PEREZ, Tijola (Espagne), 24-09-96. — 10991×50—33.
ZUNINO (Antonio), Tiglieto (Italie), 27-04-97. — 10875×50—61.
ZUNINO, née ZUNINO, Tiglieto (Italie), 10-08-00. — 10875×50—61.
ZUNINO (Giovanni), Tiglieto (Italie), 02-08-99. — 11271×50—30.
ZUNINO, née MINETTO, Tiglieto (Italie), 21-07-09. — 11271×50—30.
ZUNINO, née BRIOZZO, Calizzano (Italie), 14-07-87. — 21306×50—69.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :
GALINDO, née GOSET, Servian (Hérault), 15-04-86. — 12373×40—42.
VALLOTON, née FABRE, Alès (Gard), 28-02-76. — 16529×50—30.
VON DER MOHLEN, née DEXHEIMER, Paris, 29-12-82. — 28879×48—75.
WAHMACQ, née BREHON, Saint-Aubin-sur-Mer (Calvados), 16-07-04. — 13730×50—78.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française :
ALCANTARA (Christiane), Oullin (Rhône), 25-06-48. — 11002×50—69.
AREF (Marie), Fianarantsoa (Madagascar), 21-12-49. — 22516×50—98.
ARRANZ (François), Châteauroux (Indre), 19-05-42. — 10895×50—49.
ARRANZ (Michel), Eguzon (Indre), 13-12-43. — 10895×50—49.
AUGER (Augustin), Targasonne (Pyrénées-Orientales), 26-08-30. — 14449×50—66.
BUDA (Joseph), Ostrewek (Pologne), 12-01-32. — 18071×48—86.
BUDA (Marie), Montamise (Vienne), 19-03-48. — 18071×48—86.
BUTLEWSKI (Lyliane), Douai (Nord), 11-09-36. — 12849×50—75.
BUTLEWSKI (Louise), Douai (Nord), 01-07-38. — 12849×50—75.
BUTLEWSKI (Aline), Bourg-en-Bresse (Ain), 31-10-42. — 12849×50 —75.
BUTLEWSKI (Alexandre), Ambérieu-en-Bugey (Ain), 25-08-44. — 12849×50—75.
BUTLEWSKI (Georges), Drancy (Seine), 17-12-46. — 12849×50—75.
CHALLANCIN (Michel), Massiac (Cantal), 02-01-36. — 11151×50—27.
CHENOZ (Marie-L.), la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne), 02-10-38. — 10833×50—77.
CHENOZ (Jeannine), Coulommiers (Seine-et-Marne), 15-09-37. — 10832×50—77.
CHENOZ (Marie-Jeanne), la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne), 14-01-41. — 10833×50—77.
CHENOZ (Liliane), Bannost (Seine-et-Marne), 17-06-43. — 10833×50 —77.
CHENOZ (Yvette), Bannost (Seine-et-Marne), 24-09-44. — 10833×50 —77.
CHENOZ (Daniel), Bannost (Seine-et-Marne), 12-10-48. — 10833—50 —77.
CORDEWENER (Jacqueline), Regniowez (Ardennes), 26-02-47. — 19230×50—08.
CORDEWENER (Joseph), Seloignes (Belgique), 02-07-31. — 19230× 50—08.
CORDEWENER (Alphonse), Seloignes (Belgique), 31-10-32. — 19230 ×50—08.
CORDEWENER (Marie-Thérèse), Seloignes (Belgique), 28-12-33. — 19230×50—08.
CRAPIZ (Bruna), Cassacco (Italie), 16-01-31. — 7874×50—38.
CZULY (Charles), Quarouble (Nord), 10-07-36. — 26873×37—59.
CZULY (Robert), Quarouble (Nord), 15-10-39. — 26873×37—59.
D'ANDREA (Anni), Talange (Moselle), 25-07-39. — 11141×50—57.
DALL AVA (Viviane), Gondrin (Gers), 31-01-46. — 16232×50—32.
DESCHOOLMEESTER (Denise), Saint-Mard-de-Reno (Orne), 24-12-43. — 14477×50—61.
DESCHOOLMEESTER (Gérard), Saint-Mard-de-Reno (Orne), 19-12-44. — 14477×50—61.
DOCHY (Christiane), Châlons-sur-Marne (Marne), 07-01-35. — 3602× 50—77.
DOCHY (Daniel), Dampierre-le-Château (Marne), 14-11-36. — 3602× 50—77.
DUL (Annie), Troyes (Aube), 23-09-44. — 11133×50—10.
FARHO (Jacques), Alep (Syrie), 20-06-35. — 21691×50—98.
FARHO (Lily), Alep (Syrie), 03-03-38. — 21691×50—98.
FARHO (Renée), Alep (Syrie), 12-09-40. — 21691×50—98.
FARHO (Marcelle), Marseille (Bouches-du-Rhône), 01-12-46. — 21691 ×50—98.
FARHO (Juliette), Diego-Suarez (Madagascar), 17-11-48. — 21691× 50—98.
GEORGES (Mariane), Kamichelie (Syrie), 15-02-36. — 22892×50—98.
GEORGES (Nicolas), Kamichelie (Syrie), 16-08-39. — 22892×50—98.
GEORGES (Georges), Kamichelie (Syrie), 31-05-41. — 22892×50—98.
GEORGES (Christiane), Derbessie (Syrie), 07-03-45. — 22892×50—98.
GEORGES (Jean-Pierre), Diego-Suarez (Madagascar), 31-07-47. — 22892 ×50—98.
GEORGES (Alexandre), Diego-Suarez (Madagasacar), 27-03-49. — 22892 ×50—98.
GERMANOS (Nofal), Kamechlie (Syrie), 21-03-43. — 30866×48—83.
GERMANOS (Catherine), Ehden (Liban), 15-10-46. — 30866×48—83.
GERMANOS (Laïlla), Saint-Raphaël (Var), 20-08-49. — 30866×48—83.
GOLDFEDER (Bejla), Varsovie (Pologne), 03-01-31. — 21817×50—75.
GONZALEZ (Pedro), Limoges (Haute-Vienne), 02-06-44. — 32309×48 —87.
GONZALEZ (Mario), Limoges (Haute-Vienne), 02-01-46. — 32309×48 —87.
GRIMBERT (Danielle), Paris, 06-01-44. — 33170×48—75.
GRIMBERT (Annette), Paris, 08-12-45. — 33170×48—75.
GUTIERREZ (Jeanne), Toulouse (Haute-Garonne), 05-10-30. — 10965× 50—31.
GUTIERREZ (Albert), Toulouse (Haute-Garonne), 01-03-33. — 10965× 50—31.
GUTIERREZ (Mariano), Toulouse (Haute-Garonne), 13-02-38. — 10965 ×50—31.
GUTIERREZ (Carmen), Toulouse (Haute-Garonne), 09-01-39. — 10965 ×50—31.
HASSANALY (Abdoulmaleck), Tongobory (Madagascar), 25-11-46. — 21947×50—98.
HASSANALY (Ajije), Betioky-Sud (Madagascar), 29-06-48. — 21947× 50—98.
HOLLENBERG (Charlotte), Commentry (Allier), 05-05-13. — 12806× 50—03.
HOLLENBERG (Fanny), Anvers (Belgique), 04-05-10. — 12806×50—03.
HOLLENBERG (Julius), Anvers (Belgique), 10-11-35. — 12806×50—03.
ONANA (Casmile), Kangouda (Cameroun), 03-03-45. — 22030×50—98.
ONANA (Jeanne), Ekoudou (Cameroun), 22-06-49. — 22030×50—98.
KAPOTA (Alexandre), Paris, 21-09-39. — 11055×49—75.
KAYED (Ahmed), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 14-10-32. — 8461×50 —98.
KAYED (Abdo), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 06-10-42. — 8461×50 —98.
KONSTANTY (Jeannine), Haussignemont (Marne), 25-12-41. — 11332 ×50—51.
KONSTANTY (Nicole), Huiron (Marne), 03-07-48. — 11333×50—51.
KONSTANTY (Daniel), Huiron (Marne), 31-08-49. — 11333×50—51
KOSMALSKI (Henri), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 11-01-31. — 3884×50—62.
KROL (Jean), Lille (Nord), 05-04-41. — 31285×37—59.
KWIECIEN (Adalbert), Goraj (Pologne), 23-04-33. — 12612×40—27.
MANOUELIAN (Lucie), Allauch (Bouches-du-Rhône), 13-08-45. — 28884 ×37—13.
MANOUELIAN (Christiane), Allauch (Bouches-du-Rhône), 14-12-48. — 28884×37—13.
MANOUELIAN (Marc), Marseille (Bouches-du-Rhône), 06-06-50. — 28884×37—13.
MASSARTI (Marielle), Alep (Syrie), 01-01-46. — 22011×50—98.
MIGROYAN (Georges), Diego-Suarez (Madagascar), 05-05-49. — 22886 ×50—98.
MIGROYAN (Jean), Alep (Syrie), 26-12-31. — 22886×50—98.
MIGROYAN (Hayganouche), Alep (Syrie), 11-07-35. — 22886×50—98.
MIGROYAN (Anahite), Alep (Syrie), 05-03-38. — 22886×50—98.

MIGROYAN (Jeannette), Diego-Suarez (Madagascar), 11-02-17. — 22886×50—98.
NICOLETTI (Danielle), Audincourt (Doubs), 09-01-43. — 343×35—25.
NIEDOMYSL (Jean), Mailly-Champagne (Marne), 18-09-37. — 10685×50—51.
NIEDOMYSL (Jeannine), Vaudemanges (Marne), 14-08-41. — 10685×50—51.
PAN (Anne), Fargues (Landes), 22-07-19. — 6365×48—10.
PAPAZIAN (Anahid), Paris, 05-09-16. — 10825×50—75.
PAPAZIAN (Ohan), Paris, 31-07-48. — 10825×50—75.
PESSOTTO (Jean-Claude), Montauban (Tarn-et-Garonne), 16-10-50. — 26105×48—82.
PILAT (Irène), Fresnes-les-Montauban (Pas-de-Calais), 14-11-40. — 11185×50—62.
RACHELLO (Anne-Marie), Chamalières (Puy-de-Dôme), 11-04-41. — 21935×50—63.
RACHELLO (Raffaele), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 31-05-33. — 21935×50—63.
ROSEMINA (Charles), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 22-11-46. — 14019×50—98.
ROSEMINA (Lucien), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 03-02-48. — 14019×50—98.
RUDZKI (Hélène), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 06-01-41. — 10745×50—62.
RUDZKI (Jean), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 22-04-39. — 10745×50—62.
SAKIMAN (Jean), Kone (Nouvelle-Calédonie), 15-02-48. — 22347×50—98.
SOBCZYK (Zymunt), Fenain (Nord), 16-03-34. — 28954×38—59.
WASK (Jacqueline), Argenteuil (Seine-et-Oise), 17-10-46. — 10725×50—78.
WASK (Marie-Thérèse), Argenteuil (Seine-et-Oise), 21-09-48. — 10725×50—78.
YACOUB (Micheline), Tananarive, 20-11-49. — 22014×50—98.
ZALCMAN (Gabrielle), Paris, 25-12-39. — 32964×48—75.
ZINDO (Hosanna), Siapna (Irak), 00-00-34. — 20573×50—98.
ZORRILLA (Juan), Valcarlos (Espagne), 24-04-30. — 10991×50—33.
ZORRILLA (Jesus), Valcarlos (Espagne), 24-04-32. — 10991×50—33.
ZUNINO (Francesco), Tiglieto (Italie), 31-08-31. — 10875×50—61.
ZUNINO (Armando), Tiglieto (Italie), 08-05-35. — 10875×50—61.
ZUNINO (Jean), Saint-Mard-de-Reno (Orne), 25-11-42. — 10875×50—61.
ZUNINO (Renato), Tiglieto (Italie), 26-02-34. — 11271×50—30.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Décret du 16 février 1951 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ABITBOL (Victor), Tunis, 19-12-07. — 20842×48—75.
ABITBOL, née BSIRI, Tunis, — 28-08-07. — 20842×48—75.
ACCORNERO (Pietro), Asti (Italie), 29-07-94. — 4343×48—13.
ACCORNERO, née BALLARIO, Venario Reali (Italie), 06-01-94. — 4343×48—13.
ADAM (André), Constantinople (Turquie), 15-11-02. — 8120×46—75.
ADAMCZAK (Grégoire), Mszanna (Pologne), 27-01-96. — 45220×38—75.
ADAMCZAK, née WELYCZKO, Cetula (Pologne), — 01-01-01. — 45220×38—75.
AGATE (Sauveur), Tunis (Tunisie), 10-04-13. — 14720×50—93.
AGATE, née LANZARONE, Metlaoui (Tunisie), 15-02-10. — 14720×50—93.
AGUSTI (Henri), Llastarri (Espagne), 25-10-14. — 30015×48—31.
ALCARAZ (Raymond), Agost (Espagne), 03-01-26. — 11641×50—11.
ALEXANIAN (Agop), Angora (Turquie), 14-04-98. — 10536×35—75.
ALEXANIAN, née BOGJOULIAN, Ada Bazar (Turquie), 10-12-06. — 10536×35—75.
ALVAREZ (Julio), Madrid (Espagne), 06-07-15. — 8916×70—47.
ALVO (Samuel), Constantinople (Turquie), 00-00-05. — 3734×37—75.
AMICIZIA (Armando), Rome (Italie), 19-10-89. — 19420×46—77.
ANDOLINA (Bartolomeo), Trapani (Italie), 28-11-04. — 12701×48—93.
ANGHELIDES, née DIMARCHOPOULOS, Constantinople (Turquie), 30-07-84. — 3250×39—13.
ANTHOUARD, née BONETTO, Paesana (Italie), 28-05-22. — 15236×50—13.
ARABADJIAN, née DEMDJIAN, Brousse (Turquie), 27-07-08. — 1305×48—13.
ARABADJIAN (Pierre), Smyrne (Turquie), 16-08-01. — 1305×48—13.
ARIAS (Domingo), Ciempozuelos (Espagne), 12-05-18. — 11031×50—81.
BABKINE (Sébastien), Sirolens Kaia (Russie), 18-12-98. — 22804×50—96.
BABKINE, née LOGRECO, La Goulette (Tunisie), 07-10-05. — 22804×50—96.
BADIE (Saïd), Baddlis (Turquie), 00-00-09. — 18089×50—98.
BADIE, née ZAKIE, Lattaquie (Syrie), 00-00-14. — 18089×50—98.
BALDUZZI (Ferdinando), Ceretto Lomellina (Italie), 27-02-87. — 34817×48—77.
BALDUZZI, née CATTANI, Termon (Italie), 17-07-95. — 34817×48—77.
BALLATORE, née ROGGERO, Melle (Italie), 21-02-02. — 53842×38—75.
BARBON (Attilio), Paese (Italie), 30-06-07. — 27365×48—30.
BARBON, née MINOTTI, Zogno (Italie), 06-08-07. — 27365×48—30.
BARCALAT (Abel), Mahres (Tunisie), 25-07-18. — 22832×50—96.
BAROUCH (Moïse), Constantinople (Turquie), 00-00-82. — 31350×29—75.
BAROUCH, née BEHAR, Constantinople (Turquie), 12-12-89. — 31350×29—75.
BATISTI (Rino), Pistoia (Italie), 12-07-23. — 6122×50—73.
BATISTI, née PAVONI, Sambuca Pistoiese (Italie), 12-11-26. — 6122×50—73.
BEISER (Giesela), Sebaldsbruch (Pologne), 26-03-13. — 17659×19—75.
BELMONTE (Primo), Venzone (Italie), 11-11-10. — 36324×47—73.
BELOOUSSOFF (Pierre), Sébastopol (Russie), 16-01-01. — 7748×50—75.
BELTRAME, née PIZZOLATO, Montebelluna (Italie), 19-06-99. — 12538×50—47.
BELTRAME (Raffaële), Montebelluna (Italie), 30-10-96. — 12538×50—47.
BELVAL, née BECK, Schieren (Luxembourg), 16-07-16. — 10370×19—55.
BENEDETTI (Jean), Nimis (Italie), 07-08-04. — 37369×45—73.
BENEDETTI, née TREPPO, Nimis (Italie), 23-06-08. — 37369×45—73.
BENEDETTI (Marius), Perrugio (Italie), 04-05-22. — 26457×48—13.
BERWANGER (Jean), Gelsenkirchen (Allemagne), 02-09-96. — 23167×31—67.
BETSCH, née BARRUZZA, Campobello (Italie), 13-11-23. — 22803×50—96.
BIGDOYAN (Mehitar), Mouche (Turquie), 16-07-03. — 8101×50—75.
BOLLA (Chiaffredo), Buriasco (Italie), 05-09-14. — 11162×50—32.
BONFANTI (Benato), Berceto (Italie), 15-11-24. — 15389×50—69.
BORG (Lejba), Zamose (Pologne), 00-00-08. — 22962×37—75.
BUCCELLATO (Antoine), Tunis, 14-11-27. — 22732×50—96.
BULSEI (Antonio), Barisciano (Italie), 06-01-14. — 9920×47—33.
CALLEA (Nicolas), Tunis, 03-02-17. — 22831×50—96.
CALLEA, née VIRGILIO, Trapani (Italie), 06-04-16. — 22831×50—96.
CARBONI (Ireneo), Montechiarugolo (Italie), 26-03-95. — 10411×34—75.
CARBONI, née ZIVERI, Montechiarugolo (Italie), 06-04-97. — 10411×34—75.
CARDONA (Ana), Denia (Espagne), 04-04-23. — 11711×50—91.
CARENCO, née BRUNELLI, Bagnone (Italie), 02-10-20. — 11651×50—06.
CASTELLANI (Joseph), Cortona (Italie), 09-12-02. — 5315×36—06.
CASTORE (Alberi), San Pietro Val Lemina (Italie), 08-03-15. — 11202×50—84.
CASTORE, née FASSETTA, Cumiana (Italie), 01-01-19. — 11202×50—84.
CATANZARO, née GRECO, Tunis, 13-02-06. — 22843×50—96.
CECCHI (Alfredo), Ponte Buggianese (Italie), 29-10-17. — 11471×50—11.
CELMA (Enrique), Barcelone (Espagne), 10-08-07. — 27534×48—66.
CHRYSANTHOS (Emmanuel), Carlovassi (Grèce), 17-11-90. — 17491×50—98.
CLUA (Raymond), Laguarres (Espagne), 07-02-82. — 10344×50—32.
COCCA (Louis), Saint-Mathieu-de-Treviers (Hérault), 30-10-03. — 31101×48—34.
COLETTI (Pierre), Mezzenile (Italie), 12-09-98. — 33504×36—38.
COLETTI, née BONINO, Balangero (Italie), 20-06-97. — 33504×36—38.
CONTICELLO (Antonie), Bizerte (Tunisie), 18-01-12. — 18282×48—96.
CONTICELLO, née CANNAMELA, Bizerte (Tunisie), 18-02-14. — 18282×48—96.
CORDONNIER (Thoni), Montana (Suisse), 01-06-00. — 19061×40—60.
CORRADI (Egidio), Ramiseto (Italie), 03-03-97. — 11401×50—06.

COBRADI, née PASTOR, Pigna (Italie), 28-06-08. — 11401×50—06.
COVO, née BIVASII, Naples (Italie), 03-10-18. — 12641×46—75.
CREMASCHI (Clément), Chiuduno (Italie), 07-11-27. — 11951×50—40.
DA SILVA (Americo), Porto (Portugal), 27-12-85. — 7899×50—75.
DARONIAN (Krikor), Dede Agatch (Grèce), 19-02-13. — 18847×50—75.
DARONIAN, née BOIKYIAN, Constantinople (Turquie), 13-05-15. — 18847×50—75.
DAVOUST (Marie), Mananjary (Madagascar), 24-10-20. — 21981×50—98.
DEFARIA (José), Alaes (Portugal), 18-03-00. — 7195×46—75.
DE FARIA, née GOMES, Carreira (Portugal), 14-11-98. — 7195×46—75.
DE RUDNAY DE RUDNO HENON, née D'ERDODY DE MONYOROKEREK DE MONOSZLO, Gyepufuzes-Kohfidisch (Autriche), 17-11-99. — 17194×48—78.
DE RUDNAY DE RUDNO HENON (André), Budapest (Hongrie), 19-09-11. — 17194×48—78.
DEFFOLIN (Maurice), Villers-Saint-Amand (Belgique), 13-10-95. — 15565×49—59.
DEGIOANNI (Joseph), Vinadio (Italie), 14-08-85 — 43712×45—06.
DEL BOSQUE (Candide), Medina del Campo (Espagne), 05-10-02. — 36201×38—11.
DELLA MUTA (Antonio), Hambourg (Allemagne), 24-03-11. — 11761×50—21.
DEMME (Joseph), Odessa (Russie), 28-05-00. — 6086×50—13.
DER SIMONIAN (Vahan), Mouche (Asie Mineure), 12-06-12. — 11721×50—13.
DER SIMONIAN, née PATIKIAN, Brousse (Asie Mineure), 21-03-22. — 11721×50—13.
DESBRINI, née ROCCA, Turin (Italie), 09-02-21. — 3234×40—73.
DESBRINI (Richard), Parella (Italie), 22-02-16. — 3234×40—73.
DI COSTANZO (François), Procida (Italie), 03-04-80. — 24903×48—06.
DI COSTANZO, née GALARDO, Amalfi (Italie), 02-11-84. — 24903×48—06.
DI VITTORIO, née CASTELLO, Noto (Italie), 15-07-00. — 11467×27—96.
DIMINO (Victore), Zouarines (Tunisie), 17-08-24. — 22684×50—96.
DITCHI (Raymond), Bizerte (Tunisie), 15-01-18. — 22683×50—96.
DOBOSINSKI (Jean), Dabrowa Gornicza (Pologne), 30-01-0 . — 11844×50—59.
DOBOSINSKI, née GARCZYNSKA, Buer Erle (Allemagne), 27-08-09. — 11844×50—59.
DOMINGO (Manuel), Daroca (Espagne), 01-01-07. — 38535×38—82.
DOS SANTOS (Maria), Feira (Portugal), 24-11-28. — 16624×50—58.
DOS SANTOS (Roberto), Travanca (Portugal), 15-05-05. — 10172×50—58.
DOS SANTOS, née DOS SANTOS (Junior), Travanca (Portugal), 08-11-07. — 10172×50—58.
DREYER (Léon), Thorn Mocker (Pologne), 28-07-11. — 12940×50—57.
DUBOIS (Francis), Uccle (Belgique), 03-06-20. — 13994×40—95.
ENGEL, née EBNER, Przemysl (Pologne), 08-12-88. — 23733×48—75.
ENGEL (Georges), Schonau (Allemagne), 23-08-13. — 11691×50—57.
EPSZTEJN (Gerszon), Siedlce (Pologne), 19-11-94. — 4132×50—75.
EPSZTEJN, née CIFER (Przemysl (Pologne), 10-06-00. — 4132×50—75.
EUBA (Domingo), Sestao (Espagne), 06-08-11. — 38038×45—75.
FALCONE (Edouard), Tunis, 17-08-28. — 22702×50—96.
FARAONI, née CAPOZZI, Gioia del Colle (Italie), 08-11-10. — 11132×50—42.
FARAONI (Angelo), Bardolino (Italie), 23-07-01. — 11132×50—42.
FELLER, née KOWALTSCHUK, Palahitsche (Ukraine), 03-09-22. — 11125×50—57.
FERRANTE (Joseph), Palerme (Italie), 28-11-02. — 23331×50—96.
FERRANTE, née GRECO, Tunis, 24-03-07. — 23331×50—96.
FERREIRA (Jean), Gryo de Pasada (Portugal), 03-10-04. — 22189×39—46.
FIGIEL (Charles), Zielonkach (Pologne), 15-01-01. — 11124×50—57.
FIGIEL, née WALENSKI, Alstaden (Allemagne), 25-12-04. — 11124×50—57.
FIGUCCIA (Joseph), Ferryville (Tunisie), 15-01-07. — 22687×50—96.
FILECCIA (Joseph), la Manouba (Tunisie), 29-04-14. — 22686×50—96.
FILIPOWSKI (François), Szezwrowa (Pologne), 16-05-20. — 15148×50—59.
FIRLEY, née PATERNOGA, Recklinghausen (Allemagne), 22-01-11. — 15317×50—62.
FIRLEY (Stanislas), Ickern (Allemagne), 17-11-11. — 15317×50—62.
FLYNN (Agnès), Dundee (Ecosse), 21-01-16. — 11791×50—63.
FOCHESATO (Silvio), Zimella (Italie), 24-12-03. — 29503×36—54.
FRANKEL, née FRANK, Stare Mastro (Tchécoslovaquie), 02-12-03. — 1336×46—75.
FUENTES (Encarnacion), El Hornillo (Espagne), 25-03-28. — 24695×48—78.
GALLANDI (Frédéric), Dusseldorf (Allemagne), 29-03-03. — 35994×45—92.
GALOVIC (André), Petrovac (Yougoslavie), 19-11-19. — 6951×46—91.
GARCIA (Robultiano), Villamartin (Espagne), 24-05-09. — 10081×48—75.
GARCIA (Daniel), Orihuela (Espagne), 13-02-06. — 11611×50—13.
GENNERO, née CERATO, Santa Croce (Brésil), 17-08-96. — 8050×50—46.
GIANGRASSO, née CIARELLA, Cassino (Italie), 03-09-16. — 17511×50—75.
GIANGRASSO (Francisco), Assoro (Italie), 07-04-22. — 17511×50—75.
GIMENEZ, née MARTINEZ, Nemours (Oran), 18-12-15. — 23026×50—95.
GIMENEZ (François), Almeria (Espagne), 16-11-09. — 23026×50—95.
GIRAUDO (Barthélemy), Valdieri (Italie), 04-05-02. — 25752×36—83.
GIRAUDO, née GIUBERGIA, Valdieri (Italie), 18-01-07. — 25752×36—83.
GLASEL (Aladar), Zilina (Tchécoslovaquie), 11-01-08. — 32575×39—69.
GLASEL, née SCHWIMMER, Uzhorod (Tchécoslovaquie), 07-04-10. — 32575×39—69.
GONZALEZ (Fernand), Guadix (Espagne), 25-09-04. — 19317×38—69.
GRACIA (Joseph), Huesca (Espagne), 27-07-84. — 11578×50—69.
GRASSI (Barthélemy), Savone (Italie), 23-03-06. — 42057×36—06.
GUERINI (Giacomo), Bagnatica (Italie), 07-12-01. — 12850×50—54.
GUERINI, née LONGARETTI, Costa Monticelli (Italie), 08-08-02. — 13880×50—54.
GZIK (Stephan), Noworadomsk (Pologne), 09-10-03. — 4390×36—46.
HAAS (Georges), Nikinci (Yougoslavie), 13-09-08. — 40330×34—59.
HAAS, née PRUS, Gelsenkirchen (Allemagne), 14-12-11. — 40330×34—59.
HAWELL (Vital), Thessalonique (Grèce), 21-05-13. — 26370×47—75.
HERNANDO (Isidore), Madrid (Espagne), 09-11-01. — 11252×50—13.
HOLDER, née SCHIFF, Illkirch-Graffenstaden (Bas-Rhin), 17-02-09. — 9161×50—68.
HUSNI (Pascal), Tokat (Asie-Mineure), 08-01-01. — 227×34—38.
HUSNI, née GAFTANDJIAN, Beledjik (Asie-Mineure), 15-08-08. — 227×34—38.
INGLADA (Manuel), Madrid (Espagne), 18-05-20. — 5488×50—75.
ISOLA (Giuseppina), Gallinaro (Italie), 24-08-25. — 13081×48—75.
JACOT (André), Izier (Belgique), 14-03-04. — 15911×48—80.
JAMGOTCHIAN (Garabed), Guessari (Turquie), 15-12-03. — 12161×50—38.
JAMGOTCHIAN, née TOULOUBADJIAN, Amassia (Turquie), 20-11-13. — 12161×50—38.
JAROS (Henryk), Warpie (Pologne), 22-09-22. — 26371×48—62.
JONAS (Walter), Berlin (Allemagne), 12-01-00. — 18656×48—75.
JOSKOWICZ (Rywka), Kielce (Pologne), 15-05-15. — 28674×48—75.
KALAIDJIAN (Yervani), Sivas (Asie-Mineure), 10-05-97. — 12415×34—38.
KALAIDJIAN, née ALTIPARMAKIAN, Sivas (Asie-Mineure), 18-10-07. — 12415×34—38.
KHODARI (Jean), Beyrouth (Syrie), 09-09-02. — 5302×50—75.
KLEIN (Abraham), Kuty (Pologne), 08-10-11. — 3563×50—75.
KLEIN, née KAMERLING, Vienne (Autriche), 25-04-20. — 3563×50—75.
KMETIUK (Basil), Dobrotow (Pologne), 12-02-13. — 15356×50—02.
KMETIUK, née WILK, Jozefow (Pologne), 14-08-12. — 15356×50—02.
KOHLI (Edmond), Lwow (Pologne), 01-12-03. — 7514×34—69.
KOHLI, née RUTKOWSKA, Mistrzewice (Pologne), 22-01-11. — 7514×34—69.
KORINE, née ADAS, Alep (Syrie), 14-08-12. — 4638×50—75.
KORINE (Ezra), Baghdad (Irak), 00-00-06. — 4638×50—75.
KORTOCHIAN (Nichan), Karpouth (Asie-Mineure), 00-00-10. — 11994×50—13.
KORTOCHIAN, née NALBANDIAN, Alep (Syrie), 20-09-22. — 11994×50—13.
KOTULA (Georges); Koniecmosty (Pologne), 03-09-13. — 13078×36—59.
KOTULA, née CZUCHWICKI, Suchodol (Pologne), 10-05-16. — 13078×36—59.
KOWALSKI (Joseph), Poralka (Pologne), 19-03-20. — 15357×50—62.
KRAFT (Alfred), Mannheim (Allemagne), 03-07-04. — 37959×45—95.
KRAFT, née RENARD, Serbannes (Allier), 27-02-04. — 37959×45—95.
KUNSZT (Adalbert), Budapest (Hongrie), 06-03-11. — 4808×47—42.
KWIATKOWSKI (Joseph), Chropaczow (Pologne), 22-01-23. — 10295×50—13.
LACOGNATA, née FERNANDEZ, Melilla (Maroc espagnol), 14-12-13. — 23028×50—95.
LAMPAERT (Gérard), Passchendale (Belgique), 09-06-12. — 10601×49—76.
LAMPAERT, née BOONE, Passchendale (Belgique), 04-10-13. — 10601×49—76.

LEGAT (Achille), Paturages (Belgique), 05-07-91. — 14889×50—59.
LEGAT, née CARPIN, Marchienne-au-Pont (Belgique), 26-12-87. — 14889×50—59.
LERDA (Giovanni), Busca (Italie), 07-09-10. — 10110×46—13.
LERDA, née CERUTTI, Busca (Italie), 29-04-15. — 10110×46—13.
LIBBRECHT (Gérard), Avelgem (Belgique), 20-09-13. — 17568×50—59.
LIBBRECHT, née VANHOUTTE, Otegem (Belgique), 04-06-16. — 17568×50—59.
LIBSON (Sewerin), Varsovie (Pologne), 23-02-22. — 32021×48—75.
LICHTSZTEJN (Sora), Dantzig Oliva (Pologne), 16-03-28. — 4077×50—75.
LLOPIS (Fernand), Almoines (Espagne), 20-01-03. — 12598×38—30.
LOEWENBERG (Hans), Berlin (Allemagne), 30-08-00. — 32619×48—06.
LOPEZ (Luis), Aguilas (Espagne), 28-09-95. — 15246×50—42.
LOPEZ, née COSTA, Fortuna (Espagne), 16-08-04. — 15246×50—42.
LOVERA (Léon), Pinasca (Italie), 10-09-98. — 7331×50—04.
LOVERA, née FARAUD, Pinasca (Italie), 31-08-10. — 7331×50—04.
LOZANO (Jésus), Cormes (Espagne), 05-05-03. — 15228×50—14.
MAGRI (Luigi), Geraianova (Italie), 29-10-12. — 11311×50—65.
MAGRI, née COSTA, Taibon (Italie), 03-03-18. — 11311×50—65.
MALEK (Stanislas), Korchow (Pologne), 04-05-11. — 10592×50—59.
MALEK, née GDYRA, Tarnogrod (Pologne), 14-04-16 — 10592×50—59.
MANFREDI, née MONACELLI, Umberside (Italie), 17-09-23. — 13912×48—13.
MARCHESE (Rosa), San Cipirello (Italie), 22-04-22. — 22806×50—96.
MARCINKOWSKI (François), Holthausen (Allemagne), 27-03-04. — 1888×34—57.
MARCINKOWSKI, née STEFANIAK, Ksiaz (Pologne), 02-08-06. — 1888×34—57.
MARIN (Ramon), Aguilas Murcia (Espagne), 16-04-15. — 11452×50—77.
MARINONI (Attilio), Tripoli (Tripolitaine), 14-09-25. — 22934×50—95.
MARTIN, née CHAMPION, Quarto Pretoria (Italie), 02-11-24. — 15229×50—27.
MASSARI, née BOSCHETTI, Milan (Italie), 06-12-13. — 20305×49—59.
MAYER (Walter), Nonnenweier (Allemagne), 07-07-33. — 10284×50—68.
MAYER (Friedrich), Schiengen (Allemagne), 19-02-32. — 10283×50—68.
MAZUR (Wincenty), Bobrowka (Pologne), 08-03-04. — 12051×50—54.
MAZUR, née GRZYRA, Czestochowa (Pologne), 18-06-16. — 12051×50—54.
MAZZEI (Maria), Marseille (Bouches-du-Rhône), 02-04-29. — 22936×50—95.
MEDIAVILLA (Saturnino), Santa Oialla (Espagne), 11-02-16. — 10154×50—93.
MENARDO (Pierre), San Pietro Monterosso (Italie), 28-04-99. — 32133×48—06.
MENARDO, née GIULIANO, Bistagno (Italie), 17-07-09. — 32133×48—06.
MENDA (Moïse), Sofia (Bulgarie), 12-03-15. — 29783×48—75.
MERCIER, née BOCCIARELLI, Ferriere (Italie), 03-07-09. — 8178×48—78.
METELLI (Louis), Alfianello (Italie), 23-11-18. — 12101×50—32.
MEUWESE (Martin), Tilburg (Pays-Bas), 11-02-00. — 5301×50—75.
MICHALCEWICZ (Nicolas), Prusy (Pologne), 14-09-05. — 15010×50—77.
MICHALCEWICZ, née CHEMYCZ Prusy (Pologne), 25-01-06. — 15010×50—77.
MINASSIAN, née TERDIKIAN, Eski Chehir (Asie Mineure), 00-00-01. — 29552×48—26.
MIROCHNITCHENKO (Michel), Turin (Italie), 18-11-24. — 1110×47—75.
MONDEJAR, née PORTERO, Antas (Espagne), 04-06-87. — 33710×33—13.
MORGENSTERN (Feiwel), Rawa (Pologne), 16-06-03. — 3529×34—62.
MORGENSTERN, née BARAL, Baliaczyce (Pologne), 26-05-04. — 3529×34—62
MOUAL, née SAMBOR, Walawa (Pologne), 01-01-04. — 20725×49—59.
MOYART (Juslinien), Wattripont (Belgique), 01-05-93. — 31557×37—59.
NADI (Marcellin), Luzerna San Giavanni (Italie), 27-07-08. — 30841×39—84.
NARDI, née LANINI, Palaia (Italie), 05-12-24. — 12131×50—06.
NEGRILLO (Juan), Madrid (Espagne), 24-06-15. — 9126×50—92.
NOCETE, née ROSATO, San Eusanio del Sangro (Italie), 08-08-14. — 23027×50—95.
OHANIAN (Diran), Istamboul (Turquie), 17-04-11. — 17685×39—75.
OLESINSKI (Eisel), Wiernszowe (Pologne), 19-12-98. — 10924×50—69.
OLESINSKI, née SILBERSTEIN, Manheim (Allemagne), 20-05-11. — 10924×50—69.
OLSZEWSKI (Paul), Herne (Allemagne), 12-06-19. — 3708×50—59.
OLSZEWSKI, née HOMA, Markowa (Pologne), 20-02-19. — 3708×50—59.
ONATE, née DELGADO, Ceuta (Maroc espagnol), 06-03-23. — 23024×50—95.
ONATE (Manuel), Jerez (Espagne), 15-08-19. — 23024×50—95.
OUNANIAN (Vagharchag), Sivas (Turquie), 05-05-02. — 12437×50—13.
OUNANIAN, née GARABEDIAN, Ourfa (Turquie), 05-01-10. — 12437×50—13.
OVARI (Marie), Lewice (Tchécoslovaquie), 15-01-08. — 14930×50—73.
PAES (Jean), Evora (Portugal), 23-08-11. — 1073×46—95.
PAES, née DOS SANTOS, Tanger (Maroc), 03-06-14. — 1073×46—95.
PAGURA (Luigi), Sequals (Italie), 07-10-10. — 11299×50—62.
PALAMARA (Giovanni), La Goulette (Tunisie), 29-10-02. — 22692×50—96.
PALAMARA, née ZINERCO, Tunis, 09-09-02. — 22692×50—96.
PAPAIOANNOU (Nicolas), Diakopion de Doride (Grèce), 00-00-15. — 1450×49—75.
PEREL (Charles), Jaffa (Palestine), 01-06-26. — 27751×48—59.
PEREZ (José), Nora (Espagne), 11-06-13. — 15945×40—95.
PEROTTO (Madeleine), Lanzo Torinèse (Italie), 21-04-32. — 15329×50—73.
PERRERA, née MUSTICA, Trapani (Italie), 13-07-92. — 22694×50—96.
PLAZA (Armand), Casablanca (Maroc), 25-06-27. — 23038×50—95.
PONZ (Alberto), Alcaniz (Espagne), 28-06-31. — 11301×50—82.
POVELATO, née SCAGNOLI, Bovolenta (Italie), 13-01-10. — 2719×37—57.
POVELATO (Emilio), Martellago (Italie), 11-03-07. — 2719×37—57.
PREININGER (Ludvik), Gorica (Yougoslavie), 25-08-21. — 11192×50—78.
PUDDU (Pierine), Tresnuraghes (Italie), 29-06-15 — 15208×50—13.
RABINOWICZ (Laja), Radczim (Pologne), 18-10-96. — 32872×47—75.
RAFALSKI (Stanislas), Radom (Pologne), 24-12-99. — 6779×50—78.
RAVANELLI (Luigi), Brembate (Italie), 29-12-13. — 4920×38—75.
REBUJENT (Corona), Vilanant (Espagne), 16-06-12. — 22321×40—34.
REYNAUDO, née GIUSIANO, Brossasco (Italie), 23-03-96. — 25039×48—83.
RIVA (Antonino), Castellammare Del Golfo (Italie), 06-02-20. — 11239×50—25.
ROOS (Georges), Schoorisse (Belgique), 28-06-17. — 15209×50—02.
ROZENTAL, née ROZEN, Drobiczyn (Pologne), 00-00-01. — 33686×38—75.
RUBIS (Charles), Zogno (Italie), 17-07-02. — 12061×50—30.
RUBIS, née CARMINATI, Zogno (Italie), 13-04-09. — 12061×50—30.
RUFFA (Constance), Brossasco (Italie), 14-03-01. — 99393×28—06.
SACCHI (Angelo), Monticelli d'Ongina (Italie), 18-04-30. — 11254×50—33.
SAIU (Tullio), Flumini Maggiore (Italie), 01-10-07. — 3970×38—59.
SALER (Angelo), Volpago (Italie), 17-10-21. — 7101×46—13.
SAMBERG (Moszek), Varsovie (Pologne), 00-00-94. — 28551×48—75.
SAMBERG, née DRATIVA, Varsovie (Pologne), 23-01-97. — 28551×48—75.
SANTINI (Jean), Misano (Italie), 10-11-14. — 11361×50—07.
SIMON (Kurt), Berlin (Allemagne), 04-11-96. — 11484×37—75.
SIMON, née MENDELSOHN, Tapiau (Allemagne), 18-05-00. — 11484×37—75.
SMOTKOWICZ (Izraël), Laczna (Pologne), 22-04-06. — 36870×45—31.
SOTERAS (Mariano), Madrid (Espagne), 28-09-16. — 12071×50—69.
SPINELLA (Bernardo), Casablanca (Maroc), 07-07-23. — 23034×50—95.
STASSOFF (Alexandre), Petrograd (Russie), 26-05-02. — 17262×50—75.
STASSOFF née CZAMANSKI, Jaroslaw (Russie), 12-10-04. — 17262×50—75
STERN (Oswald), Lovosive (Tchécoslovaquie), 28-12-97. — 23029×50—95.
SYMONOWICZ (Michel), Michniszki (Pologne), 18-09-95. — 31119×32—51.
SZETEI (François), Udvard (Hongrie), 16-04-08. — 48805×36—59.
SZTRAJT, née JABLONKA, Minsk (Pologne), 10-11-99. — 7561×50—75
SZTRAJT (Annie), Dortmund (Allemagne), 11-12-21. — 7562×50—75
SZTRAJT (Daniel), Dortmund (Allemagne), 01-06-29. — 7563×50—75
SZTRAJT (Chaim), Varsovie (Pologne), 15-05-99. — 7561×50—75.
SZWABINSKI (Jean), Zelazkowo (Pologne), 27-05-99. — 14199×50—62.
SZWABINSKI, née KONIECZNY, Ickern (Allemagne), 15-08-14. — 14192×50—62.

TENENBAUM (Chana), Varsovie (Pologne), 04-01-28. — 29842×46—75.
TIRELLI (Gilles), Mortegliano (Italie), 10-11-07. — 11729×50—57.
TIRELLI, née DAL MAS, Orsago (Italie), 01-12-19. — 11729×50—57.
TISI (Emilio), Fabriano (Italie), 22-12-00. — 46211×38—75.
TITOFF (Basile), Bogoutcharoff (Russie), 31-12-98. — 14796×50—75.
TOMASIAN (Jean), Bucarest (Roumanie), 25-08-38. — 9668×49—75.
TOUS (Blaise), Villanueva y Geltru (Espagne), 28-10-98. — 9555×50—83.
TURCHI, née PARIGI, Dicomano (Italie), 30-03-97. — 42796×38—06.
TURCHI (Eugène), Montevarchi (Italie), 15-04-92. — 42796×38—06.
URSINI (François), Lanciano (Italie), 16-09-01. — 12171×50—73.
URSINI, née PACE, Lanciano (Italie), 10-06-05. — 12171×50—73.
VALERO (Fernand), Marseille (Bouches-du-Rhône), 17-03-30. — 11184×50—13.
VERGARA (Joseph), Rioja Almeria (Espagne), 07-10-20. — 11741×50—92.
VIALE (Laurent), Cuneo (Italie), 28-07-05. — 3151×37—06.
VIALE, née LINGUA, Cuneo (Italie), 02-12-05. — 3154×37—06.
VIBAL (Mariano), Azanny (Espagne), 22-01-91. — 9663×38—51.
VIETTI (Michel), Druent (Italie), 10-08-93. — 5414×38—69.
VIETTI, née PORCIERO, Angrogna (Italie), 08-04-05. — 5414×38—69.
VILLOCHI (Césare), Castiglione Fiorentino (Italie), 22-01-20. — 11232×50—13.
VOGRIC, née REMEC, Vittuglia (Italie), 15-05-08. — 7621×36—73.
VOGRIC (Charles), San Fioriano (Italie), 23-10-01. — 7621×36—73.
VOHNOUT (Joseph), Prague (Tchécoslavaquie), 27-02-02. — 8465×39—77.
VOHNOUT, née HAMPL, Doubravcany (Tchécoslovaquie), 02-08-05. — 8465×39—77.
VOTTERO (Primilivo), Traves (Italie), 04-11-15. — 11730×48—38.
WASERSZTRUM, née WAKSWASER, Varsovie (Pologne), 04-01-12. — 22109×49—42.
WESOLOWSKI (Franciszek), Stanislawow (Pologne), 13-10-11. — 11371×50—69.
WILSON (Adjete), Anecho (Togo), 22-06-25. — 20617×50—98.
WINKEL (Nicolas), Neufchef (Moselle), 07-09-01. — 31049×35—57.
WOTKIEWICZ (Bronislaw), Karevireze (Pologne), 10-03-11. — 2449×40—69.
WOTKIEWICZ, née SKOWRONEK, Lisiec Maly (Pologne), 08-01-20. — 2449×40—69.
WOZNIAK (Jean), Labedz (Pologne), 06-10-06. — 11751×50—38.
WOZNIAK (Wladyslaw), Jaroszewskie Holendry (Pologne), 19-06-10. — 12154×50—60.
WOZNIAK, née NIEWIEJSKA, Bialobloty (Pologne), 10-07-13. — 12154×50—60.
ZACHARSKI, née DUPICZAK, Holsterhausen (Allemagne), 09-01-12. — 32608×37—59.
ZACHARSKI (Antoine), Rotthausen (Allemagne), 01-09-07. —32608×37—59.
ZANON, née ZACCHEO, Portogruaro (Italie), 23-06-04. — 7455×50—11.
ZAWISZA (André), Libawa (Pologne), 08-08-03. — 9844×49—63.
ZOMPICCHIATTI (Rino), Pavia d'Udine (Italie), 24-10-28. — 12141×50—47.
ZUPEVC (Janez), Lokve (Yougoslavie), 20-06-07. — 4213×35—76.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :

ADELANTADO, née LINARES, Oran (Algérie), 06-01-79. — 2359×42—92.
AMICIZIA, née GILLET, Verdun (Meuse), 27-03-04. — 19120×46—77.
BENAS (Francis), Pierreclos (Saône-et-Loire), 29-05-94. — 5421×50—69.
BENDY, née RUELLET, Vincennes (Seine), 19-05-99. — 11182×50—75.
CASAREVOLA, née ROSELLO, Dellys (Alger), 02-01-77. — 22924×50—95.
CLUA, née SABARDAN, Gimont (Gers), 31-12-86. — 10344×50—32.
DE KUNST, née LONCA COSNABE, Gabarret (Landes), 18-07-02. — 51268×45—40.
DI NITTO, née ESPOSITO, Saint-Eugène (Alger), 07-11-85. — 9036×50—94.
MARTINEZ, née DE HARO, Oran (Algérie), 03-04-74. — 21291×50—95.
RIVALDA, née FLEURY, Gergy (Saône-et-Loire), 28-05-87. — 14755×38—75.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française :

ABITBOL (Simon), Tunis, 16-10-31. — 20842×48—75.
ABITBOL (Fortunée), Tunis, 09-02-34. — 20842×48—75.
ABITBOL (Jules), Paris, 07-12-38. — 20842×48—75.
ABITBOL (Germaine), Paris, 09-05-41. — 20842×48—75.
BABKINE (Alexandre), Tunis, 21-01-33. — 22804×50—96.
BABKINE (Pierre), Ben Arous (Tunisie), 27-09-36. — 22804×50—96.
BATISTI (Daniel), Chambéry (Savoie), 31-03-50. — 6122×50—73.
CASTORE (Raymonde), Carpentras (Vaucluse), 22-04-41. — 11202×50—84.
CASTORE (Robert), Cavaillon (Vaucluse), 24-04-42. — 11202×50—84.
CASTORE (Jean), Cheval-Blanc (Vaucluse), 29-10-43. — 11202×50—84.
CASTORE (Claudette), Gordes (Vaucluse), 24-08-48. — 11202×50—84.
CATANZARO (Gino), Tunis, 25-05-30. — 22843×50—96.
CATANZARO (Marie), Tunis, 16-03-36. — 22843×50—96.
CONTICELLO (Giro), Bizerte (Tunisie), 09-01-32. — 18282×48—96.
CONTICELLO (Marguerite), Tunis, 03-07-35. — 18282×48—96.
CONTICELLO (Grace), Tunis, 02-12-39. — 18282×48—96.
CORRADI (Joseph), Busca (Italie), 04-02-45. — 11101×50—06.
DAVOUST (Eliante), Mananjary (Madagascar), 06-10-48. — 21981×50—98.
DER SIMONIAN (Paulette), Pertuis (Vaucluse), 26-06-43. — 11721×50—13.
DESBRINI (Robert), Aime (Savoie), 26-04-39. — 3234×40—73.
DESBRINI (Arthur), Aime (Savoie), 20-11-41. — 3234×40—73.
DESBRINI (Daniel), Aime (Savoie), 12-02-43. — 3234×40—73.
DESBRINI (Jean), Aime (Savoie), 14-06-44. — 3234×40—73.
DESBRINI (Marie), Aime (Savoie), 12-01-46. — 3234×40—73.
DESBRINI (Josette), Moutiers (Savoie), 02-02-47. — 3234×40—73.
DOS SANTOS (Cezaltina), Imphy (Nièvre), 01-04-32. — 10172×50—58.
DOS SANTOS (José), Imphy (Nièvre), 23-03-41. — 10172×50—58.
DOS SANTOS (Alzira), Imphy (Nièvre), 14-06-34. — 10172×50—58.
FERRANTE (Vilina), Tunis, 01-12-31. — 23331×50—96.
FERRANTE (Etienne), Tunis, 11-01-34. — 23331×50—96.
FIGIEL (Henri), Merlebach (Moselle), 24-07-31. — 11124×50—57.
FIGIEL (Jeannine), Villars (Loire), 11-01-43. — 11124×50—57.
GIANGRASSO (Alain), Paris, 07-01-47. — 17511×50—75.
GIMENEZ (Odette), Oujda (Maroc), 30-03-38. — 23026×50—95.
GIMENEZ (Emile), Oujda (Maroc), 20-09-40. — 23026×50—95.
GIMENEZ (Marinette), Oujda (Maroc), 22-02-42. — 23026×50—95.
GIMENEZ (Anna), Oujda (Maroc), 25-04-45. — 23026×50—95.
GIMENEZ (Yvonne), Oujda (Maroc), 17-12-46. — 23026×50—95.
GIMENEZ (François), Oujda (Maroc), 07-02-50. — 23026×50—95.
GLASEL (Viera), Bytcica (Tchécoslovaquie), 18-01-31. — 32575×39—69.
GUERINI (Pierrette), Cutry (Meurthe-et-Moselle), 17-11-33. — 13880×50—54.
KLEIN (William), Strasbourg (Bas-Rhin), 29-08-47. — 3563×50—75.
KMETIUK (Jeannine), Dury (Aisne), 24-06-38. — 15356×50—02.
KMETIUK (Françoise), Dury (Aisne), 11-01-43. — 15356×50—02.
KORINE (Vera), Baghdad (Irak), 08-08-43. — 4638×50—75.
KORTOCHIAN (Aline), Marseille (Bouches-du-Rhône), 19-06-49. — 11991×50—13.
KOTULA (Christine), Seclin (Nord), 14-05-49. — 43078×36—59.
KRAFT (Nicole), Casablanca (Maroc), 22-06-37. — 37959×45—95.
KRAFT (Danielle), Marrakech (Maroc), 21-08-40. — 37959×45—95.
LACOGNATA (Marcel), Casablanca (Maroc), 14-05-34. — 23028×50—95.
LACOGNATA (François), Casablanca (Maroc), 11-07-37. — 23028×50—95.
LACOGNATA (Claude), Casablanca (Maroc), 29-09-41. — 23028×50—95.
LAMPAERT (Odile), Valliquerville (Seine-Inférieure), 10-11-46. — 10601×49—76.
LAMPAERT (Françoise), Valliquerville (Seine-Inférieure), 16-02-48. — 10601×49—76.
LIBBRECHT (Maurice), Coutiches (Nord), 07-05-49. — 17568×50—59.
LIBBRECHT (Thérèse), Coutiches (Nord), 26-02-43. — 17568×50—59.
LIBBRECHT (Pierre), Coutiches (Nord), 09-05-47. — 17568×50—59.
LIBBRECHT (Joseph), Otegem (Belgique), 04-10-40. — 17568×50—59.
LIBBRECHT (Paul), Coutiches (Nord), 09-05-47. — 17568×50—59.
LIBBRECHT (Jean), Coutiches (Nord), 22-08-44. — 17568×50—59.
LOVERA (Jean), Carniol (Basses-Alpes), 05-03-44. — 7331×50—04.
MALEK (Léa), Avesnes-sur-Helpe (Nord), 01-11-39. — 10592×50—59.
MAZUR (Colette), Dombasle (Meurthe-et-Moselle), 10-03-50. — 12051×50—54.
MAZUR (Stéphan), Dombasle (Meurthe-et-Moselle), 31-12-38. — 12051×50—54.
MICHALCEWICZ (Stéphane), Nanteau-sur-Essonne (Seine-et-Marne), 20-08-40. — 15040×50—77.
ONATE (Danielle), Rabat (Maroc), 08-07-44. — 23021×50—95.
ONATE (Bernadette), Rabat (Maroc), 22-05-50. — 23021×50—95.
PAES (Francine), Rabat (Maroc), 26-10-40. — 1073×46—95.
PAES (Georges), Rabat (Maroc), 27-01-48. — 1073×46—95.
PAES (Suzanne), Rabat (Maroc), 27-08-44. — 1073×46—95.
PAES (Yves), Rabat (Maroc), 22-11-36. — 1073×46—95.
PALAMARA (Paul), la Goulette (Tunisie), 15-01-34. — 22692×50—96.
PALAMARA (Marie), Tunis, 14-05-38. — 22692×50—96.

PERRERA (Elvira), Sousse (Tunisie), 25-11-30. — 22604×50—96.

RAFALSKI (Robert), Livry-Gargan (Seine-et-Oise), 25-05-42. — 6779×50—78.

RUBIS (Marie), Zogno (Italie), 15-09-33. — 12061×50—30.

RUBIS (Michel), Connaux (Gard), 11-01-37. — 12061×50—30.

RUBIS (Antoine), Zogno (Italie), 29-06-31. — 12061×50—30.

STERN (Eva), Ustek (Tchécoslovaquie), 01-01-32. — 23029×50—95.

SZWABINSKI (Marcel), Noyelles-sur-Lens (Pas-de-Calais), 25-10-37. — 14199×50—62.

VIALE (Jean), Grasse (Alpes-Maritimes), 17-02-50. — 3151×37—06.

VOHNOUT (Georges), Egligny (Seine-et-Marne), 29-05-34. — 8165×39—77.

WOTKIEWICZ (Michel), Givors (Rhône), 13-12-47. — 2449×40—69.

WOZNIAK (Jean), Liancourt-Saint-Pierre (Oise), 18-05-34. — 12151×50—6.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Décret du 10 février 1951 rapportant un décret portant réintégration.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,
Vu les articles 72, 73, 79 et 111 du code de la nationalité française;
Vu le décret du 3 mars 1950 portant réintégration,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret ci-après est rapporté en tant qu'il réintégrait:

Décret du 3 mars 1950 (Journal officiel du 12 mars 1950).

RECHE, née GUIBOURET, Dun-les-Places (Nièvre), 10-10-04 — 78.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 20 février 1951.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination d'un membre du conseil supérieur des transports.

2. — Nominations, par suite de vacances, de membres de commissions.

3. — Vote du projet de loi tendant à interdire aux agents d'affaires et conseils juridiques de se prévaloir du titre de magistrat honoraire ou d'ancien magistrat. (Nos 11002-12033. — M. Minjoz, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Intérieur). (Nos 11041-12008-12049-12073-12187. — M. Truffaut, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Travail et sécurité sociale). (Nos 11047 et annexe-12095-12257. — M. Robert Lecourt, rapporteur.)

6. — Suite de la discussion des douze propositions de loi et des quatre propositions de résolution concernant les rentiers viagers (dispositions concernant les rentes et pensions allouées à titre de réparation civile, les pensions servies à l'époux divorcé et les rentes constituées par les caisses autonomes mutualistes). (Nos 313-1229-2629-2749-2765-3364-4205-4501-5535-9999-10522-10750-312-2957-4044-10929-11732-12154-12213. — M. Delahoutre, rapporteur.)

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Fixation de la date de discussion des interpellations:

a) De M. de Menthon, sur: 1° l'exactitude de l'information selon laquelle les représentants du syndicat postal français « se seraient engagés avec leurs collègues d'Allemagne orientale dans une alliance de combat » pour saboter les communications postales; 2° dans le cas où cette information serait exacte, sur les mesures qui ont été prises par le Gouvernement;

b) De M. Barthélémy, sur les raisons des mesures de suspension prises par le ministre des postes, télégraphes et téléphones, en violation des principes constitutionnels, contre des militants responsables de la fédération des travailleurs des postes, télégraphes et téléphones en sanction de l'exécution d'un mandat qui leur avait été confié par leur organisation syndicale.

2. — Fixation de la date de discussion des interpellations:

a) De M. Jean Sourbet, sur la fixation du prix du tabac en rapport avec le prix de revient;

b) De M. Ruffe, sur: 1° les conditions dans lesquelles a été fixé le prix du tabac à la production pour la récolte 1950; 2° l'insuffisance notoire de ce prix qui ne tient aucun compte de l'augmentation des frais d'exploitation par rapport à l'année précédente;

c) De M. Jean-Raymond Guyon, sur les conditions dans lesquelles a été réunie et a siégé la commission paritaire chargée de fixer le prix du tabac indigène et sur l'insuffisance du prix de la récolte de 1950;

d) De M. Caillavet, sur la politique du Gouvernement en matière tabacole.

3. — Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Nomination de membre de commission.

Dans sa séance du 17 février 1951, l'Assemblée nationale a nommé M. Frédéric-Dupont membre de la commission de la justice et de législation, en remplacement de M. Desjardins.

Nomination de membre de commission extraparlementaire.

Dans sa séance du 17 février 1950, l'Assemblée nationale a nommé M. Silvandre membre de la commission chargée de proposer des mesures de grâce amnistiante en Algérie.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 20 février 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions générales.

2. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Marius Moutet demande à M. le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés: 1° comment il entend régler les dommages de guerre en faveur des Français qui sont obligés d'abandonner leurs domaines ou leurs entreprises dans les pays d'Indochine, soit en raison des dommages causés, soit par impossibilité de leur garantir la sécurité de leur exploitation; 2° dans quelles conditions ces dommages de guerre pourraient être transférés soit en France, soit dans d'autres territoires d'outre-mer; 3° quel est le montant des dommages de guerre qui ont été jusqu'à présent payés; 4° à qui ces dommages de guerre ont été payés, et pour quel montant, pour les attributaires des sommes supérieures à 17 millions de francs. (N° 177.)

II. — M. Carcassonne expose à M. le ministre de la santé publique et de la population que depuis plusieurs années les eaux du Rhône sont polluées par des déversements industriels provenant notamment des usines Progil, à Pont-de-Claix (Isère); que dans les communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer spécialement, ces eaux sont absolument inutilisables pour les populations; que malgré de précédentes réclamations, il n'a été apporté aucun remède à cette situation; et demande quelles mesures il compte prendre pour y mettre fin. (N° 196.)

III. — M. Radius demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale s'il entre dans les attributions des caisses d'allocations familiales de distribuer des subventions à des organismes quelconques, et notamment à des syndicats revêtant un caractère politique. (N° 197.)

IV. — M. Saint-Cyr appelle l'attention de M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme sur les conséquences extrêmement graves de la non-application de l'article 40 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 prévoyant l'attribution aux locataires économiquement faibles d'une allocation compensatrice de l'augmentation des loyers; et lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre et dans quel délai, pour assurer le respect de la loi et mettre fin à des situations pénibles et souvent dramatiques. (N° 198.)

V. — M. Marcel Plaisant demande à M. le ministre de la défense nationale pourquoi son département ne produit aucun communiqué relatif au bataillon des volontaires français en Corée, commandé par le général Monclar, de nature à édifier les Français et les étrangers sur les faits d'armes et les affaires auxquels participe cette unité française pour la défense de l'indépendance et de la liberté des peuples. (N° 199.)

3. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à compléter, en vue de son application à l'Algérie, la loi n° 50-205 du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail. (N°s 882, année 1950 et 92, année 1951. — M. Rogier, rapporteur.) *(Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)*

4. — Vote de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à affirmer l'insaisissabilité du traitement afférent aux décorations militaires et de la retraite du combattant. (N°s 885, année 1950 et 98, année 1951. — M. Robert Chevalier, rapporteur.) *(Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)*

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 6 de la loi du 14 août 1885 sur les moyens de prévenir la récidive (libération conditionnelle, patronage, réhabilitation). (N°s 903, année 1950 et 114, année 1951. — M. Carcassonne, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits de plaidoirie des avocats dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. (N°s 23 et 115, année 1951. — M. Kalb, rapporteur.)

7. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Affaires étrangères. — III. Haut commissariat de la République française en Sarre). (N° 816 et 907, année 1950 et 88, année 1951. — M. Jean Maroger, rapporteur.)

8. — Discussion de la question orale, avec débat, suivante:

M. de Félice demande à M. le ministre des affaires étrangères par quels moyens il entend assurer la mise en œuvre des recommandations votées par l'Assemblée consultative européenne de Strasbourg avec le plein accord du Parlement.

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Serrure, jusques et y compris M. Jules Valle.

Tribunes. — Depuis M. Varlot, jusques et y compris M. Boisrond.

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 21 février 1951, à quinze heures trente (local n° 214, salle Jules-Méline):

I. — Suite de l'examen pour avis du projet de loi (n° 56, année 1951) relatif au développement des dépenses de fonctionnement des services civils (Agriculture).

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour les projets de loi:

N° 101, année 1951, majorant à titre provisoire certaines prestations familiales;

N° 103, année 1951, relatif au régime de l'assurance vieillesse.

III. — Questions diverses.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 21 février 1951, à dix heures trente (local n° 207):

I. — Communication de M. Chalamon, sénateur, sur la gestion du centre d'enfants caractériels de « l'Ange gardien », à Chamigny (Seine-et-Marne).

II. — Suite du rapport de M. Héline sur la proposition de résolution (n° 838, année 1950) de M. Cornu, tendant à inviter le Gouvernement à fixer la date des vacances scolaires du 1er juillet au 15 septembre.

III. — Examen des amendements éventuels à la proposition de loi (n°s 873, année 1950, et 116, année 1951) relative au statut du personnel remplaçant de l'enseignement du premier degré.

IV. — Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 21 février 1951, à dix-sept heures (local n° 207):

I. — Orientation des travaux de la commission.

II. — Echange de vues sur la question orale avec débat posée par M. Georges Pernot à M. le ministre de la santé publique et de la population sur le contrôle des établissements destinés à recevoir des enfants débiles ou déficients.

III. — Désignation du rapporteur pour le projet de loi (n°s 11926 et 12998 A. N.) relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant la pharmacie.

IV. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 20 février 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la proposition de M. Jousselin et des membres du groupe du mouvement républicain populaire tendant à inviter le Gouvernement à favoriser la diffusion des écrits de nature à développer la connaissance et la compréhension mutuelles des peuples et des races. (N°s 119, année 1949, 25, année 1950, et 38, année 1951. — M. Catrice, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de M. Catrice, tendant à demander au Gouvernement de valider comme services militaires les services accomplis par les travailleurs indochinois en France. (N°s 222, année 1950, et 36, année 1951. — M. Catrice, rapporteur; et n° 45, année 1951. — Avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. Gaignard, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification à l'organisation de la justice de droit français au Cameroun. (N°s 6 et 49, année 1951. — M. Boisdon, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification à l'organisation de la justice de droit français en Afrique occidentale française et au Togo. (N°s 7 et 50, année 1951. — M. Boisdon, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de résolution de Mme Caffot, invitant l'Assemblée nationale à voter une loi tendant à développer l'enseignement dans les départements (y compris l'Algérie) et les territoires d'outre-mer, à prendre toutes mesures utiles à y rendre obligatoire l'instruction des filles et, d'une façon générale, à intensifier l'enseignement primaire pour les enfants des deux sexes. (N°s 152, année 1950, et 47, année 1951. — Mme Malroux, rapporteur.)

Commission de législation, justice, fonction publique, affaires administratives et domaniales.

Séance du vendredi 16 février 1951.

Présents. — MM. Abdesselam, Barbé, Boisdon, Boluix-Basset, Boysson (Guy de), Jousselin, Junillon, Lombardo, Michard-Pellissier, Motais de Narbonne, Pialoux, Nignan, Randretsa.

Excusés. — MM. Antonini, Chekkal Daho, Ebédé, Giard, Ibrahim, Belabed, Polycarpe, Sousatte, Thonn Ouk, Touré.

Suppléants. — M. Boisdon (de M. Bour [Alfred]), M. Junillon (de M. Bourgarel), M. Lombardo (de M. Chassiot), M. Barbé (de Mlle Lafon), M. Boluix-Basset (de M. Michard-Pellissier), M. Michard-Pellissier (de M. Sarraut [Omer]), M. Jousselin (de M. Simon).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mardi 20 février 1951, à dix heures trente, à Paris, 27, rue du Mont-Thabor.

Examen de l'avant-projet de rapport de M. Reverbori sur la demande d'avis (n° 298, année 1950) sur les propositions de loi relatives à l'organisation d'une exposition de l'Union française à Marseille en 1952.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mercredi 21 février 1951, à quatorze heures trente (local n° 120):

I. — Examen du rapport d'information de M. Roulleaux-Dugage sur la situation à la Martinique.

II. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition (n° 52, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à développer l'aviation légère et sportive dans l'Union française.

III. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

DEUXIÈME SESSION DU MOIS DE FÉVRIER 1951

Séances du mardi 20 février 1951 et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Proposition de loi n° 11062 portant organisation du marché des vins de consommation courante et tendant à assurer la sécurité des viticulteurs en leur permettant de bénéficier de prix de vente garantis et en les assurant contre les calamités agricoles et à protéger les consommateurs contre les risques de pénurie et de hausse des vins.

2. — Projet de loi n° 11447 tendant à faciliter l'acquisition de terrains nécessaires à la construction d'habitations et à l'équipement industriel.

NOTA. — L'ordre dans lequel les questions sont inscrites à l'ordre du jour ne préjuge pas de l'ordre de la discussion en séance.
Durée probable de la session: deux jours.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis aux importateurs de produits en provenance du Chili.

Les importateurs sont informés que les racines de ratanhia (Ex 118 D du tarif douanier français) sont ajoutées à la liste des marchandises chiliennes prévues par l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 17 décembre 1950, pour lesquelles des licences d'importation peuvent être délivrées par l'office des changes sans limitation de quantités et sans consultation des ministères techniques.

Ces dispositions sont applicables à l'Algérie.

Il est précisé que les demandes d'autorisation d'importation en Algérie doivent être déposées auprès des services compétents du gouvernement général de l'Algérie.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de thé originaire et en provenance d'Indonésie, de Ceylan, de l'Union indienne, du Pakistan et de la Chine.

Rectificatif à l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 11 janvier 1951, page 411:

Les dispositions de l'avis aux importateurs de thé originaire et en provenance d'Indonésie, de Ceylan, de l'Union indienne, du Pakistan et de la Chine, publié au *Journal officiel* du 11 janvier 1951, s'appliquent uniquement aux importations de thé noir à l'exclusion du thé vert.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Grande-Bretagne au titre du programme d'achats de l'année 1951.

Additif à l'avis publié au *Journal officiel* du 31 décembre 1950, pages 13499 et 13500:

TITRE II. — *Produits importés sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

Ajouter, à son ordre numérique, le poste:

0612 Lin teillé et étoupe de lin.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de légumes originaires et en provenance d'Espagne.

(Poste 9 de l'accord commercial franco-espagnol du 31 octobre 1950.)

Les importateurs sont informés qu'il pourra être procédé, dès l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et, au plus tard, jusqu'au 15 (quinze) mars prochain inclus, à des importations d'artichauts, de haricots verts et de petits pois originaires et en provenance d'Espagne et ce, à concurrence de:

30 (trente) millions de francs pour les artichauts

Et 10 (dix) millions de francs pour les haricots verts et les petits pois.

Ces opérations seront réalisées sous le régime de la procédure dite « des certificats d'importation » telle qu'elle est définie:

a) Jusqu'au 28 février 1951, par l'avis n° 423 de l'office des changes et avis aux importateurs inséré au *Journal officiel* du 2 octobre 1949, c'est-à-dire contre la seule remise au bureau de douane d'un certificat d'importation modèle C. I. 1 établi en six exemplaires;

b) A partir du 1er mars 1951, date de leur mise en application, par le titre III, section I, paragraphe II (A, B, C) et le titre IV de l'avis n° 483 de l'office des changes, inséré au *Journal officiel* du 4 janvier 1951, c'est-à-dire contre la seule remise au bureau de douane intéressé d'un certificat d'importation, modèle C. I., conforme à l'annexe V de l'avis précité et établi en deux exemplaires.

L'entrée en France et le dédouanement des marchandises ne pourront s'effectuer que par les seuls bureaux de douane habilités à exercer le contrôle phytosanitaire prévu pour l'importation des végétaux tels qu'ils sont désignés par l'arrêté interministériel du 1er décembre 1949, inséré au *Journal officiel* du 13 décembre 1949.

Un avis, publié ultérieurement au *Journal officiel*, informera les importateurs de l'épuisement des contingents indiqués ci-dessus dans le cas où ceux-ci seraient réalisés avant le 15 (quinze) mars 1951.

L'indice de codification statistique à indiquer sur tous les exemplaires du certificat d'importation à l'endroit prévu à cet effet, ainsi que sur la déclaration de douane, sera: 13 (treize).

Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement après la réalisation des importations, c'est-à-dire:

a) Pour les marchandises dédouanées jusqu'au 28 février inclus, par application des dispositions de l'avis n° 454 de l'office des changes, du 13 avril 1950, qui a modifié le titre Ier de l'avis n° 423 susvisé;

b) Pour les marchandises dédouanées à partir du 1er mars, par application des dispositions du titre III, section I, paragraphe II (D) de l'avis n° 483 de l'office des changes, déjà cité.

Les marchandises importées devront être déclarées en douane pour la mise à la consommation.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget, ministère de l'industrie et du commerce, ministère de l'agriculture et ministère de la santé publique et de la population.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Uruguay.

Les importateurs sont informés de l'ouverture, au titre du plan d'achats de l'exercice 1951, de crédits destinés au financement des importations de certains produits originaires et en provenance de l'Uruguay et utilisables dans le cadre de l'accord financier franco-uruguayen du 27 septembre 1946.

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes d'autorisation d'importation de produits énumérés ci-dessous seront valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations

commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), dès l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

Numéro de poste	
1	Produits opothérapiques.
2	Abats congelés. — Les produits faisant l'objet des demandes d'autorisation d'importation imputables sur ce poste devront répondre aux conditions fixées par l'arrêté du 15 février 1949, publié au *Journal officiel* du 17 février 1949.
3	Matières premières pour parfumerie et huiles essentielles.
4	Divers. — Le crédit affecté à ce poste est destiné au financement des importations de produits originaires et en provenance de l'Uruguay non repris nommément au présent avis et ne figurant pas sur la liste de produits qui, aux termes de l'avis aux importateurs du 10 juillet 1950, peuvent être importés sans limitation de quantité et sans consultation des ministères techniques. Les demandes d'autorisation d'importation susceptibles d'être imputées sur ce crédit ne seront satisfaites qu'à la condition de faire l'objet d'un avis favorable, non seulement de la part du ministère technique compétent, mais encore de la part du service des accords commerciaux du secrétariat d'Etat aux affaires économiques (direction des relations économiques extérieures).

Il est rappelé qu'aucune modification n'est apportée aux modalités d'importation des produits dont la liste figure dans l'avis aux importateurs du 10 juillet 1950. Toutefois, il conviendra de rectifier cette liste comme suit:

NUMÉRO du tarif douanier français.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES
Au lieu de:	
228 et 229	Drèches et tourteaux.
Lire:	
228 et 229	Drèches et tourteaux renfermant moins de 8 p. 100 d'huile.
Ajouter:	
Ex. 146 A, C et E	Tourteaux renfermant plus de 8 p. 100 d'huile.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget, ministère de la santé publique et de la population et ministère de la marine marchande.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Islande.

Les importateurs sont informés que les modalités d'importation des produits repris à l'accord commercial franco-islandais du 24 janvier 1951, valable du 24 janvier au 30 novembre 1951, sont fixées ainsi qu'il suit:

TITRE Ier. — *Produits importés sous le couvert de licences individuelles délivrées au fur et à mesure du dépôt et de l'examen des demandes.*

Poste 3. — Divers; notamment conserves de poissons, huile de foie de morue, etc.

Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 13 juillet 1949, les demandes d'autorisation d'importation, établies en six exemplaires sur formules modèle A. C., ne seront valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), qu'à partir du quinzième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du même texte, elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

TITRE II. — *Produits dont les modalités d'importation seront fixées ultérieurement.*

Poste 1. — Poissons congelés et frais.

Poste 2. — Harengs frais, congelés ou salés.

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décision F. 165 du 12 février 1951 modifiant la réglementation spéciale applicable aux matières épurantes usagées des cokeries et usines à gaz.

Le directeur des industries chimiques,

Vu la loi validée du 19 janvier 1943 portant réorganisation de la répartition des produits industriels;

Vu la loi n° 46-827 du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisation pour la période transitoire de la répartition des produits industriels;

Vu le décret n° 49-158 du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pour la période durant laquelle les tâches de répartition sont encore indispensables;

Vu l'arrêté du 10 janvier 1951 portant délégation de pouvoirs au directeur des industries chimiques;

Vu la décision F 147 en date du 6 août 1949 portant revision et codification de la réglementation édictée pour la répartition des produits antérieurement de la compétence de la section de la chimie,

Décide:

Art. 1er. — L'article 16 de la décision F 147 du 6 août 1949 susvisée est modifié et remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 16. — Les matières épurantes usagées disponibles dans les usines à gaz et les cokeries, dont la teneur en soufre est au moins égale à 40 p. 100, sont réservées par priorité aux fabricants de soufres noirs.

« Au fur et à mesure qu'ils deviendront disponibles chez les producteurs, les lots répondant à la qualification définie à l'alinéa 1er devront être offerts, par l'intermédiaire de la chambre syndicale de l'industrie des spécialités pour la protection et l'amélioration des cultures, aux fabricants de soufres noirs. Ces derniers devront, dans le délai d'un mois à compter de la date d'envoi des échantillons, avoir levé l'option et donné leur accord pour l'expédition de la marchandise; passé ce délai, si l'option n'a pas été levée, la vente du lot pourra être effectuée librement ».

Art. 2. — Toute infraction aux dispositions de la présente décision exposera son auteur aux sanctions prévues par la législation en vigueur.

Art. 3. — La présente décision sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 février 1951.

DE LOMBARÈS.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours sur titres pour le recrutement d'un économe à l'hospice départemental de la Haute-Saône.

Un concours sur titres aura lieu le 20 avril 1951 pour le recrutement d'un économe à l'hospice départemental de la Haute-Saône, établissement de 5e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature les économes des établissements hospitaliers publics ainsi que les sous-économes comptant au minimum six années de fonctions.

Les candidats devront adresser à la préfecture de la Haute-Saône (direction départementale de la population) par lettre recommandée avant le 6 avril 1951, les pièces suivantes:

1° Une demande mentionnant leur nom, prénoms, fonctions actuelles, adresse;

2° Un extrait de casier judiciaire ayant moins de 3 mois de date;

3° Un extrait de l'acte de naissance;

4° Un état des services militaires;

5° Une copie certifiée conforme de leurs diplômes universitaires;

6° Un exposé de leurs titres, ainsi que des services antérieurs qu'ils pourraient faire valoir, accompagnés de pièces justificatives.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Vic-en-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Vic-en-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et sous-directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans un délai d'un mois à compter de la parution du présent avis, au directeur départemental de la population des Hautes-Pyrénées, centre administratif Reffye, avenue Joffre, à Tarbes.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels
PIERRE CASSAGNEAU

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Fonderies, Laminoirs et Ateliers de Biache-Saint-Vaast

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 312.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 28, RUE SAINT-PAUL, PARIS
Registre du commerce: Seine n° 78922.

Obligations 6 1/2 0/0 1949.

Deuxième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 110 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er avril prochain.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Les obligations sorties au premier tirage d'amortissement ont toutes été remboursées.

LAMBERT FRERES & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 1.095.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
ROUTE D'ARGENTEUIL, CORMEILLES-EN-PARISIS (SEINE-ET-OISE)
Registre du commerce: Versailles n° 6755.

Obligations 4 0/0 1943.

Septième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société Lambert frères et Cie a procédé au rachat en Bourse des 230 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 15 mars prochain.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Numéros des titres sortis à des tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement à la date du 15 janvier 1951.

NUMEROS	ANNEES de rembour-sement.	NUMEROS	ANNEES de rembour-sement.	NUMEROS	ANNEES de rembour-sement.
89	1946	7.047 à 7.050	1946	9.091 à 9.097	1945
5.397 et 5.398	»				

Obligations 4 0/0 1946.

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société Lambert frères et Cie a procédé au rachat en Bourse des 209 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 15 mars 1951.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.
Les amortissements précédents ont également été effectués par rachats en Bourse.

SOCIETE D'ESCAUT ET MEUSE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 F
SIÈGE SOCIAL: 5, RUE JACQUES-BINGEN, PARIS
R. C.: Seine n° 81539.

Obligations 4 1/2 0/0 1947.

Quatrième amortissement.

Le nombre de titres à amortir au 15 avril 1951, d'après le tableau d'amortissement, s'élevait à 626 obligations.
Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse 474 obligations; il restait à amortir par tirage au sort 152 obligations.

Numéros des 152 obligations sorties au tirage du 6 février 1951 remboursables à partir du 15 avril 1951 à 5.000 F et des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

NUMÉROS	ANNÉES de rembour-sement.	NUMÉROS	ANNÉES de rembour-sement.
27.240 à 27.242	1948	29.935	1949
27.249	»	29.969 à 29.973	»
27.263 à 27.266	»	29.994 à 30.008	»
27.310	»	30.084 à 30.091	»
27.386 à 27.395	»	30.120 à 30.123	»
27.501 et 27.502	»	30.128 à 30.131	»
27.570	»	30.170 et 30.171	»
27.607 et 27.608	»	30.179 à 30.188	»
29.789 et 29.790	1949	30.196	»
29.802 à 29.807	»	30.257	»
29.810 à 29.824	»	30.275	»
29.832 et 29.833	»	30.293 et 30.294	»
29.840 à 29.849	»	30.301 à 30.304	»
29.855 à 29.863	»	30.311 et 30.312	»
29.865	»	30.333 à 30.336	»
29.925 et 29.926	»	42.036 à 42.187	1951

Les remboursements seront effectués:
A la Banque L. Dupont et Cie, 26, avenue Franklin-D.-Roosevelt, à Paris;
A la Société générale pour favoriser le commerce et l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris,
et à leurs succursales et agences.

LIBRAIRIE HACHETTE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.125.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS
Registre du commerce: Seine n° 55390.

Obligations 5 1/4 0/0 1948 de 5.000 F.

La société, usant de la faculté prévue aux conditions d'émission, a racheté en Bourse la totalité des obligations formant l'annuité à amortir au 1er mars 1951.
En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Rappel de la série comprenant des obligations 5 1/4 0/0 1948 sorties au premier tirage et non encore remboursées.

21.392 à 21.939.

Compagnie de l'Industrie et des Transports Automobiles des Charentes
(C. I. T. R. A. M.)

SIÈGE SOCIAL : ROUTE D'ANGOULÊME, A MATHA (CHARENTE-MARITIME)
R. C. : Saint-Jean-d'Angély n° 461.

BONS 4 1/4 0/0 1944

Amortissement du 1er mars 1951.

Numéros des séries comprenant les 54 bons sortis au tirage effectué le 22 janvier 1951, dans les bureaux du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, formant avec les bons rachetés en bourse la quantité de titres à amortir le 1er mars 1951, et **numéros des séries parmi lesquelles il reste des titres à rembourser sur les tirages précédents.**

NUMEROS	DATES de remboursement.	NUMEROS	DATES de remboursement.	NUMEROS	DATES de remboursement.
516 à 520	46	1.396 à 1.400	46	2.211 à 2.215	51
571 à 575	51	1.461 à 1.465	51	2.511 à 2.515	51
751 à 755	51	1.761 à 1.765	51	2.556 à 2.560	51
1.046 à 1.050	51	1.931 à 1.935	51	2.581 à 2.585	51
1.296 à 1.300	51	1.936 à 1.940	51	2.716 à 2.720	51

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. de Cohën (Joseph), né le 9 mars 1905 à la Goulette (Tunisie), demeurant à Paris, 32, avenue Carnot, agissant tant en son nom qu'au nom de son fils mineur Gérard, né le 3 avril 1939 à Paris, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : De Colen.

M. Elmetzoglou (Eleftherios), né à Choroz-Keuiy (Asie Mineure), le 30 mars 1894, naturalisé Français le 29 octobre 1948, par décret n° 29521 × 47, demeurant avenue d'Avignon, à Sorgues (Vaucluse), présente une requête au garde des sceaux afin d'être autorisé à substituer à son nom patronymique d'Elmetzoglou (Eleftherios) celui de Constantin (Elie).

AVIS D'ADJUDICATIONS

Ministère des travaux publics.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

AVIS D'ADJUDICATION

Fourniture d'éléments pour conduites de refoulement à terre.

Le 1er mars 1951, à **dix heures**, il sera procédé, à la préfecture de la Loire-Inférieure, à l'adjudication publique des fournitures ci-après :

1er lot. — Conduites de refoulement pour le port de Rouen : 32.498.000 F.

2e lot. — Conduites de refoulement pour le port de Bordeaux : 39.507.000 F.

Cautionnement provisoire : 100.000 F. — Cautionnement définitif : 4.000.000 de francs.

On peut prendre connaissance des pièces du projet tous les jours ouvrables, de neuf heures trente à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures, sauf le samedi après-midi :

1° Dans le bureau de la préfecture de la Loire-Inférieure ;
2° Dans le bureau de M. Gibert, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 2, place de l'Édit-de-Nantes, à Nantes ;
3° Au ministère des travaux publics (service intérieur), boulevard Saint-Germain, n° 244, à Paris.

Les candidats à l'adjudication doivent présenter les pièces réglementaires prévues à l'article 8 *bis* du cahier des clauses et conditions générales, dans les délais prescrits par l'affiche, à M. Gibert, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Nantes, le 27 janvier 1951.

Le préfet,
Pour le préfet :
Le secrétaire général, ROCHE.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

10 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. L'Eclair de Saint-Cloud change de titre et devient **Eclair de Saint-Cloud—Garches.** Siège social : mairie de Saint-Cloud.

18 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. Société colombophile **La Renaissance.** But : pratique du sport colombophile et amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social : 20 *bis*, rue Marthe-Nollet, Halluin.

19 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Amicale de pêche et tourisme de Verneuil-sur-Vienne.** But : défense des droits des pêcheurs, répression du braconnage et de la pollution des eaux. Siège social : mairie de Verneuil-sur-Vienne.

19 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Le Ramier.** But : pratique de la colombophilie et amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social : rue de la Gare, Cantin.

19 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **L'Etoile quiberonnaise.** But : sports scolaires. Siège social : école publique des garçons, Quiberon.

20 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Foix. **Les Amis de Gourbit.** But : pratique des sports (basket-ball, volley-ball), le tourisme, les traditions. Siège social : mairie-école de Gourbit.

20 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Ciné-Club Bel-Air.** But : développer le cinéma d'amateur. Siège social : 6, rue de Rambervillers, Paris.

22 janvier 1951. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Association pour la gérance de l'école oranienne de navigation.** But : entretien d'une école où des cours seront donnés gratuitement aux inscrits maritimes qui désirent se présenter aux examens officiels de la marine marchande. Siège social : inscription maritime, quai Sainte-Marie, Oran.

22 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. L'Association amicale des anciennes élèves de l'école municipale de la rue Duperré (école Elisa-Lemonnier) change son titre et devient **Association amicale des anciennes élèves du collège technique d'arts appliqués.** Siège social : 24, rue Duperré, Paris.

22 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nantes. **Comité cantonal des fêtes scolaires de Houdan.** But : contribuer au développement de l'éducation physique dans les écoles primaires et animer les fêtes cantonales de plein air. Siège social : école publique de garçons, Houdan.

23 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Foix. **Boxing-Club tarasconnais.** But : pratique des sports de combat. Siège social : café Bernadac, 3, place Jean-Jaurès, Tarascon-sur-Ariège.

23 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lodève. **Cinéquipe de Clermont-l'Hérault.** But : culture populaire par le film. Siège social : 60, rue Frégère, Clermont-l'Hérault.

24 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **L'Hirondelle.** But : pratique du sport colombophile et amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social : café Dufour, rue de Paris, Saint-Venant.

25 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Association d'éducation populaire de Landrethun-lès-Ardres.** But : fonctionnement matériel de l'école libre de Landrethun-lès-Ardres. Siège social : école libre de Landrethun-lès-Ardres.

25 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **Association locale du mouvement national d'épargne de Marnay.** But : défense et développement de l'épargne. Siège social : mairie de Marnay.

29 janvier 1951. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Velo-Sport douarneniste.** But : cyclisme. Siège social : place Gabriel-Péri, Douarnenez.

29 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. La Ligue des fonctionnaires pères ou mères de famille nombreuse change son titre, qui devient **Association nationale des fonctionnaires pères ou mères de famille (familles nombreuses et jeunes foyers),** et transfère son siège social du 12, place des Victoires, au 28, place Saint-Georges, Paris.

29 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Comité d'entente et de défense des commerçants et artisans du 12e arrondissement** (secteur Montgallet). But : défense des commerçants. Siège social : café Ma Chope, 89 *bis*, rue de Reuilly, Paris.

30 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Association locale du mouvement national d'épargne d'Arles.** But : défense et développement de l'épargne. Siège social : mairie d'Arles.

31 janvier 1951. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Association Sainte-Bernadette.** But: contribuer au développement de l'instruction en toute matière et de l'éducation sous ses diverses formes (morale, religieuse, artistique, physique). Siège social: école Sainte-Bernadette, bourg de Melgven.

31 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. Les Coulonneux polonais change son titre et devient **Les Coulonneux de Quiévrechain.** But: pratique du sport colombophile et amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: 13, place Roger-Salengro, Quiévrechain.

31 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. L'**Institut national des métiers,** centre d'études des métiers français, transfère son siège social du 174 et 176, quai de Jemmapes, au 25 et 27, rue d'Astorg, Paris.

31 janvier 1951. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Association amicale des anciennes élèves de l'école normale de Quimper.** But: resserrer les liens intellectuels et moraux entre l'école et ses anciennes élèves. Siège social: école normale, Quimper.

31 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Amicale de la classe 1951 des cantons d'Auxerre.** But: entretenir des liens d'amitié entre les membres après le service militaire. Siège social: 5, rue Fourier, Auxerre.

1er février 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Le **Club artistique des coiffeurs de Toulouse** transfère son siège social du café Paul, 1, place Wilson, Toulouse, au grand café de la Comédie, 18, allées F.-Roosevelt, Toulouse, et renouvelle son bureau.

1er février 1951. Déclaration à la préfecture de police. L'**Union nationale des victimes civiles de la guerre** modifie ses statuts et transfère son siège social de la place du Général-de-Gaulle, à Lille, au 5, rue Meyerbeer, à Paris, chez M. Lefebvre (Charles).

1er février 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association locale du mouvement national d'épargne du Puy-Sainte-Réparade.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie du Puy-Sainte-Réparade.

2 février 1951. Déclaration à la préfecture de Chaumont. **Amicale des sapeurs-pompiers de la Laferté-sur-Aube.** But: venir en aide aux sapeurs-pompiers en activité. Siège social: salle des pompes, Laferté-sur-Aube.

2 février 1951. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Association amicale des anciens élèves de l'école Saint-Jean.** But: maintien des relations amicales entre les anciens élèves de cet établissement. Siège social: école Saint-Jean, rue des Prémontrés, Falaise.

2 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des Castors de la Sarthe.** But: promouvoir, aider ou faciliter par tous moyens appropriés la construction, l'amélioration, l'augmentation ou la réparation d'habitations familiales par les occupants ou futurs occupants, aidés par des équipes généralement bénévoles. Siège social: Maison de la famille, 29, rue de Richebourg, le Mans.

2 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Avenir de Labourse.** But: football. Siège social: mairie de Labourse.

2 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **Association locale du mouvement national d'épargne d'Ecos.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie d'Ecos.

3 février 1951. Déclaration à la préfecture d'Evreux. **Association locale du mouvement national d'épargne de Pacy-sur-Eure.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Pacy-sur-Eure.

3 février 1951. Déclaration à la préfecture d'Evreux. **Association locale du mouvement national d'épargne du Neubourg.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie du Neubourg.

3 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association locale du mouvement national d'épargne de Trets.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Trets.

4 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Comité Centre-Ville de la Flèche.** But: organisation de manifestations artistiques et commerciales; créer des secours pour les vieux et l'orphelinat des Vertus. Siège social: hôtel de ville de la Flèche.

5 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Claude. **Le Vélo-Club du Haut-Jura.** But: développement du sport cycliste dans la région. Siège social: salon de thé A l'Oasis, 127, rue de la République, Morez-du-Jura.

6 février 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Tennis-Club phocéen.** But: pratique du tennis. Siège social: Parc des Sports, allée Marius-Richard, boulevard Michelet, Marseille.

6 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **Association locale du mouvement national d'épargne d'Abbeville.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: hôtel de ville d'Abbeville.

6 février 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Jeunesse, Sports et Joie.** But: pratique du sport pour jeunes gens et jeunes filles. Siège social: 7, rue de l'Egalité, Joinville-le-Pont.

6 février 1951. Déclaration à la préfecture du Mans. **Association locale du mouvement national d'épargne de Saint-Calais.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Saint-Calais.

7 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association d'éducation populaire de la Chapelle-Hermier.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: école libre des filles de la Chapelle-Hermier.

7 février 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale de la région du Larzac.** But: amical: unir tous les compatrioles et leurs amis par des liens toujoffrs plus étroits de franche et cordiale camaraderie; social: organiser parmi eux toutes œuvres utiles pour aider au développement moral et matériel des membres de l'amicale. Siège social: 131, rue de Charonne, Paris.

7 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association locale du mouvement national d'épargne de Velaux.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Velaux.

8 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des familles du Péage-de-Roussillon.** But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie du Péage-de-Roussillon.

8 février 1951. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Union catholique des hommes du diocèse de Rennes.** But: toute action utile dans l'intérêt de la religion catholique, de la famille, de la société et de la patrie. Siège social: 25, boulevard de la Liberté, Rennes.

8 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Les Amis de Boulogne et du Boulonnais.** But: promouvoir toute activité susceptible de contribuer au rayonnement de Boulogne et du Boulonnais sur le plan artistique, littéraire, traditionnel, folklorique et touristique. Siège social: hôtel de ville, Boulogne-sur-Mer.

8 février 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Comité de défense des valeurs et des libertés chrétiennes.** But: maintenir et développer les idées de liberté et de tolérance. Siège social: 2 *bis*, rue de La Baume, Paris.

8 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association locale du mouvement national d'épargne de Javron.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Javron.

9 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **L'Aurore de Mérignac.** But: bienfaisance. Siège social: café du Langadac, 228, avenue d'Arès, Mérignac.

9 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association sportive du centre féminin du Chambon.** But: organiser et favoriser la pratique des sports. Siège social: 6, rue Jean-Jacques-Rousseau, le Chambon-Feugerolles.

9 février 1951. Déclaration à la préfecture d'Avignon. **Association locale du mouvement national d'épargne du Thor.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie du Thor.

10 février 1951. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Amicale des anciens apprentis de l'atelier de chargement de Clermont-Ferrand.** But: maintenir les liens d'amitié entre tous les anciens élèves de l'école et garder le contact amical et professionnel avec l'école. Siège social: atelier de chargement de Clermont-Ferrand, route de Malintrat, Montferrand.

10 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Etoile cycliste albigeoise.** But: développement du sport cycliste sous toutes ses formes. Siège social: chez M. Rousset, café des Sports, Alby-sur-Chéran.

12 février 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Etoile du Cotley,** amicale laïque des anciennes élèves de l'école de filles de Dagneux et communes limitrophes. But: moral, instructif et sportif. Siège social: école de filles de Dagneux.

12 février 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association familiale ouvrière du Légué-Plérin—Saint-Brieuc.** But: défense et organisation des intérêts matériels et moraux des familles ouvrières. Siège social: maison de Lorgeril, quai Péri, le Légué-Plérin.

12 février 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **L'Amicale des employés de la caisse régionale de crédit agricole des Côtes-du-Nord.** But: entr'aide entre ses membres. Siège social: caisse de crédit agricole, 9, rue du 71e-R.-I., Saint-Brieuc.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 août 1948: page 8347, 3e colonne, 5e annonce, au lieu de: « Association des mères de famille du Roussillon », lire: « **Association du Roussillon pour l'aide aux mères de famille** ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.